



# Rapport annuel **2025**

La Compagnie d'assurance générale Co-operators

 **co-operators**

## Notre raison d'être

Créer de la sécurité financière pour les Canadiennes et Canadiens et nos collectivités.

## Notre vision

Nous serons un levier pour une société résiliente et durable.

## Nos valeurs

Nos valeurs incarnent notre identité coopérative.

- **Responsabilité** : Nous avons à cœur la société et l'environnement tout autant que notre réussite d'affaires.
- **Intégrité** : Nous agissons avec respect et honnêteté envers nos membres, notre clientèle, notre personnel, nos conseillères et conseillers, et nos partenaires.
- **Inclusion** : Nous faisons nôtre la diversité canadienne, gage de notre succès.

## Notre organisation est guidée par les principes coopératifs universels

Les sept principes coopératifs universels énoncés par l'Alliance coopérative internationale guident notre prise de décision et marquent notre appartenance au mouvement coopératif mondial.

# Table des matières

02	Raison d'être, vision, valeurs et principes coopératifs	47	Actuaire désigné
04	Profil de l'entreprise, gouvernance d'entreprise et rapport annuel	48	Rapport de l'auditeur
05	Rapport de gestion	54	États financiers consolidés
45	Glossaire	59	Notes annexes
46	Responsabilité à l'égard de l'information financière	111	Répertoire de l'entreprise
		112	Conseil d'administration
		113	Organisations membres

# Profil de l'entreprise

La Compagnie d'assurance générale Co-operators (CAGC) est une cheffe de file canadienne de l'assurance multiproduit et des services financiers dont les actifs s'élevaient à plus de 9,2 milliards de dollars. CAGC emploie plus de 5 000 personnes et s'appuie sur un modèle de distribution multicanal, mené en grande partie par un réseau exclusif de représentantes et représentants en assurance autorisés partout au pays. Les autres réseaux de distribution comprennent des courtières et courtiers indépendants, des centres de contact internes en assurance habitation et auto commercialisée par des caisses d'épargne et de crédit, et d'autres canaux externes. Dans le cadre de son secteur d'activité principal, l'assurance de dommages, CAGC protège plus de 1 million d'habitations, 1,7 million de véhicules, 45 000 exploitations agricoles et 337 000 entreprises.

# Gouvernance d'entreprise

Membre du groupe de sociétés Co-operators, CAGC adopte des pratiques exemplaires semblables à celles des autres sociétés du groupe en matière de gouvernance d'entreprise. L'entreprise divulgue en détail ses pratiques de gouvernance dans la notice annuelle, déposée à la fin mars de chaque année sur SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.com](http://sedarplus.com), ainsi que dans le rapport annuel intégré de Co-operators.

# Rapport annuel

Ce rapport annuel constitue le rapport financier annuel de CAGC qu'elle est tenue de remettre à ses actionnaires conformément au paragraphe 334(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada. La liste ci-dessous présente les sections du rapport annuel et les numéros de page correspondants :

- Responsabilité à l'égard de l'information financière - page 46
- Rapport de l'actuaire désigné de CAGC - page 47
- Rapport de l'auditeur indépendant de CAGC - page 48
- États financiers consolidés de CAGC - page 54
- Liste des filiales de CAGC (note 1) - page 59
- Valeur comptable des actions de chaque filiale de CAGC (note 23) - page 108
- Adresse du siège social de chaque filiale de CAGC - page 111

# Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 18 février 2026

Le présent rapport de gestion analyse les activités et la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sauf mention contraire ou si le contexte du présent rapport l'indique, les expressions « Co-operators Générale », « la Compagnie », « nous », « notre » et « nos » désignent les activités consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« Souveraine »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») et Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »). L'acronyme « CAGC » désigne les activités non consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

Les renseignements contenus dans le présent rapport doivent être lus conjointement avec nos états financiers consolidés et les notes annexes. Les renvois aux notes correspondent aux notes des états financiers consolidés. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et s'appuient sur les états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « IFRS »). Le lecteur peut consulter d'autres documents d'information relatifs à Co-operators Générale, dont sa notice annuelle, sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

Pour évaluer notre performance financière, nous avons recours à certaines mesures et à certains ratios qui n'ont pas de sens normalisé selon les normes IFRS de comptabilité et ne sont pas nécessairement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs ni ne peuvent se substituer à d'autres mesures de la performance financière établies selon les IFRS. Ces mesures sont définies dans le présent document à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

Le présent rapport comprend des énoncés prospectifs dont l'information fait intervenir des risques et des incertitudes, et divers facteurs, dont ceux décrits ci-après ou dans notre notice annuelle, pourraient entraîner un écart important entre nos résultats réels et ces énoncés prospectifs. Le lecteur est donc invité à lire la mise en garde ci-après.

## Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Nous utilisons, dans le présent rapport de gestion et nos autres rapports financiers, les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : les primes directes souscrites (« PDS »), le montant net des produits des activités d'assurance (« PAA nets »), le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés, les frais d'acquisition et autres charges, l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, ainsi que le résultat technique.

Les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent rapport de gestion et nos autres rapports financiers (à l'exception de nos états financiers consolidés) sont les suivants : la croissance des PDS, la croissance des PAA nets, le ratio sinistres-primes, le ratio sinistres-primes par secteur d'assurance et par région géographique, le ratio frais-primes, le ratio combiné et le rendement des capitaux propres.

Des ratios et mesures semblables sont en usage dans tout le secteur des assurances; ils correspondent à la façon dont la direction analyse la performance et donnent aux investisseurs, aux analystes financiers, aux agences de notation et aux autres parties prenantes une meilleure compréhension de nos activités et de nos résultats financiers au fil du temps. Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières qu'emploie la direction sont bien définies et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR correspondantes. Nous employons aussi d'autres mesures financières pour évaluer notre performance, notamment des mesures financières complémentaires et des mesures sectorielles, qui sont présentées plus loin dans le présent rapport de gestion.

Pour de plus amples informations, se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés et renseignements prospectifs, dont des énoncés sur les activités, les objectifs, les stratégies, la situation financière et les résultats de Co-operators Générale. Ces énoncés, qui figurent dans le présent rapport de gestion (ainsi que dans les documents qui y sont intégrés par renvoi), se reconnaissent généralement à l'emploi d'expressions à caractère prospectif comme « pouvoir », « vouloir », « devoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « croire », « estimer », « prédire », « continuer » et « probable » ou les formes négatives ou d'autres variantes de ces expressions ou d'autres expressions semblables. Ces énoncés ne sauraient être garants de résultats à venir, et ils comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou faits réels divergent substantiellement de ceux qui avaient été prévus.

En outre, le présent rapport de gestion peut renfermer des énoncés et renseignements prospectifs tirés de sources indépendantes du secteur. En raison de leur nature, les renseignements prospectifs font intervenir de multiples hypothèses, de même que des risques connus et inconnus et des incertitudes, d'ordre général et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les prédictions, prévisions, projections et autres affirmations prospectives ne se réalisent pas. Les énoncés et renseignements prospectifs ne valent qu'à la date du présent rapport de gestion.

Les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion comportent, sans s'y limiter, des énoncés se rapportant à nos attentes en matière de croissance, y compris la croissance négative, à l'incidence sur la Compagnie des modifications apportées à la réglementation gouvernementale, aux variations possibles du niveau de nos charges, aux modifications apportées aux lois fiscales, aux avantages prévus des acquisitions et cessions et à l'effet de la pandémie mondiale sur nos activités et notre situation financière.

À l'égard des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, nous avons posé des hypothèses portant, entre autres, sur les sujets suivants : les taux d'inflation au Canada et à l'échelle internationale, les marchés de l'habitation au Canada et aux États-Unis, les marchés financiers au Canada et à l'échelle internationale, la vigueur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les taux de croissance, y compris la croissance négative, les niveaux de l'emploi et des dépenses de consommation au Canada, les répercussions des lois et des règlements fiscaux imposés par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou leurs organismes, ainsi que l'émergence de crises sanitaires, les mesures prises pour les endiguer et leurs répercussions persistantes sur nos placements, nos activités et nos sinistres. Quelques-unes des hypothèses que nous avons posées sont décrites à la rubrique *Perspectives, projection de clientèle et environnement opérationnel* du présent rapport.

Nous estimons que les attentes sur lesquelles reposent ces énoncés et renseignements prospectifs sont raisonnables. Cependant, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Comme nous ne saurions garantir les résultats, niveaux d'activité, rendements ou réalisations futurs, rien dans ces énoncés et renseignements prospectifs ne saurait être interprété comme une affirmation que les résultats réels seront en tout ou en partie conformes à ce qui y est indiqué. Certains des risques et autres facteurs sont indépendants de notre volonté et pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ceux qui sont exposés dans les énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion et des documents qui y sont intégrés par renvoi. Ces risques et facteurs sont notamment liés à : l'inflation réelle par comparaison avec l'inflation prévue; notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie ou à exploiter notre entreprise comme prévu; notre capacité à évaluer avec précision les risques liés aux polices d'assurance que nous souscrivons; une évolution défavorable des marchés financiers ou d'autres facteurs susceptibles de nuire à nos placements; le caractère cyclique du secteur de l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD »); notre capacité à prévoir avec justesse la fréquence des sinistres; la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques; les changements climatiques; l'évolution de la réglementation; les litiges et les mesures réglementaires; la publicité négative visant périodiquement le secteur de l'assurance; l'intensité de la concurrence; notre dépendance à l'égard de conseillers pour la vente de nos produits; notre capacité à mener à bien notre stratégie en matière d'acquisitions; notre participation à la Facility Association (accord de mise en commun obligatoire pour toutes les entreprises du secteur); les attaques terroristes et leurs conséquences; les catastrophes; notre capacité à prédire avec précision le montant définitif des sinistres relatifs à des événements majeurs ou à des catastrophes qui n'ont pas encore été réglés entièrement; notre capacité à maintenir notre notation financière; notre capacité à atténuer les risques au moyen de la réassurance; notre capacité à gérer avec efficacité le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs); notre dépendance à l'égard des technologies de l'information et des systèmes de télécommunication; les répercussions de technologies nouvelles ou en évolution, y compris celles ayant une incidence sur le transport personnel; les atteintes à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des renseignements personnels, y compris le cyberterrorisme, ou les failles dans cette sécurité et cette protection; notre dépendance à l'égard des employés clés, ainsi que la conjoncture économique, financière et politique générale.

Le lecteur doit considérer que la liste de facteurs qui précède ne saurait être exhaustive et que cette mise en garde s'applique expressément aux énoncés et renseignements prospectifs du présent rapport de gestion. Nous ne sommes nullement tenus d'actualiser l'information prospective qui y est présentée après la date de sa publication en vue de la rendre conforme aux résultats réels ou à l'évolution de nos attentes, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables.

## Principales modifications comptables

Se reporter à la rubrique *Questions comptables* du présent rapport de gestion pour obtenir des informations sur les modifications des normes comptables.

## Aperçu de l'entreprise

### À notre sujet

À titre d'importante compagnie canadienne d'assurance multibranches, Co-operators Générale a pour activité principale de fournir des produits d'assurance habitation, automobile, agricole et entreprise à des particuliers et à des entreprises grâce à un réseau de distribution diversifié. Nous sommes l'un des fournisseurs d'assurance IARD les plus importants du Canada, avec une part du marché national d'environ 6,1 %<sup>1</sup>. Notre modèle de distribution multicanal repose sur trois grandes sociétés :

**CAGC**, qui distribue partout au Canada des produits d'assurance des particuliers et d'assurance entreprise par l'intermédiaire d'un réseau de représentants en assurance autorisés, de même que des régimes d'assurance groupe automobile et habitation aux employeurs, aux associations professionnelles et aux groupes d'affinité. CAGC distribue aussi les produits d'assurance vie et de gestion du patrimoine de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (CCAV), une société liée.

**La Souveraine**, qui offre aux entreprises canadiennes des solutions de gestion des risques complexes et des produits spécialisés.

**CUMIS Générale**, qui est un fournisseur d'assurance de premier plan offrant aux caisses d'épargne et de crédit canadiennes des services financiers concurrentiels, des solutions technologiques novatrices et des partenariats fructueux.

Co-operators Générale est une filiale des Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »); sa société mère ultime est le Groupe Co-operators limitée (« GCL »), une coopérative de propriété canadienne qui compte 45 membres. Parmi ses principales sociétés liées sous contrôle commun figurent CCAV, Addenda Capital inc. (« Addenda »), Federated Agencies Limited, Premier Managers Holdings Corporation (« Premier »), The Edge Benefits Limited, Smart Employees Benefit Inc. (« SEB ») et Carson, Dunlop & Associates Ltd.

« Co-operators » désigne GCL et ses filiales. Addenda, société de gestion de placements, gère la majorité des placements qui composent le portefeuille de Co-operators Générale. Nous partageons aussi de nombreux autres services généraux avec nos entreprises liées afin de créer un maximum de synergies entre les sociétés de notre groupe.

### Stratégie d'entreprise

Le plan stratégique 2023-2026 de Co-operators s'articule autour de cinq axes de base : notre identité en tant que coopérative, le dialogue avec la clientèle, la rentabilité et la croissance, les fonctionnalités d'affaires, et les compétences de notre personnel. La présente rubrique expose les progrès que nous avons faits cette année dans la réalisation de notre stratégie et les moyens mis en œuvre pour renforcer notre position de chef de file canadien de l'assurance IARD.

**Identité coopérative : Notre nature coopérative est au cœur de notre identité et de nos activités. Nous continuerons d'être d'un apport inestimable pour le réseau coopératif.** 2025 était l'année internationale des coopératives, et Co-operators célébrait en même temps son 80<sup>e</sup> anniversaire. Voilà quatre-vingts ans que nous adhérons aux valeurs de la coopération; elles encadrent notre action et sont à l'origine de notre volonté de servir avec dévouement nos clients, nos organisations membres, nos collectivités et la planète. Pour une seizième année d'affilée, Co-operators a été reconnue par le magazine *Corporate Knights* pour les efforts qu'elle consacre sans relâche à la promotion d'une société résiliente et durable. Dans le classement annuel des 50 meilleures entreprises responsables, Co-operators s'est placée en tête des sociétés d'assurance et du secteur financier, et au quatrième rang du classement général. La Compagnie a aussi été nommée pour la huitième année de suite parmi les employeurs les plus « verts » au palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada.

Notre organisation reste carboneutre, et nous nous sommes fixé des cibles de carboneutralité pour nos activités et nos placements. Notre siège social de Guelph établit de nouvelles normes en matière de conception durable des espaces de travail et a obtenu la certification LEED Or et la certification WELL Platine, ce qui vient s'ajouter à notre certification de carboneutralité en matière de conception immobilière. Nous sommes le premier fournisseur de services financiers en Amérique du Nord à cumuler ces trois certifications.

**Dialogue avec la clientèle : Nous serons le chef de file de l'expérience client et nous serons reconnus comme fournisseur de services financiers complets.** En 2025, nous avons poursuivi nos avancées visant à offrir une expérience client fluide et personnalisée sur tous les canaux de notre écosystème. Mettant à profit nos investissements passés, nous avons mis en marché de nouvelles fonctionnalités grâce auxquelles les clients peuvent choisir le modèle de services qu'ils souhaitent, adapté à leurs besoins propres et à leurs préférences. Nos services en ligne améliorés témoignent de notre détermination à favoriser le côté pratique et la souplesse. Ils comprennent des fonctions de facturation et de paiement en libre-service et de nouvelles options de transactions sans papier qui répondent à la fois aux préférences des clients et aux nécessités de l'écoresponsabilité. D'autres améliorations numériques ont été apportées, comme une fonction de clavardage en direct, une messagerie texte plus polyvalente dans les bureaux des conseillers et des notifications pour garder notre clientèle informée.

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024; données annuelles disponibles les plus récentes provenant de MSA Research.

Notre plateforme de soumission et d'achat en ligne a poursuivi sa saine croissance, en particulier auprès de la clientèle jeune, réitérant ainsi son rôle essentiel dans les relations avec les clients. En 2025, nous avons aussi proposé une nouvelle expérience numérique à l'égard des sinistres, qui constitue une étape importante de notre stratégie numérique au sens large. Notre solution intuitive et moderne permet à nos clients d'ouvrir un dossier de sinistre en tout temps, à partir de n'importe quel appareil. Les premiers rapports sur son adoption montrent que cette solution est très bien accueillie. De nouvelles fonctions, qui s'inscrivent dans notre volonté d'offrir une expérience de prise en charge plus rapide et mieux accompagnée, seront ajoutées en 2026 et en 2027. Pour couronner ces efforts, la campagne de publicité nationale autour de la marque Co-operators a réaffirmé notre promesse de comprendre et de soutenir la population canadienne dans tous les aspects de la vie, même les plus complexes.

**Rentabilité et croissance : Nous serons concurrentiels et stimulerons la rentabilité et la croissance grâce à l'excellence opérationnelle et à des services bien ciblés.** Co-operators fait toujours preuve d'autant de résilience et de capacité d'adaptation dans un contexte opérationnel en pleine mutation. La Compagnie garde le cap sur la croissance durable et la rentabilité. En 2025, nous avons dû composer avec des pressions inflationnistes persistantes, de nouvelles obligations réglementaires et des catastrophes météorologiques dont la fréquence et la gravité ne font qu'augmenter partout au Canada. Dans un environnement d'une telle complexité, Co-operators est parvenue à poursuivre sa croissance dans ses principaux secteurs et ses principales régions, notamment grâce à la fidélité de sa clientèle et à des acquisitions d'entreprises. Grâce à son modèle de distribution multicanal, dont l'élément principal est un réseau de conseillers dévoués, la Compagnie a su rester à l'écoute des besoins de ses clients et saisir les occasions qui se présentaient sur le marché.

Les événements météorologiques continuent de rappeler qu'il est essentiel d'adopter des pratiques de construction résiliente et de saines stratégies d'atténuation des risques. Nous avons répondu à cet impératif en proposant des solutions d'assurance adaptées aux changements climatiques, comme l'avenant SécurFutur<sup>MC</sup> pour les polices d'assurance habitation, agricole et entreprise, qui transcendent les modèles habituels pour aider nos clients à reconstruire dans la résilience. Notre engagement à l'égard de la durabilité et de la résilience des collectivités demeure au cœur de notre approche et renforce notre rôle de partenaire de confiance pour les Canadiens.

Notre détermination à agir pour le climat se reflète dans nos ambitieuses cibles en matière d'investissements. Nous avons notamment relevé notre objectif concernant les investissements dans les solutions à effet positif sur le climat, qui est passé de 2 G\$ US pour l'exercice de référence (2024) à 3 G\$ US d'ici la fin de 2030. Plus de la moitié de notre portefeuille est maintenant consacré à des investissements d'impact, de résilience ou de transition climatique.

**Fonctionnalités d'affaires : Nous étofferons et élargirons nos fonctionnalités clés pour prospérer aujourd'hui et dans l'avenir.** Tablant sur les progrès des exercices passés, nous avons continué de renforcer les capacités grâce auxquelles nous pouvons produire de la valeur, maintenant et à l'avenir. En 2025, nous avons élargi notre distribution d'assurance intégrée en nous adjoignant de nouveaux partenaires en assurance automobile, facilitant de la sorte l'intégration de l'assurance dans le processus même d'achat d'un véhicule et rendant ce processus plus pratique pour les clients. Nous avons aussi continué d'offrir des solutions de services résidentiels qui aident les Canadiens à préserver leur confort et leur indépendance à domicile. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à l'égard de résilience et du bien-être de nos clients. En parallèle, nous avons aussi perfectionné nos capacités numériques et de traitement des données en renforçant notre infrastructure et notre architecture de base, en y intégrant de solides contrôles en matière de gouvernance et de réglementation et en préparant le terrain pour l'adoption de solutions d'intelligence artificielle évolutives. Ces investissements nous placent en bonne posture pour proposer à nos clients des expériences novatrices, efficaces et sécurisées tout en stimulant la croissance à long terme.

**Compétences de notre personnel : Nous aurons une main-d'œuvre diversifiée et agile dont les compétences, le leadership et la motivation nous permettront de nous démarquer sur le marché.** Côté ressources humaines, nos initiatives de 2025 ont porté encore sur l'agilité, la diversité et le leadership, et nous avons accentué la culture qui nous permet de nous démarquer sur le marché. Co-operators a encore une fois été reconnue pour son engagement envers son personnel puisqu'elle s'est encore classée parmi les meilleurs employeurs du Canada. Nous avons fait des progrès dans nos efforts d'inclusion et avons été distingués par le Projet Prospérité, qui nous a décerné son prix *DEI Trailblazer*, qui récompense nos avancées dans l'intégration des principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité dans toute l'organisation.

Nous avons aussi posé des gestes concrets à l'égard de notre stratégie de vérité et de réconciliation en contribuant à la mise sur pied, en partenariat avec l'Université des Premières Nations du Canada, du centre d'emploi de l'Université des Premières Nations, qui crée de nouveaux débouchés pour les talents autochtone et favorise l'établissement de relations significatives avec la collectivité. Nous avons également entrepris notre stratégie de bien-être pour les employés, dont l'objectif est d'instaurer un bien-être holistique en milieu de travail et plus encore. Élaborée « par le personnel, avec le personnel et pour le personnel », cette stratégie s'incarne dans des initiatives et des groupes dirigés par les employés eux-mêmes pour faire valoir le bien-être et l'inclusion.

Ensemble, ces efforts appuient notre promesse de créer un environnement où les membres du personnel peuvent s'épanouir et contribuer à un monde meilleur et font en sorte que notre main-d'œuvre reste agile, motivée et prête pour l'avenir.

Nous abordons maintenant la dernière année de notre plan stratégique 2023-2026 et sommes plus que jamais décidés à respecter les principes de la coopération et à apporter de la valeur à nos membres, à nos clients et à nos collectivités. Tournés vers l'avenir, nous savons que nous pouvons compter sur nos solides assises et que nous serons guidés par notre raison d'être et notre vision tandis que nous préparons notre prochaine stratégie quadriennale.

## Principales données financières et aperçu des résultats

(en millions de dollars, sauf le rendement des capitaux propres, le résultat par action et les ratios)

	2025	2024	2023
<b>Principales données financières</b>			
Primes directes souscrites (« PDS ») <sup>1</sup>	5 989,9	5 597,6	4 891,2
Produits des activités d'assurance, montant net (« PAA nets ») <sup>1</sup>	5 474,9	4 809,6	4 278,7
Produits des activités d'assurance	5 967,6	5 350,5	4 734,3
Résultat des activités d'assurance	930,6	459,7	400,8
Honoraires et autres produits	11,7	12,2	11,2
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net	364,2	237,9	178,7
Revenus et profits nets de placement	495,3	470,5	345,1
Résultat financier d'assurance, montant net	(131,1)	(232,6)	(166,4)
Résultat net, après impôt	671,2	245,1	151,4
Total de l'actif <sup>4</sup>	9 215,3	8 521,9	7 695,7
Total du passif <sup>4</sup>	6 196,0	5 716,0	5 120,5
Capitaux propres	3 019,3	2 805,9	2 575,2
<b>Principaux indicateurs de succès</b>			
Croissance des PDS <sup>1</sup>	7,0 %	14,4 %	11,2 %
Croissance des PAA nets <sup>1</sup>	13,8 %	12,4 %	8,1 %
Résultat technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque <sup>1</sup>	326,5	(106,9)	(184,9)
Résultat par action ordinaire (RPA) <sup>2,3</sup>	24,18 \$	8,60 \$	5,17 \$
Rendement des capitaux propres (RCP) <sup>1</sup>	23,0 %	9,1 %	5,9 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque <sup>1</sup>	94,1 %	102,2 %	104,4 %
Ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque <sup>1</sup>	93,4 %	103,4 %	104,2 %
Test du capital minimal (« TCM »)	224 %	216 %	236 %

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

<sup>2</sup> SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC. Se reporter à la rubrique *Dividendes déclarés* pour connaître les dividendes déclarés par action.

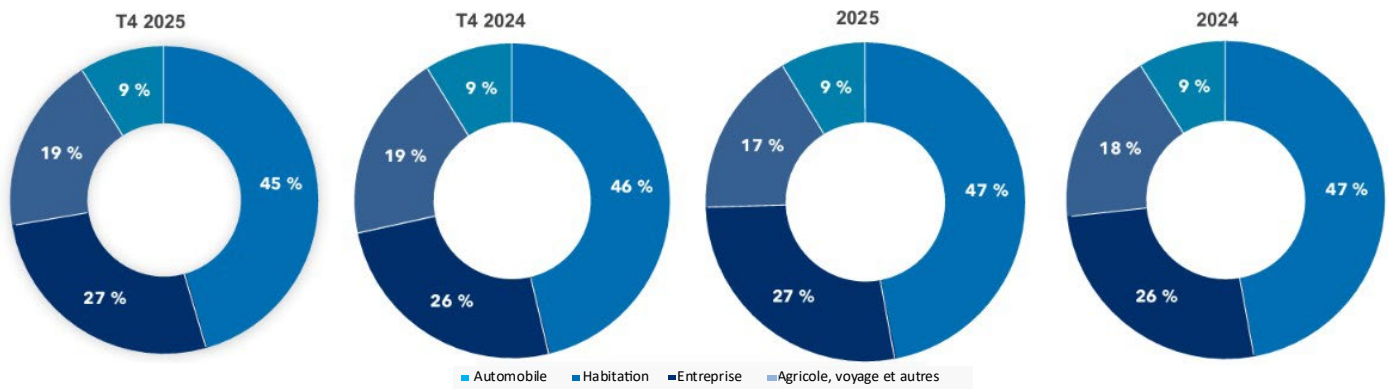
<sup>3</sup> Le résultat par action est calculé avant et après dilution.

<sup>4</sup> Comprend à la fois les éléments courants et non courants, qui sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

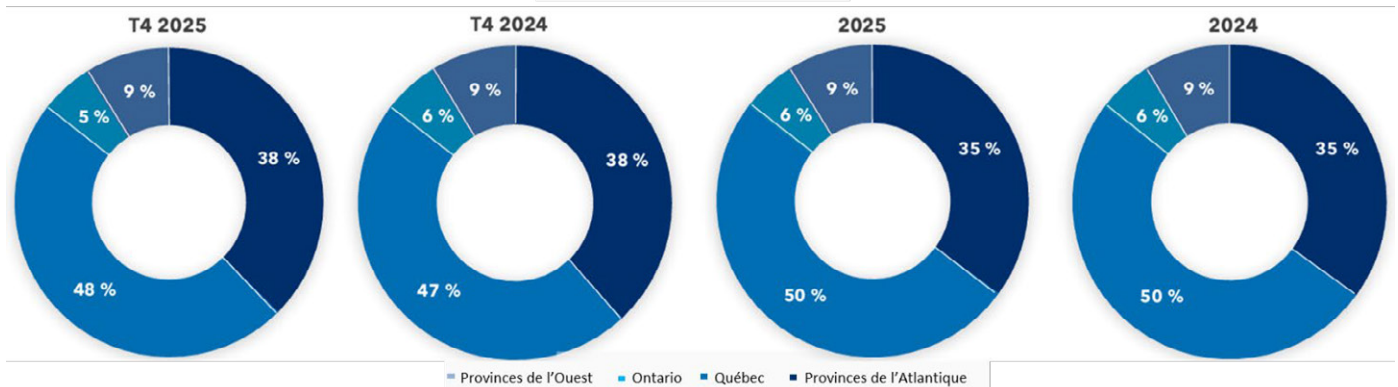
Co-operators Générale a inscrit un résultat net après impôt de 671,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, comparativement à un résultat net de 245,1 M\$ pour 2024. Notre résultat des activités d'assurance a été de 930,6 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 470,9 M\$ par rapport au chiffre de 459,7 M\$ inscrit pour la période comparative. Le rendement des capitaux propres de l'exercice s'est situé à 23,0 %, contre 9,1 % pour la période comparative de 2024. Le résultat par action ordinaire s'est établi à 24,18 \$ pour l'exercice, en regard d'un résultat par action ordinaire de 8,60 \$ pour l'exercice précédent.

Tous les principaux secteurs d'assurance et toutes les régions ont poursuivi leur croissance en 2025 par rapport à 2024. L'accroissement des primes moyennes et du nombre de véhicules assurés et de polices en vigueur a fait augmenter les PDS de 7,0 % et les PAA nets de 13,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des gammes de produits et des régions au quatrième trimestre et pour l'exercice 2025 par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

PDS par secteur d'assurance



PDS par région géographique

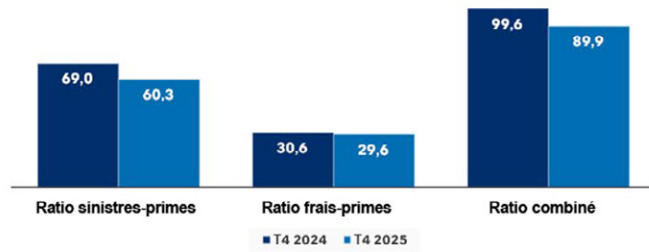


Pour l'exercice 2025, notre bénéfice technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est chiffré à 326,5 M\$, ce qui représente une variation favorable de 433,4 M\$ par rapport à la perte technique de 106,9 M\$ inscrite pour l'exercice 2024. Cette variation favorable est attribuable à l'augmentation de 665,3 M\$ des PAA nets, qui a été supérieure à celle de 97,2 M\$ du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés de même qu'à celle de 134,7 M\$ des frais d'acquisition et autres charges.

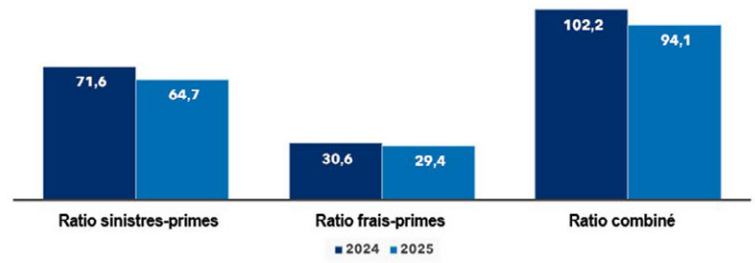
L'augmentation du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés est imputable essentiellement à la hausse des sinistres de l'exercice considéré, au renforcement des provisions et à une baisse des sinistres cédés attribuables à des événements majeurs du fait de la diminution du nombre même d'événements majeurs. L'augmentation des sinistres de l'exercice considéré a été en partie compensée par la variation favorable des sinistres par rapport à l'exercice précédent. Quant à l'augmentation des frais d'acquisition et autres charges, elle s'explique par la croissance des primes, qui a entraîné une hausse des taxes sur les primes, des commissions nettes et des charges d'exploitation liées aux activités d'assurance.

Au cours de l'exercice, le ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est amélioré de 8,1 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par la variation favorable du ratio sinistres-primes sous l'effet de la croissance plus ferme des PAA nets et par la baisse du nombre d'événements majeurs, alors que les sinistres liés à des événements majeurs avaient été considérables à l'exercice précédent. Le ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque, s'est pour sa part amélioré de 10,0 points de pourcentage. L'incidence relative de l'amélioration de ce ratio a été plus importante en raison de l'incidence favorable de 90,2 M\$ du montant net de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque par rapport à l'exercice précédent.

Résultat technique du T4<sup>1</sup>



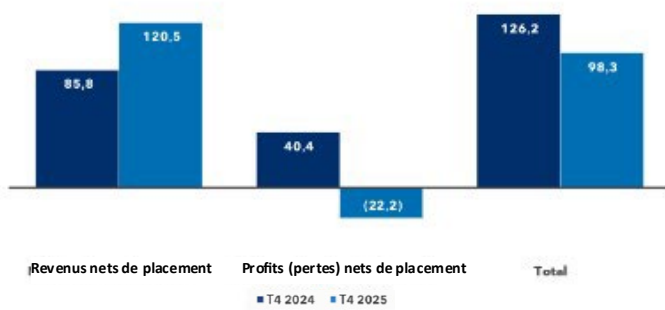
Résultat technique de l'exercice<sup>1</sup>



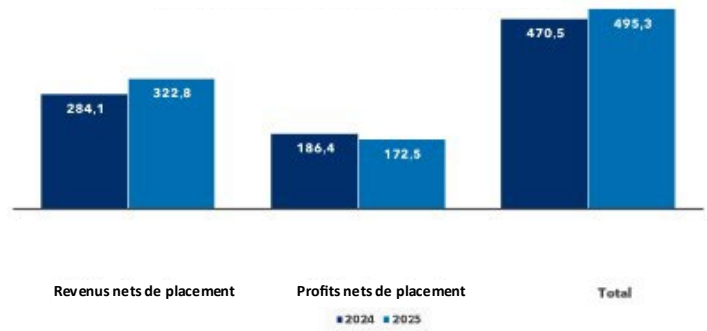
<sup>1</sup> Les ratios sont présentés en points de pourcentage, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance de l'exercice considéré a augmenté de 126,3 M\$, représentant un bénéfice de 364,2 M\$ comparativement à un bénéfice de 237,9 M\$ constaté pour l'exercice comparatif. Ce résultat favorable est attribuable à la baisse de 101,5 M\$ du montant net des charges financières liées aux contrats d'assurance et de réassurance par rapport à l'exercice précédent. La variation s'explique par une courbe des taux relativement stable, alors que la courbe était en baisse au cours de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par des charges d'actualisation moins élevées pour l'exercice. La hausse de 24,8 M\$ du total des revenus et profits nets de placement par rapport à l'exercice précédent a aussi été favorable; elle est attribuable à une augmentation des produits et profits d'intérêts et de dividendes tirés de notre portefeuille d'actions ordinaires, facteur partiellement contrebalancé par les pertes inscrites sur les fonds tirés des sociétés en commandite.

Montant net du résultat de placement du T4



Montant net du résultat de placement de l'exercice



## Analyse de la performance financière

## Résultat net

	2025	2024	Variation	2023
Résultat net, après impôt (en millions de dollars)	671,2	245,1	426,1	151,4
RCP	23,0 %	9,1 %	13,9 pts	5,9 %

Co-operators Générale a dégagé un bénéfice net de 671,2 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 426,1 M\$ par rapport au bénéfice net de 245,1 M\$ de l'exercice précédent qui a entraîné un accroissement de 13,9 points de pourcentage du RCP par rapport à l'exercice précédent. Le résultat favorable de 2025 est principalement attribuable à l'amélioration des résultats techniques sous l'effet surtout de la diminution du nombre de sinistres majeurs.

Se reporter à la rubrique *Rendement des capitaux propres* pour un calcul détaillé.

## Primes directes souscrites et montant net des produits des activités d'assurance

En millions de dollars	2025	2024	Variation	2023
PDS	5 989,9	5 597,6	7,0 %	4 891,2
PAA nets	5 474,9	4 809,6	13,8 %	4 278,7

En 2025, les PDS se sont établies à 5 989,9 M\$, soit une hausse de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent. Elles ont augmenté dans tous les principaux secteurs d'assurance et toutes les principales régions, l'assurance automobile et l'assurance habitation dans les provinces de l'Ouest et en Ontario étant les grands moteurs de cette hausse.

Les PAA nets ont augmenté de 13,8 % et ont atteint 5 474,9 M\$ pour l'exercice, alors qu'ils s'étaient chiffrés à 4 809,6 M\$ à l'exercice précédent. Ils ont ainsi progressé dans toutes les régions et tous les secteurs d'assurance.

La croissance des PDS et des PAA nets découle de l'accroissement des primes moyennes ainsi que de la croissance du nombre de véhicules assurés et de polices en vigueur, qui est attribuable surtout aux nouvelles souscriptions.

Un rapprochement des PAA nets et des produits des activités d'assurance figure à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

## Produits des activités d'assurance, montant net, par secteur d'assurance et par région géographique

En millions de dollars	2025	2024	Variation	2023
Assurance automobile	2 721,7	2 353,9	15,6 %	1 992,9
Assurance habitation	1 502,7	1 296,8	15,9 %	1 194,2
Assurance entreprise	885,4	820,9	7,9 %	775,4
Assurance agricole, voyage et autres	365,1	338,0	8,0 %	316,2
Total	5 474,9	4 809,6	13,8 %	4 278,7

Au cours de l'exercice, les PAA nets du secteur de l'assurance automobile ont inscrit une progression de 15,6 %. Cette hausse est attribuable à l'effet combiné de la croissance des primes moyennes dans la plupart des régions et de l'accroissement du nombre de véhicules assurés, principalement dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Les PAA nets du secteur de l'assurance habitation ont monté de 15,9 % par rapport à l'exercice précédent à la faveur de la hausse des primes moyennes dans toutes les régions.

Les PAA nets du secteur de l'assurance entreprise ont progressé de 7,9 % par rapport à la période comparative, principalement sous l'effet de l'accroissement du nombre de polices en vigueur dans toutes les régions. Dans le secteur de l'assurance entreprise, l'augmentation s'explique aussi par la hausse des primes moyennes, principalement en Ontario.

Enfin, les PAA nets du secteur de l'assurance agricole, voyage et autres ont monté de 8,0 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est essentiellement attribuable au secteur de l'assurance agricole, qui a inscrit une augmentation des primes moyennes et, dans une moindre mesure, à l'augmentation du nombre de polices en vigueur, surtout dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

## Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net

En millions de dollars	2025	2024	Variation	2023
Produits d'intérêts	232,7	215,1	17,6	179,5
Produits de dividendes et autres	100,2	78,1	22,1	74,8
Frais de placement	(10,1)	(9,1)	(1,0)	(7,9)
Revenus nets de placement	322,8	284,1	38,7	246,4
Profits (pertes) nets réalisés	128,5	13,3	115,2	(15,9)
Profits (pertes) nets de change	1,2	(16,5)	17,7	(2,7)
Variation des pertes de crédit attendues	0,8	(0,3)	1,1	(1,6)
Variation de la juste valeur	42,0	189,9	(147,9)	118,9
Profits nets de placement	172,5	186,4	(13,9)	98,7
<b>Revenus et profits nets de placement</b>	<b>495,3</b>	<b>470,5</b>	<b>24,8</b>	<b>345,1</b>
Intérêts capitalisés liés aux activités d'assurance	(155,1)	(182,5)	27,4	(153,6)
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	12,7	(70,5)	83,2	(26,4)
<b>Charges financières nettes des contrats d'assurance</b>	<b>(142,4)</b>	<b>(253,0)</b>	<b>110,6</b>	<b>(180,0)</b>
Intérêts capitalisés liés aux activités de réassurance	12,2	14,6	(2,4)	11,7
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(0,9)	5,8	(6,7)	1,9
<b>Produits financiers nets des contrats de réassurance</b>	<b>11,3</b>	<b>20,4</b>	<b>(9,1)</b>	<b>13,6</b>
<b>Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net</b>	<b>364,2</b>	<b>237,9</b>	<b>126,3</b>	<b>178,7</b>

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance de la Compagnie a augmenté de 126,3 M\$ pour l'exercice considéré et a représenté un bénéfice de 364,2 M\$ pour l'exercice contre 237,9 M\$ pour l'exercice comparatif. Cette variation favorable est attribuable à une augmentation de 24,8 M\$ des revenus et profits nets de placement et à une baisse de 101,5 M\$ des charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets de placement de l'exercice considéré sont supérieurs de 38,7 M\$ à ceux de l'exercice précédent en raison de la progression des produits de dividendes sur les fonds d'investissement et des rendements plus élevés obtenus au réinvestissement de titres parvenus à échéance, ainsi que du remplacement de titres à court terme par des obligations de sociétés à plus long terme de façon à mieux calquer la durée des actifs sur le programme de gestion des actifs et des passifs de la Compagnie. Les profits nets de placement se sont chiffrés à 172,5 M\$ pour l'exercice considéré, soit une baisse de 13,9 M\$ par rapport aux profits nets de 186,4 M\$ inscrits pour l'exercice précédent. Cette variation défavorable est principalement imputable à une augmentation de 37,3 M\$ des pertes latentes sur les fonds d'investissement et les sociétés en commandite occasionnée par les valorisations moins élevées, ainsi qu'à une diminution de 9,1 M\$ des profits sur les actions privilégiées. La variation défavorable a été en partie compensée par les mouvements favorables au chapitre des profits réalisés et latents sur les actions ordinaires, qui ont totalisé 17,0 M\$ et s'expliquent par le regain de vigueur des marchés boursiers et la hausse des prix des marchandises, ainsi que par des profits de change de 17,7 M\$ attribuables à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain comparativement à l'exercice précédent.

La composition des actifs investis est exposée à la rubrique *Actifs investis* du présent rapport de gestion.

Les charges financières nettes des contrats d'assurance se sont chiffrées à 142,4 M\$ pour l'exercice, comparativement à 253,0 M\$ pour l'exercice comparatif, soit une variation favorable de 110,6 M\$ d'un exercice à l'autre. Les produits financiers nets des contrats de réassurance se sont établis à 11,3 M\$ pour l'exercice, soit 9,1 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent.

La principale cause de la baisse globale de 101,5 M\$ des charges financières nettes des contrats d'assurance et de réassurance est la variation favorable des taux d'actualisation occasionnée par la relative stabilité de la courbe des taux par rapport à une courbe en baisse pour l'exercice précédent. Ce facteur a fait diminuer la charge d'actualisation et a eu une incidence favorable sur le résultat net en 2025 par rapport à l'exercice précédent.

## Autres éléments du résultat global

En millions de dollars	2025	2024	Variation	2023
Autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	39,4	66,6	(27,2)	71,3

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés après impôt.

Les autres éléments du résultat global se sont établis à 39,4 M\$ pour l'exercice considéré, soit un recul de 27,2 M\$ par rapport au montant de 66,6 M\$ inscrit pour 2024. Cette évolution défavorable, qui s'explique principalement par le recul moins marqué des taux d'intérêt pour l'exercice considéré par rapport à l'exercice précédent, s'est traduite par des profits latents de 3,2 M\$ sur nos portefeuilles d'obligations, contre 45,3 M\$ pour l'exercice comparatif. Cela a cependant été en partie compensé par une hausse de 15,9 M\$ après impôt découlant de la réévaluation favorable de l'obligation au titre des prestations de retraite.

## Charges

### Ratio sinistres-primés

En millions de dollars, sauf les ratios	2025	2024	Variation	2023
Produits des activités d'assurance, montant net	5 474,9	4 809,6	665,3	4 278,7
Montant brut des sinistres et frais de règlement non actualisés	3 725,1	3 863,0	(137,9)	3 278,9
Élément de perte, montant brut	13,3	(41,6)	54,9	9,6
Sinistres cédés et frais de règlement à recouvrer non actualisés	(202,2)	(368,5)	166,3	(220,1)
Composant recouvrement de perte lié aux cessions	5,0	(8,9)	13,9	(0,6)
Montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés <sup>1</sup>	3 541,2	3 444,0	97,2	3 067,8
Ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque <sup>1</sup>	64,7 %	71,6 %	(6,9) pts	71,7 %

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

Le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés s'est élevé à 3 541,2 M\$ pour l'exercice, soit une augmentation défavorable de 97,2 M\$ par rapport à la période comparative de 2024. Cet écart s'explique principalement par l'accroissement du nombre de sinistres de l'exercice considéré, le renforcement des provisions et une diminution des sinistres cédés attribuables à des événements majeurs par suite d'un recul du nombre d'événements majeurs survenus. L'augmentation a été compensée en partie par l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent.

Le montant brut des sinistres et frais de règlement non actualisés et celui de l'élément de perte font l'objet d'un rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)* présentée plus loin. Les sinistres cédés et frais de règlement à recouvrer non actualisés et le composant recouvrement de perte lié aux cessions font l'objet d'un rapprochement avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance dans la même rubrique.

### Ratio sinistres-primés par secteur d'assurance et par région géographique

En pourcentage, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	2025	2024	Variation (en pts)	2023
Assurance automobile	77,0	83,0	(6,0)	82,5
Assurance habitation	54,9	69,3	(14,4)	70,5
Assurance entreprise	50,6	53,7	(3,1)	58,0
Assurance agricole, voyage et autres	47,4	44,8	2,6	44,1
Total	64,7	71,6	(6,9)	71,7

En 2025, le ratio sinistres-primés s'est globalement amélioré de 6,9 points de pourcentage du fait que la croissance des PAA nets a surpassé la croissance globale du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés.

Dans le secteur de l'assurance automobile, le ratio sinistres-primés s'est amélioré de 6,0 points de pourcentage par rapport à l'exercice comparatif sous l'effet en grande partie de la croissance des primes dans toutes les régions, de l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent en Ontario et de la baisse du nombre d'événements majeurs dans toutes les régions. L'amélioration du ratio a été en partie contrebalancée par la hausse des sinistres de l'exercice considéré et l'établissement d'un nouvel élément de perte, surtout dans les provinces de l'Ouest, ainsi que par l'augmentation des provisions dans toutes les régions.

Le ratio sinistres-primés du secteur de l'assurance habitation s'est amélioré de 14,4 points de pourcentage par rapport à l'exercice comparatif grâce à la diminution du volume des sinistres liés à des événements majeurs dans les provinces de l'Ouest et au Québec, à l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent et aux ajustements favorables des provisions dans toutes les régions. L'amélioration du ratio a été en partie contrebalancée par l'accroissement des sinistres de l'exercice considéré, principalement dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

Le ratio sinistres-primés du secteur de l'assurance entreprise s'est amélioré de 3,1 points de pourcentage sous l'effet de la croissance des primes, de la diminution du volume de sinistres liés à des événements majeurs et du renforcement des provisions dans toutes les régions. Son amélioration a été en partie contrebalancée par l'augmentation des sinistres de l'exercice considéré dans les provinces de l'Ouest et au Québec et par la détérioration de l'évolution des sinistres de l'exercice précédent dans toutes les régions.

La détérioration de 2,6 points de pourcentage du ratio sinistres-primés des secteurs de l'assurance agricole, voyage et autres s'explique surtout par l'accroissement des sinistres de l'exercice considéré dans le secteur de l'assurance agricole en Ontario et au Québec. Elle a été en partie compensée par l'évolution favorable des sinistres de l'exercice précédent et les ajustements favorables apportés aux provisions pour la région de l'Ouest.

## Frais d'acquisition et autres charges d'exploitation – ratio frais-primés

En millions de dollars, sauf les ratios	2025	2024	Variation	2023
Produits des activités d'assurance, montant net	5 474,9	4 809,6	665,3	4 278,7
Commissions, montant net	545,3	510,7	34,6	479,0
Taxes sur les primes, montant net	198,4	174,9	23,5	156,5
Autres frais d'acquisition, charges d'exploitation et charges afférentes aux contrats d'assurance, montant net	425,6	397,8	27,8	347,4
Autres charges d'exploitation	437,9	389,1	48,8	412,9
Frais d'acquisition et autres charges <sup>1</sup>	1 607,2	1 472,5	134,7	1 395,8
Composantes du ratio frais-primés				
Commissions, montant net	10,0 %	10,6 %	(0,6) pt	11,2 %
Taxes sur les primes, montant net	3,6 %	3,6 %	- pt	3,7 %
Autres frais d'acquisition et charges afférentes aux contrats d'assurance, montant net	7,8 %	8,3 %	(0,5) pt	8,1 %
Autres charges	8,0 %	8,1 %	(0,1) pt	9,7 %
Ratio frais-primés <sup>1</sup>	29,4 %	30,6 %	(1,2) pt	32,7 %

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

Les frais d'acquisition et autres charges ont monté de 134,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le ratio frais-primés s'est amélioré de 1,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, car l'augmentation des charges a été surpassée par la croissance des PAA nets.

L'augmentation de 34,6 M\$ des commissions nettes s'explique par la hausse des commissions de base dans tous les secteurs d'activité par rapport à l'exercice précédent. De même, le montant net des taxes sur les primes a augmenté de 23,5 M\$ par rapport à l'exercice comparatif par suite de la croissance des primes sur tous les produits d'assurance.

Le montant net des autres frais d'acquisition et charges afférentes aux contrats d'assurance combiné aux autres charges d'exploitation a augmenté de 76,6 M\$ par rapport à celui de 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation afférentes aux contrats d'assurance, y compris les salaires et avantages sociaux et les charges liées aux technologies de l'information.

Le montant brut des commissions, des taxes sur les primes, des autres frais d'acquisition et des charges afférentes aux contrats d'assurance fait l'objet d'un rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance dans la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)* présentée plus loin. Cette rubrique contient aussi un rapprochement des sommes à recouvrer auprès des réassureurs se rapportant aux commissions et aux taxes sur les primes avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance. Tous les montants nets indiqués ci-dessus reflètent les charges nettes après prise en compte des sommes à recouvrer auprès des réassureurs.

## Impôt sur le résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le taux d'impôt effectif s'est établi à 22,7 %, ce qui correspond à une charge d'impôt sur le résultat de 197,4 M\$. Se reporter à la note 11 de nos états financiers consolidés pour consulter un rapprochement entre le taux d'impôt prévu par la loi et le taux d'impôt effectif.

## Situation de trésorerie, sources de financement et situation financière

### Situation financière et situation de capital

En millions de dollars	2025	2024	Variation	2023
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>650,1</b>	427,2	52,2 %	521,9
Actifs investis, y compris les titres prêtés	<b>7 715,2</b>	7 179,0	7,5 %	6 374,6
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	<b>442,5</b>	558,1	(20,7) %	437,6
Immobilisations incorporelles	<b>50,6</b>	59,6	(15,1) %	69,2
Autres actifs	<b>356,9</b>	298,0	19,8 %	292,4
<b>Passif</b>				
Passifs au titre des contrats d'assurance	<b>5 220,7</b>	4 897,0	6,6 %	4 342,7
Obligations au titre des prestations de retraite	<b>86,7</b>	103,8	(16,5) %	98,9
Autres passifs	<b>888,6</b>	715,2	24,2 %	678,9
Capitaux propres	<b>3 019,3</b>	2 805,9	7,6 %	2 575,2

À la clôture de 2025, notre situation financière et notre situation de capital restaient solides. Nous continuons de surveiller étroitement nos liquidités et nos capitaux pour être en mesure de répondre aux besoins de nos clients tout en finançant nos axes stratégiques.

Au 31 décembre 2025, la valeur de nos actifs investis, de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie était supérieure de 75,1 % à la valeur de nos contrats d'assurance, déduction faite des contrats de cession en réassurance, comparativement à un excédent de 75,3 % au 31 décembre 2024. Nos actifs investis ont augmenté de 536,2 M\$ depuis le 31 décembre 2024 en raison du réinvestissement des revenus de placement ainsi que de la hausse des valorisations sous l'effet des mouvements favorables des marchés financiers. Les variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont présentées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

Le montant net de nos passifs au titre des contrats d'assurance a augmenté de 439,3 M\$, principalement par suite de l'augmentation des provisions au titre des sinistres et des primes non acquises ainsi que d'une diminution du volume des sinistres cédés découlant d'événements majeurs.

Les autres passifs ont augmenté de 173,4 M\$ depuis le 31 décembre 2024 par suite d'une augmentation des impôts à payer et des créateurs et charges à payer.

Les arrangements non comptabilisés et les engagements contractuels sont exposés plus loin dans le présent rapport de gestion.

### Actifs investis

#### Composition des actifs investis

Pourcentage selon la juste valeur	2025	2024	2023
Obligations	<b>63,7</b>	57,5	57,7
Actions	<b>16,7</b>	16,5	15,4
Créances hypothécaires	<b>10,4</b>	10,1	10,0
Fonds d'investissement	<b>3,7</b>	4,5	4,7
Sociétés en commandite	<b>3,7</b>	4,3	4,5
Placements à court terme	<b>1,2</b>	6,3	6,9
Autres	<b>0,6</b>	0,8	0,8
	<b>100,0</b>	100,0	100,0

Co-operators Générale détient un portefeuille de placements de grande qualité et bien diversifié, constitué essentiellement d'obligations, de titres de capitaux propres et de créances hypothécaires commerciales. Notre portefeuille d'obligations représente 4 912,1 M\$, ou 63,7 %, du total des actifs investis de la Compagnie (4 131,2 M\$ ou 57,5 % en 2024). Il est diversifié par région géographique et par secteur d'activité, et il est composé en grande partie d'instruments de créance de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien. Notre portefeuille de titres de capitaux propres représente 1 285,0 M\$, ou 16,7 %, du total des actifs investis (1 187,7 M\$ ou 16,5 % en 2024). Il se compose essentiellement d'actions ordinaires et d'actions privilégiées cotées en bourse et diversifiées par secteur d'activité et par émetteur. Les actions canadiennes représentent 82,2 % de ce portefeuille (81,9 % en 2024).

Nous détenons des créances hypothécaires d'une valeur comptable de 801,9 M\$ (722,3 M\$ en 2024) sur des immeubles multirésidentiels et commerciaux au Canada. Les créances hypothécaires représentent 10,4 % (10,1 % en 2024) du total de nos actifs investis et sont d'excellente qualité : 96,0 % d'entre elles (97,2 % en 2024) sont considérées comme de première qualité. Ensemble, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite représentent 7,4 % (8,8 % en 2024) du total des actifs investis. Les parts de fonds d'investissement sont investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et nos parts dans des sociétés en commandite représentent des investissements dans des infrastructures multirésidentielles et des biens immobiliers. Nos placements à court terme comptent pour 1,2 % (6,3 % en 2024) du total de nos actifs investis et se composent d'obligations à court terme de gouvernements et d'obligations de sociétés dont l'échéance est prochaine. La note 7 des états financiers consolidés présente la répartition détaillée des actifs investis.

### Qualité du crédit des obligations

Pourcentage selon la juste valeur	2025	2024	2023
AAA	27,7	37,5	39,3
AA	25,3	25,7	23,4
A	24,9	19,5	19,9
BBB	18,9	14,9	13,5
Inférieur à BBB	3,2	2,4	3,4
Non noté	0,0	0,0	0,5
	100,0	100,0	100,0

La Compagnie adhère à une politique et à une stratégie de placement reposant sur la prudence et le respect des lignes directrices réglementaires ainsi que, de façon générale, sur les flux de trésorerie liés aux primes et les tendances en matière de règlement des sinistres de chaque gamme de produits. Dans cette optique, nous investissons dans un ensemble de titres diversifiés et modifions la répartition entre les catégories d'actifs selon l'évolution du marché. La qualité du crédit de notre portefeuille d'obligations demeure élevée, 77,9 % (82,7 % en 2024) de nos obligations étant notées A ou plus et 96,8 % (97,6 % en 2024) étant considérées comme de première qualité et ayant une note BBB ou supérieure. Ces notations cadrent avec la qualité du crédit du portefeuille détenu au cours de l'exercice comparatif.

La rubrique *Gestion des risques financiers* et la note 8 des états financiers consolidés offrent des renseignements sur les risques de crédit et de taux d'intérêt qui s'y rapportent.

### Test du capital minimal

	2025	2024	2023
Ratio du TCM	224 %	216 %	236 %

Le ratio du TCM de 224 % de Co-operators Générale au 31 décembre 2025 reste solide et représente un excédent de capital de 494,4 M\$ par rapport à notre cible interne en matière de capital minimal de 185 %. La hausse de 8,0 points de pourcentage découle des variations du résultat net, des autres éléments du résultat global et des dividendes déclarés au cours de l'exercice, qui ont entraîné une variation du capital disponible par rapport au capital requis.

Le ratio du TCM se calcule en divisant le total du capital disponible par le capital minimal requis. Le capital disponible correspond au total des capitaux propres, plus ou moins certains ajustements prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Le facteur qui a le plus joué sur le capital minimal requis est la modification de la définition réglementaire du risque d'assurance, du risque de marché, du risque de crédit et du risque opérationnel. Le ratio de fonds propres ciblé par le BSIF pour le secteur, que nous sommes tenus d'excéder, correspond à 150 % du capital requis.

### Capitaux propres

En millions de dollars	2025	2024	2023
Actions ordinaires	359,8	359,8	359,8
Actions privilégiées			
Appel public à l'épargne	100,0	100,0	100,0
Placement privé	105,8	103,8	103,4
Capital d'apport	100,7	100,9	100,9
Résultats non distribués	2 315,1	2 142,9	1 979,3
Cumul des autres éléments du résultat global	37,9	(1,5)	(68,2)
Total	3 019,3	2 805,9	2 575,2

Notre état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 comprend 3 019,3 M\$ en capitaux propres, preuve du maintien de notre solidité financière. Globalement, nos capitaux propres ont augmenté de 213,4 M\$ pour l'exercice en raison principalement des résultats non distribués plus élevés qu'à l'exercice précédent, qui découlent de la hausse du résultat net, et la hausse a été légèrement contrebalancée par les dividendes.

Le capital est une ressource stratégique essentielle. Il rend compte de la santé financière de notre organisation et nous permet de saisir les occasions commerciales stratégiques qui se présentent. Un capital solide sert également de protection contre les pertes ou les catastrophes, et accroît la confiance que les organismes de réglementation, les actionnaires et les titulaires de police, entre autres, nous témoignent. Pour un complément d'information sur la gestion du capital, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Un résumé des actions émises et en circulation de la Compagnie est présenté ci-dessous. La note 16 des états financiers consolidés présente les modalités et une liste complète de toutes les actions autorisées.

2025	Autorisé	Émis
Actions privilégiées de catégorie A, série B	Illimité	843 268
Actions privilégiées de catégorie B	Illimité	396
Actions privilégiées de catégorie D, série A	Illimité	13 803
Actions privilégiées de catégorie D, série B	Illimité	42 535
Actions privilégiées de catégorie D, série C	Illimité	43 184
Actions privilégiées de catégorie E, série C	Illimité	4 000 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	Illimité	488 624
Actions privilégiées de catégorie G, série A	Illimité	14 984
Actions privilégiées de catégorie H, série A	Illimité	189 901
Actions ordinaires	Illimité	27 390 399

Ont fait l'objet d'une émission publique nos actions privilégiées de catégorie E, série C, qui sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX) et négociées sous le symbole CCS.PR.C.

## Dividendes et résultat par action

### Dividendes déclarés

En dollars par action	2025	2024	2023
Actions privilégiées de catégorie A			
Série B	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie B	2,50	2,50	2,50
Actions privilégiées de catégorie D			
Série A	5,00	5,00	5,00
Série B	5,00	5,00	5,00
Série C	5,00	5,00	5,00
Actions privilégiées de catégorie E			
Série C	1,25	1,25	1,25
Actions privilégiées de catégorie F	1,88	1,88	1,88
Actions privilégiées de catégorie G	2,50	2,50	2,50
Actions privilégiées de catégorie H	5,00	5,00	2,50
Actions ordinaires	18,06	2,58	8,36

Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées se sont élevés à 11,6 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, comparativement à 11,5 M\$ à l'exercice précédent. Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice se sont élevés à 490,5 M\$, contre 70,0 M\$ en 2024.

## Résultat par action

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et le résultat par action	2025	2024	2023
Résultat net, après impôt	671,2	245,1	151,4
Moins les dividendes sur actions privilégiées	11,6	11,5	11,4
Résultat net disponible pour les actionnaires	659,6	233,6	140,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation <sup>1</sup>	27 273	27 156	27 049
Résultat par action ordinaire (RPA) <sup>2</sup>	24,18 \$	8,60 \$	5,17 \$

<sup>1</sup> SFCL détient la totalité des actions ordinaires de CAGC. Nombre exprimé en milliers d'actions.

<sup>2</sup> Le résultat par action est calculé avant et après dilution.

## Notation par des tiers

Les agences de notation attribuent plusieurs types de notes. Une note portant sur la solidité financière renseigne les titulaires de police sur la capacité d'une société d'assurance à honorer ses obligations de paiement envers les titulaires de police. Une note portant sur la qualité du crédit de l'émetteur renseigne les investisseurs sur la capacité d'une société à respecter ses obligations de premier rang. La note d'une action privilégiée donne des indications sur la solvabilité des actions privilégiées émises par une société.

### Notation de Standard & Poor's

	Perspectives	2025	2024	2023
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	A-	A-	A-
Co-operators Générale – actions privilégiées	s. o.	P-2	P-2	P-2

### Notation de A.M. Best

	Perspectives	2025	2024	2023
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A	A	A
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	a	a	a
Souveraine – solidité financière	Stables	A	A	A
Souveraine – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	a	a	a

### Notation de Morningstar DBRS

	Perspectives	2025	2024	2023
Co-operators Générale – solidité financière	Stables	A	A	A
Co-operators Générale – qualité du crédit de l'émetteur	Stables	A	A	A
Co-operators Générale – actions privilégiées	Stables	Pfd-2	Pfd-2	Pfd-2

## Flux de trésorerie

En millions de dollars	2025	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 077,5	508,6	677,7
Activités d'investissement			
Achats nets de placements	(337,6)	(509,5)	(213,0)
Achats nets d'immobilisations incorporelles et corporelles	(5,1)	(0,8)	(14,4)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(342,7)	(510,3)	(227,4)
Activités de financement			
Actions privilégiées émises, montant net	2,5	0,2	3,1
Dividendes versés	(502,1)	(81,5)	(236,6)
Paiements au titre des obligations locatives	(12,3)	(11,6)	(10,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(511,9)	(92,9)	(244,2)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	222,9	(94,6)	206,1

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté au cours de l'exercice, principalement en raison des variations du résultat net et des éléments d'exploitation hors trésorerie par rapport à l'exercice précédent.

Les ressources en capital, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et la capacité d'emprunt dont nous disposons seront suffisants pour soutenir nos activités courantes et nos activités prévues, les paiements d'intérêts et de capital périodiques sur le solde de la dette, le versement des dividendes et nos autres engagements financiers. Les flux de trésorerie dégagés sur les activités d'assurance et les rendements des placements surpassent habituellement les besoins en matière de règlement de sinistres et les charges d'exploitation, et suffisent à financer en outre nos engagements et nos projets de croissance.

Nos engagements se rapportent principalement aux apports en capital non provisionnés, dont il est question à la rubrique *Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels*. À l'heure actuelle, nous n'avons ni dépenses ni engagements significatifs prévus à ce titre. Pour obtenir des informations sur les échéances estimatives des passifs financiers, des contrats d'assurance et des autres engagements, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

### Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)

Nous mesurons et évaluons la performance de nos activités consolidées au moyen de plusieurs mesures et ratios financiers. Ces mesures facilitent la compréhension de nos volumes d'activités, de la qualité du risque accepté, de nos pratiques de provisionnement, ainsi que de la solidité financière et du levier financier de Co-operators Générale.

Ces mesures et ratios ne sont pas conformes aux PCGR, et les normes IFRS de comptabilité (ou PCGR) n'en donnent pas de définition normalisée. Ils reposent néanmoins sur des éléments tirés des états financiers consolidés préparés conformément aux IFRS. Ils sont comparables à des mesures financières courantes utilisées dans le secteur de l'assurance IARD pour faciliter la compréhension des résultats financiers et des tendances et contribuer à l'évaluation de la performance.

Nos mesures et nos ratios financiers non conformes aux PCGR comportent également certaines composantes qui ne sont pas non plus conformes aux PCGR. Dans les tableaux ci-dessous, nous avons effectué un rapprochement de ces composantes avec les chiffres conformes aux PCGR figurant dans les états financiers consolidés.

#### Rapprochement avec les charges afférentes aux activités d'assurance

	2025	2024	2023
Sinistres et frais de règlement non actualisés, montant brut <sup>1</sup>	3 725,1	3 863,0	3 278,9
Incidence brute de l'actualisation sur les charges liées aux sinistres <sup>2</sup>	(206,5)	(221,4)	(206,0)
Autres charges afférentes aux activités d'assurance	170,0	166,5	120,9
Sinistres survenus et charges engagées et variations liées aux services passés	3 688,6	3 808,1	3 193,8
Commissions	667,3	639,4	600,4
Taxes sur les primes	205,1	183,6	164,2
Autres frais d'acquisition	255,6	231,3	226,5
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 128,0	1 054,3	991,1
Ajustement au titre du risque, montant brut	24,8	27,0	24,5
Élément de perte, montant brut	13,3	(41,6)	9,6
Charges afférentes aux activités d'assurance	4 854,7	4 847,8	4 219,0

<sup>1</sup> Comprend des montants liés aux services courants et passés et représente ce que serait notre charge afférente aux activités d'assurance si nous n'avions pas appliqué l'actualisation.

<sup>2</sup> Représente l'incidence sur notre charge afférente aux activités d'assurance de l'actualisation des charges liées aux sinistres et des frais de règlement.

## Rapprochement avec le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance

	2025	2024	2023
Imputation des primes de réassurance payées, exclusion faite des frais d'acquisition liés aux cessions	492,7	540,9	455,6
Commissions liées aux cessions	(122,0)	(128,7)	(121,4)
Taxes sur les primes liées aux cessions	(6,7)	(8,7)	(7,7)
Total de l'imputation des primes de réassurance payées	364,0	403,5	326,5
Sinistres cédés et frais de règlement à recouvrer non actualisés <sup>1</sup>	(202,2)	(368,5)	(220,1)
Incidence de l'actualisation sur les recouvrements de sinistres liée aux cessions <sup>2</sup>	14,5	19,1	15,3
Sinistres cédés et charges engagées et variations liées aux services passés	(187,7)	(349,4)	(204,8)
Incidence de l'ajustement au titre du risque liée aux cessions	1,0	(2,2)	(6,6)
Composant recouvrement de perte lié aux cessions	5,0	(8,9)	(0,6)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	182,3	43,0	114,5

<sup>1</sup> Comprend des montants liés aux services courants et passés et représente ce que seraient nos sinistres cédés et nos frais de règlement à recouvrer si nous n'avions pas appliqué l'actualisation.

<sup>2</sup> Représente l'incidence sur le montant net de nos charges afférentes aux contrats de réassurance de l'actualisation de nos sinistres cédés et de nos frais de règlement à recouvrer.

Les **frais d'acquisition et autres charges** correspondent au total des frais d'acquisition comptabilisés dans le résultat net de l'exercice, des charges afférentes aux contrats d'assurance et des autres charges d'exploitation, déduction faite de toute somme à recouvrer auprès des réassureurs. C'est une mesure utilisée pour évaluer les charges que la Compagnie engage pour acquérir des contrats d'assurance, les charges autres que celles liées aux sinistres engagées pour l'exécution des contrats d'assurance et les autres charges d'exploitation qu'elle engage pour mener ses activités d'assurance. Cette mesure entre aussi dans le calcul du ratio frais-primes.

Les **primes directes souscrites (« PDS »)** représentent le volume des ventes d'assurance effectuées directement par l'assureur au cours de l'exercice. Les PDS ne comprennent ni les cessions ni les acceptations en réassurance. La croissance des PDS sur un an est une bonne indication des tendances sur le plan du volume d'activité.

L'**incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque** correspond à l'incidence totale de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque sur les charges afférentes aux activités d'assurance et sur le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance, plus le montant net des charges financières (ou des produits financiers) liés aux contrats d'assurance et le montant net des produits financiers (ou des charges financières) liés aux contrats de réassurance. Elle sert à dériver les mesures et les ratios qui tiennent compte de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Un rapprochement de ce montant est présenté ci-après. Se reporter au *Glossaire* pour avoir une définition plus détaillée de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

	2025	2024	2023
Incidence brute de l'actualisation sur les charges liées aux sinistres	(206,5)	(221,4)	(206,0)
Incidence de l'actualisation sur les recouvrements de sinistres liée aux cessions	14,5	19,1	15,3
Incidence nette de l'actualisation sur les sinistres	(192,0)	(202,3)	(190,7)
Charges financières liées aux contrats d'assurance	142,4	253,0	180,0
Produits financiers liés aux contrats de réassurance	(11,3)	(20,4)	(13,6)
Charges financières liées aux contrats	131,1	232,6	166,4
Ajustement au titre du risque, montant brut	24,8	27,0	24,5
Ajustement au titre du risque lié aux cessions	1,0	(2,2)	(6,6)
Incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	(35,1)	55,1	(6,4)

Le **montant net des produits des activités d'assurance (« PAA nets »)** représente les produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice, déduction faite de l'imputation des primes de réassurance payées aux réassureurs, avant la prise en compte des frais d'acquisition liés aux cessions et recouverts auprès des réassureurs. Il s'agit d'une mesure utile servant à calculer le montant des produits gagnés au cours de l'exercice que la Compagnie conserve réellement. La croissance des PAA nets sur un an est une bonne indication de la tendance du chiffre d'affaires. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des produits des activités d'assurance avec les produits des activités d'assurance nets.

	2025	2024	2023
Produits des activités d'assurance	5 967,6	5 350,5	4 734,3
Imputation des primes de réassurance cédées	(364,0)	(403,5)	(326,5)
Frais d'acquisition liés aux cessions	(128,7)	(137,4)	(129,1)
Produits des activités d'assurance, montant net	5 474,9	4 809,6	4 278,7

Le **montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés** correspond au total des sinistres et frais d'assurance non actualisés, déduction faite de toute somme à recouvrer auprès des réassureurs, avant la prise en compte des frais d'acquisition. Cette mesure sert à évaluer les charges que la Compagnie engage pour régler les sinistres, avant l'incidence de l'actualisation, et elle entre aussi dans le calcul du ratio sinistres-primés.

Le **résultat technique** est le bénéfice ou la perte découlant de la prise d'un risque d'assurance, avant la prise en compte de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Il représente les PAA nets, déduction faite des charges comprises dans le ratio sinistres-primés et le ratio frais-primés. Cet indicateur est une mesure fiable et constante de la performance financière liée aux souscriptions au fil du temps. Le résultat technique, y compris l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, intègre l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

Le **ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque**, correspond au rapport entre le montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés et les PAA nets, exprimé en pourcentage. Il est calculé pour chaque grande catégorie de produits (*ratio sinistres-primés par secteur d'assurance*), ainsi que pour chaque grande région géographique où nous exerçons des activités (*ratio sinistres-primés par région géographique*). Le ratio sinistres-primés indique si les primes suffisent à couvrir les charges liées aux sinistres. Souvent appelé « taux de réalisation des risques », ce ratio est une composante du ratio combiné.

Le **ratio frais-primés** correspond au rapport entre le total des frais d'acquisition et des frais généraux et les PAA nets, exprimé en pourcentage. Aussi une composante du ratio combiné, le ratio frais-primés nous aide à déterminer si les primes suffisent à couvrir les charges non liées aux sinistres.

Le **ratio combiné** est le ratio du total des charges sur les PAA nets, exprimé en pourcentage. Le ratio combiné sert à mesurer la rentabilité du point de vue du risque assuré. Le ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, est la somme du ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, et du ratio frais-primés. Le ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque, tient compte de l'incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

L'**évolution des sinistres d'années antérieures** correspond à la différence entre les estimations, à la fin de l'exercice précédent, du montant net des passifs au titre des sinistres survenus, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, et les estimations de l'exercice considéré pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable représente une réduction du coût estimatif des sinistres au cours de l'exercice pour ce bloc de sinistres. L'évolution des sinistres d'années antérieures aide à décrire les variations du ratio sinistres-primés d'un exercice à l'autre.

Le **rendement des capitaux propres (« RCP »)** est le ratio annualisé du résultat net sur la moyenne totale des capitaux propres d'ouverture et de clôture.

### Résultats techniques

En millions de dollars, sauf les ratios	2025	2024	2023
Produits des activités d'assurance, montant net	5 474,9	4 809,6	4 278,7
Sinistres et frais de règlement non actualisés, montant net	3 541,2	3 444,0	3 067,8
Ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	64,7 %	71,6 %	71,7 %
Frais d'acquisition et autres charges	1 607,2	1 472,5	1 395,8
Ratio frais-primés	29,4 %	30,6 %	32,7 %
Résultat technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	326,5	(106,9)	(184,9)
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	94,1 %	102,2 %	104,4 %
Incidence nette de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque <sup>1</sup>	(35,1)	55,1	(6,4)
Résultat technique, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque	361,6	(162,0)	(178,5)
Ratio combiné, y compris l'actualisation et l'ajustement au titre du risque	93,4 %	103,4 %	104,2 %

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

Pour l'exercice 2025, notre bénéfice technique, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est chiffré à 326,5 M\$, ce qui représente une variation favorable de 433,4 M\$ par rapport à la perte technique de 106,9 M\$ inscrite pour l'exercice précédent. Cette variation favorable est attribuable à l'augmentation de 665,3 M\$ des PAA nets, qui a été supérieure à la hausse combinée du montant net des sinistres et frais de règlement non actualisés, à hauteur de 97,2 M\$, et des frais d'acquisition et autres charges, à hauteur de 134,7 M\$.

## Évolution des sinistres

En millions de dollars	2025	2024	2023
Variations du passif au titre des sinistres survenus	(209,6)	(98,3)	67,9
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus	53,4	58,1	(11,8)
Moins l'actualisation prise en compte ci-dessus	(97,6)	(168,6)	(120,1)
Moins l'ajustement au titre du risque pris en compte ci-dessus	62,2	54,9	48,8
Évolution des sinistres d'années antérieures <sup>1</sup>	(191,6)	(153,9)	(15,2)

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

Co-operators Générale continue de surveiller et d'évaluer l'évolution des sinistres. Nous nous attendons à ce que divers facteurs directs et indirects influent au fil du temps sur l'évolution des sinistres. Les sinistres d'années antérieures, notamment, ont varié sous l'effet des coûts inflationnistes, de l'évolution des activités liées aux sinistres, de même qu'en raison de la recrudescence des litiges et des recours collectifs.

Les sinistres de l'exercice considéré ont été touchés par une augmentation de la fréquence des sinistres, les pressions inflationnistes sur le coût des sinistres et l'incertitude globale résultant de ces facteurs. Les droits de douane américains et les réformes prochaines qui seront opérées concernant les produits liés à l'automobile pourraient avoir d'autres effets sur l'évolution des sinistres de l'exercice considéré et les précédents.

## Rendement des capitaux propres

En millions de dollars, sauf les ratios	2025	2024	2023
Résultat net, après impôt	671,2	245,1	151,4
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier	2 805,9	2 575,2	2 586,9
Capitaux propres au 31 décembre	3 019,3	2 805,9	2 575,2
RCP	23,0 %	9,1 %	5,9 %

## Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf le résultat par action et les ratios)

2025	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	1 251,3	1 642,3	1 601,4	1 494,9	5 989,9
Produits des activités d'assurance, montant net	1 296,7	1 351,4	1 411,9	1 414,9	5 474,9
Résultat net, après impôt	72,9	149,7	228,0	220,6	671,2
Revenus et profits nets de placement	97,5	117,8	181,7	98,3	495,3
Autres éléments du résultat global	19,8	(6,7)	14,6	11,7	39,4
Principales statistiques					
Résultat par action ordinaire (RPA)	2,64 \$	5,35 \$	8,35 \$	7,92 \$	24,18 \$
Ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	70,3 %	66,8 %	61,9 %	60,3 %	64,7 %
Ratio frais-primés	31,4 %	28,5 %	28,1 %	29,6 %	29,4 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	101,7 %	95,3 %	90,0 %	89,9 %	94,1 %

2024	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	Exercice
Primes directes souscrites	1 119,5	1 516,3	1 514,6	1 447,2	5 597,6
Produits des activités d'assurance, montant net	1 122,5	1 186,8	1 222,4	1 277,9	4 809,6
Résultat net, après impôt	93,8	95,7	(45,2)	100,8	245,1
Revenus et profits nets de placement	105,6	63,9	174,7	126,3	470,5
Autres éléments du résultat global	(6,4)	12,0	70,2	(9,2)	66,6
Principales statistiques					
Résultat par action ordinaire (RPA)	3,41 \$	3,36 \$	(1,71) \$	3,55 \$	8,60 \$
Ratio sinistres-primés, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	67,4 %	64,8 %	84,8 %	69,0 %	71,6 %
Ratio frais-primés	33,2 %	29,0 %	29,9 %	30,6 %	30,6 %
Ratio combiné, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque	100,6 %	93,8 %	114,7 %	99,6 %	102,2 %

Les résultats trimestriels rendent compte du caractère saisonnier de nos activités. La date ou l'heure d'un sinistre sont difficiles à prédire à cause de plusieurs facteurs incontrôlables comme les conditions météorologiques. Les résultats dépendent également de facteurs plus prévisibles, comme le calendrier des principales dépenses, les révisions des estimations des provisions au titre des sinistres, ainsi que les décisions d'achat ou de vente touchant notre portefeuille de placements.

En 2025, les PDS trimestrielles ont suivi une tendance saisonnière semblable à celle de 2024, le deuxième et le troisième trimestre étant les meilleurs. Le ratio sinistres-primés du premier et du deuxième trimestre de 2025 s'est détérioré de 2,9 et de 2,0 points de pourcentage, respectivement, par rapport aux mêmes trimestres de 2024. Cette variation est principalement imputable à la hausse des sinistres de l'exercice considéré et des volumes d'événements majeurs. Le ratio sinistres-primés du troisième trimestre de 2025 s'est amélioré de 22,9 points de pourcentage par rapport à celui du trimestre correspondant de 2024, principalement en raison du moins grand nombre d'événements majeurs par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, où étaient survenus quatre événements majeurs ayant entraîné des sinistres de 180,6 M\$, déduction faite de la réassurance.

## Revue des résultats du quatrième trimestre de 2025

Le résultat net du quatrième trimestre s'est chiffré à 220,6 M\$, contre 100,8 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit une hausse de 119,8 M\$. Le quatrième trimestre s'est soldé par un résultat par action ordinaire de 7,92 \$, contre 3,55 \$ en 2024. Cette progression est proportionnelle à la hausse du résultat net après impôt faisant suite à une augmentation du bénéfice technique.

Les PDS du quatrième trimestre ont augmenté de 3,3 % par rapport au trimestre correspondant de 2024 et se sont chiffrées à 1 494,9 M\$, tandis que les PAA nets se sont accrus de 10,7 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent pour atteindre 1 414,9 M\$. Les PDS et les PAA nets ont augmenté pour toutes les régions et tous les secteurs d'assurance par rapport au trimestre comparatif, l'augmentation s'étant particulièrement manifestée en assurance automobile et en assurance habitation. La progression de ces deux secteurs est attribuable surtout à l'accroissement des primes moyennes, en particulier en Ontario.

Le ratio sinistres-primes, exclusion faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque, s'est amélioré de 8,7 points de pourcentage en raison de la diminution du volume des sinistres liés à des événements majeurs, de la baisse des sinistres de l'exercice considéré et de l'évolution favorable des sinistres d'années antérieures au quatrième trimestre de 2025 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio frais-primes du quatrième trimestre s'est amélioré de 1,0 point de pourcentage par rapport à celui du trimestre comparatif, principalement en raison de la croissance des PAA nets.

Au quatrième trimestre, les revenus et profits nets de placement se sont établis à 98,3 M\$, ce qui représente une diminution de 28,0 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette baisse est imputable essentiellement aux profits latents sur notre portefeuille d'actions ordinaires, qui avaient été plus solides au trimestre correspondant de 2024. Leur variation défavorable a été en partie compensée par la hausse des produits d'intérêts sur les obligations et l'accroissement des distributions de dividendes reçues des fonds d'investissement.

## Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels

### Prêts de titres

La Compagnie prête pendant de brèves périodes à d'autres institutions financières des titres qu'elle détient dans son portefeuille de placements, en vue de générer des revenus additionnels. Nous recevons, en garantie des titres que nous prêtons, d'autres titres dont la qualité de crédit et la valeur sont supérieures. Au 31 décembre 2025, les titres prêtés se composaient d'actions d'une valeur de 1,6 M\$ (27,2 M\$ en 2024) et d'obligations d'une valeur de 729,6 M\$ (454,7 M\$ en 2024). Des titres d'une juste valeur de 775,2 M\$ (512,0 M\$ en 2024) avaient été reçus en garantie. La garantie reçue n'a pas été comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de Co-operators Générale.

### Engagements de placement

Nous nous sommes engagés envers des fonds de capital-investissement à fournir des fonds de 80,3 M\$ (80,3 M\$ en 2024) et de 203,5 M\$ US (203,5 M\$ US en 2024) à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2025, nous avons fourni des apports en capital totalisant 308,5 M\$ (315,5 M\$ en 2024) à l'égard de ces engagements.

### Règlements échelonnés

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, nous procédons au règlement de certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés. Cette pratique a lieu avec plusieurs assureurs canadiens autorisés. Notre risque net correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, nous concluons des contrats de règlement échelonné uniquement avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est de A ou supérieure à cette note. Le risque est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolubles. Au 31 décembre 2025, nous garantissons les obligations des sociétés d'assurance vie aux termes de ces rentes, qui totalisaient 656,6 M\$ (683,9 M\$ en 2024) selon la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Aucune défaillance n'a eu lieu, et la Compagnie estime que le risque de défaillance est faible.

## Éventualités

Nous faisons parfois l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de nos activités d'assurance. Certains litiges entourant les garanties, nés de la crise sanitaire de COVID-19, sont toujours en cours et ont entraîné certains recours collectifs contre Co-operators Générale, mais nous sommes d'avis que ces litiges n'auront pas de répercussions importantes sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de Co-operators Générale. La note 24 des états financiers consolidés contient des informations supplémentaires sur les éventualités.

## Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous obtenons des services de notre société mère ultime et de notre société mère immédiate, ainsi que de parties liées qui sont sous le contrôle commun de notre société mère ultime. Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur les transactions entre parties liées.

En millions de dollars					
Fournisseurs de services	Description des services fournis	2025	2024	2023	
Services généraux fournis par Services financiers Co-operators limitée	Notre société mère, SFCL, nous fournit des services généraux. SFCL recouvre le coût des services liés à l'approvisionnement du siège social, aux ressources humaines, au conseil d'administration, à l'assemblée générale annuelle, à l'équipe de haute direction, au contentieux, à la conformité, à la gestion des risques d'entreprise, à l'actuariat, à la réassurance, à la gestion de la transformation d'entreprise, au financement d'entreprise, à la comptabilité et à la communication de l'information financière, à la fiscalité, à l'audit, à la commercialisation, aux communications, aux technologies et aux services en milieu de travail. Les frais facturés sont établis selon le principe du recouvrement des coûts et répartis entre les diverses filiales de la société mère en fonction du recours estimatif aux services en question. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	356,8	293,7	253,0	
Services à la haute direction fournis par le Groupe Co-operators limitée	Des services nous sont fournis par certains hauts dirigeants de la société mère ultime, GCL. Les charges sont attribuées aux diverses filiales de la société mère en fonction de la charge de rémunération engagée par GCL au titre de ces salariés. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	0,9	0,9	0,9	
Distribution de produits par Premier Managers Holdings Corporation	La société Premier est l'un des canaux de distribution de la Souveraine. Premier réclame des commissions pour ses services de distribution. Les modalités du contrat sont semblables à celles d'autres contrats conclus avec des tiers. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	27,2	28,7	29,6	
Réassurance fournie par Co-operators Compagnie d'assurance-vie	CUMIS Générale cède à CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie ainsi que les charges de commissions connexes de son secteur de l'assurance voyage. Les contrats de réassurance sont conclus à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.	Primes	68,7	104,8	84,4
		Commissions	24,6	34,1	32,1
Administration des prestations à l'intention des employés et des retraités de Co-operators Compagnie d'assurance-vie	Les régimes d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée des employés ainsi que leurs régimes de soins médicaux et dentaires sont administrés en vertu d'un contrat couvrant uniquement les services administratifs, dont les modalités sont semblables à celles que CCAV fixe pour ses clients tiers. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	11,5	10,9	13,0	
Services de gestion de placements d'Addenda Capital Inc.	Addenda fournit des services de gestion de placements pour notre portefeuille d'actifs investis. Les honoraires sont facturés d'une manière comparable aux montants facturés à des clients externes d'Addenda. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	8,1	7,5	6,3	
Entente de services conclue entre Federated Agencies Limited et les membres et les sous-membres	Federated Agencies Limited détient des licences l'autorisant à fournir des produits et des services aux membres de GCL et aux membres de ces derniers. Des commissions sont facturées pour les services de courtage et de souscription. Il s'agit d'un contrat qui se renouvelle chaque année.	5,2	5,0	4,9	

## Services fournis

Nous avons fourni des services de distribution et de commercialisation de produits d'assurance et de gestion du patrimoine à CCAV, d'une valeur de 61,7 M\$ (61,4 M\$ en 2024). Nous rémunérons directement les conseillers et recevons les paiements en fonction de la production de CCAV. Le taux de rémunération est négocié de manière juste et équitable, et s'appuie sur des statistiques comparables du secteur. Nous facturons par ailleurs à CCAV la portion du programme de commercialisation qui correspond aux activités d'assurance vie. Il s'agit d'un contrat renégocié périodiquement.

CUMIS Générale accepte de CCAV une portion des primes d'assurance accident et maladie du secteur de l'assurance voyage à hauteur de 3,8 M\$ (4,5 M\$ en 2024) et assume les charges de commissions connexes, qui se sont chiffrées à 1,3 M\$ (1,6 M\$ en 2024). Le contrat de réassurance est conclu à des conditions similaires à celles d'autres contrats de réassurance conclus avec des tiers.

## Perspectives, prospection de clientèle et environnement opérationnel

### Conjoncture commerciale et économique

Le PIB réel du Canada a inscrit une croissance annualisée inattendue de 2,6 % au troisième trimestre, les exportations nettes ayant rebondi par suite d'une grande chute des importations. La composition de cette croissance s'est cependant montrée moins intéressante, car la demande intérieure a peu de vigueur, ce qui témoigne d'un léger recul de la consommation de biens et d'une faiblesse persistante des investissements des entreprises.

Le marché de l'emploi a surpassé les attentes de septembre à novembre, période au cours de laquelle 180 000 emplois ont été créés au total. Le taux de chômage est donc passé de 7,1 % à 6,5 %. La productivité a été revue à la hausse; sa croissance annuelle est maintenant estimée à environ 1,0 %. Les conditions du marché de l'emploi demeurent inflationnistes, toutefois, puisque le salaire horaire moyen a monté de 3,6 %.

En novembre, l'inflation globale s'est établie à 2,2 % et l'inflation mesurée par l'indice de référence, à 2,6 %. Les mesures de l'indice du coût de la vie de la Banque du Canada se sont quelque peu inclinées pour se chiffrer à 2,8 % sur un an. Toutefois, les indices de diffusion se sont beaucoup détériorés : 44 % des composantes de l'IPC ont monté à un taux annuel de 3,0 % ou plus, ce qui représente une hausse notable par rapport aux derniers rapports sur l'inflation. L'inflation sous-jacente et la montée prévue de l'IPC global – estimée à 0,7 point de pourcentage – lorsque la taxe sur le carbone sera supprimée laissent entrevoir qu'une stabilisation durable des prix au Canada est peu probable dans l'immédiat.

L'économie américaine a accéléré par rapport à un deuxième trimestre déjà solide : le PIB réel inscrivait pour la période de juillet à septembre une croissance annualisée de 4,3 %. La croissance de la consommation s'est raffermie, s'établissant à 3,5 %, alors que les investissements des entreprises diminuaient. Les échanges nets ont contribué à la croissance, car le déficit commercial s'est considérablement amenuisé pour un deuxième trimestre d'affilée. Les données de novembre montrent une nette désinflation : l'inflation globale de l'IPC s'est établie à 2,7 % et l'inflation de base, à 2,6 %. Exclusion faite de l'incidence des droits de douane sur les marchandises, la stabilité des prix est atteinte aux États-Unis. Pendant ce temps, le marché de l'emploi s'affaiblit rapidement : à peine 22 000 emplois par mois ont été créés de septembre à novembre. Le taux de chômage a atteint le nouveau sommet cyclique de 4,6 %, dépassant déjà la projection de la Réserve fédérale pour l'année.

### Contexte entourant les investissements

La Banque du Canada a abaissé son taux directeur de 25 points de base à la fin d'octobre, le ramenant à 2,25 %, puis l'a maintenu lors de sa réunion de décembre. La banque centrale canadienne a pris acte de la vigueur du marché de l'emploi et du recul du taux de chômage. Elle a aussi subtilement modifié ses communications sur l'inflation, soulignant que l'inflation de base reste dans la fourchette de 2,5 % à 3,0 % au lieu de déclarer simplement que l'inflation sous-jacente est à 2,5 %. Étant donné le contexte de l'inflation au Canada, caractérisé par la faible croissance de la productivité, le choc positif que devrait entraîner la suppression de la taxe sur le carbone, ainsi que la croissance marquée des salaires, il n'est pas exclu que la Banque du Canada doive relever un peu son taux directeur l'an prochain. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a abaissé son taux directeur de 25 points de base en octobre et de nouveau en décembre, ce qui le laisse dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 %.

La coupure de décembre de la Réserve fédérale a été suivie par un rapport sur l'inflation dont la faiblesse a étonné les analystes. Les permanents de la Réserve fédérale pourront s'autoriser à porter leur attention sur le marché de l'emploi, toujours plus faible, au lieu de se préoccuper uniquement de l'inflation. Au début de l'année prochaine, le taux directeur des États-Unis sera probablement ramené autour de 3,0 %, son niveau neutre estimatif, bien que les marchés des capitaux anticipent actuellement un ajustement plus graduel. Au Canada, les attentes du marché se sont inversées; si l'on en croit les valorisations, le taux directeur devrait augmenter l'an prochain.

Au quatrième trimestre, les taux obligataires ont augmenté au Canada devant les attentes du marché à l'égard des mesures à venir de la Banque du Canada et une augmentation de la prime sur les obligations à long terme des bons du Trésor américain, qui ont entraîné les obligations canadiennes à long terme à leur suite. Les taux des obligations américaines à court terme sont restés généralement neutres au cours du trimestre. Sur les marchés boursiers, les principaux indices ont atteint de nouveaux sommets. Rassurés par l'apaisement de l'inflation aux États-Unis, les investisseurs ont confiance que la Réserve fédérale procédera à un nouvel assouplissement de sa politique monétaire l'an prochain, dans le contexte de croissance économique soutenue.

### Secteur de l'assurance IARD

L'assurance IARD a inscrit une solide performance au quatrième trimestre et pour l'exercice complet, soutenue par des stratégies rigoureuses à l'égard de la souscription et de la croissance ciblée qui ont renforcé la résilience dans la plupart des secteurs. Les assureurs ont réussi à équilibrer la tarification, la sélection des risques et l'exécution opérationnelle, si bien que la rentabilité s'est améliorée pendant l'année malgré les difficultés macroéconomiques et les obstacles que représentent les changements climatiques.

L'incertitude économique influe sur l'ensemble du secteur. L'inflation de base demeure supérieure à la cible de la Banque du Canada, et le coût de la construction et des matériaux progresse encore plus rapidement qu'auparavant, ce qui joue sur le montant des sinistres et les frais de réparation. La confiance des entreprises s'est émoussée, et nombreuses sont celles qui se préparent à une récession. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux prix; ils optent pour une franchise plus élevée et une réduction des plafonds assurés. Le taux d'épargne des ménages canadiens est inférieur à sa moyenne à long terme, et les entreprises, pour leur part, doivent composer avec des pressions financières persistantes.

Les événements d'ordre catastrophique ont diminué en 2025 par rapport aux catastrophes phénoménales de 2024. Certains événements de l'année sont néanmoins dignes de mention : les graves tempêtes au Québec et en Alberta, l'incendie de Kingston à Terre-Neuve, ainsi que les inondations et les tempêtes de grêle massives qui ont frappé les Prairies et occasionné des pressions sur les sinistres à l'échelle régionale, rappelant encore une fois le risque lié au climat auquel le secteur est exposé. Dans l'ensemble, les programmes méthodiques de provisionnement et de réassurance ont contribué à réduire la variabilité des résultats, tandis que les sinistres faisant suite aux événements de l'an dernier continuaient d'affluer.

La réglementation continue de transformer le marché de l'assurance automobile. L'imposition de nouveaux plafonds de primes et les discussions sur la réforme toujours en cours en Alberta de même que les mesures de modernisation des produits en Ontario rendent très hasardeuse l'estimation de la rentabilité et du coût des sinistres. Les restrictions sur les tarifs limitent la possibilité, pour les assureurs, de transférer sur leurs clients les pressions inflationnistes. En outre, la rentabilité est mise en péril par l'inflation du coût des sinistres, les vols de voitures, la technologie automobile de plus en plus sophistiquée, les difficultés de la chaîne d'approvisionnement et l'effet des droits de douane sur les pièces de rechange. Pour réagir à cet état des choses, les assureurs comptent sur la segmentation ciblée, les mesures antifraude et l'optimisation du réseau des réparateurs.

Dans le secteur de l'assurance entreprise, la capacité et la concurrence accrues ont créé des conditions généralement favorables aux acheteurs, les prix ayant baissé pour les risques bien gérés. Le marché de l'assurance des biens des entreprises a profité de la plus grande capacité et du dynamisme de la concurrence, en particulier à l'égard des comptes de qualité. Toutefois, les risques associés à des expositions complexes, en particulier en ce qui concerne les biens exposés aux catastrophes, de même que le haut risque lié aux services de transports et aux biens industriels ayant un lien avec les États-Unis, ont fait l'objet d'une souscription plus stricte et d'une tarification plus serrée, étudiées au cas par cas. En assurance risques divers, les tendances en matière de poursuite et les débordements dus à l'inflation sociale incitent à une recrudescence de l'attention portée aux contrôles, à la clarté des clauses contractuelles et à la stratégie en matière de saisie.

Le secteur de l'assurance des particuliers a été soutenu par la saine concurrence dans les régions peu susceptibles d'être le théâtre de catastrophes, où la tarification s'est stabilisée ou refrénée quelque peu, les assureurs privilégiant les ménages à faible risque et les marchés urbains. En parallèle, une vigueur sélective est demeurée dans les régions plus vulnérables aux risques climatiques et assujettis à l'évolution des sinistres résiduels. L'inflation du coût des matériaux et des échanges a allongé les délais de réparation, ce qui a réaffirmé la nécessité de procéder à une tarification détaillée et d'investir dans la résilience. Les assureurs s'efforcent d'équilibrer la rentabilité et la suffisance des couvertures, étant donné que les pressions économiques influent sur les choix que posent les clients.

Bien que les risques et les sinistres du marché de la cyberassurance continuent de grimper, la concurrence a tiré les prix vers le bas pour les clients dotés de solides contrôles. Seul un petit nombre de PME canadiennes détiennent une couverture de cyberassurance indépendante, ce qui signifie que la couverture est loin d'être complète dans ce segment. En matière de souscription, la discipline se resserre. Des contrôles obligatoires comme l'authentification multifacteurs et la détection de points terminaux deviennent la norme. Le secteur doit trouver l'équilibre entre les couvertures offertes et la gestion prudente des risques, en particulier devant l'escalade des cybermenaces.

La segmentation du secteur est restée marquante au quatrième trimestre. La concurrence à l'égard des risques privilégiés s'est maintenue, tandis que la souscription est restée sélective à l'égard des comptes complexes ou exposés aux événements catastrophiques. Le secteur conserve ses perspectives neutres pour le début de 2026. La discipline en matière d'affectation des capitaux et les structures de réassurance devraient aider à gérer la volatilité persistante, en particulier devant les possibilités élevées de sinistres liés à des catastrophes et l'inflation des sinistres. Dans le secteur de l'assurance entreprise, les prix devraient rester faibles et la concurrence sera vive, tandis qu'en assurance automobile, les modifications apportées à la réglementation sont source d'incertitude. La croissance durable dépendra en grande partie de la capacité du secteur à s'adapter à cette incertitude et à innover dans les trimestres à venir.

## Gestion des risques

### Aperçu de la gestion des risques

Une gestion des risques efficace est essentielle à la prise de bonnes décisions sur le plan stratégique et opérationnel et à leur mise en œuvre. Il s'agit en l'occurrence de déceler et de comprendre les risques auxquels s'expose l'organisation, d'en apprécier l'importance et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir les risques à l'intérieur de seuils de tolérance admissibles. Nous sommes conscients de l'importance d'une saine culture de gestion des risques, où l'évaluation efficace et efficiente des risques importants est à la base de toutes les décisions et de la planification stratégique.

Le secteur de l'assurance IARD reste aux prises avec diverses difficultés, notamment l'inflation des sinistres supérieure à l'inflation générale, la volatilité des marchés financiers devant les incertitudes grandissantes sur le plan socio-économique, ainsi que les contrecoups des conflits géopolitiques en cours, les marchés de l'offre et les économies en déclin. De plus, les conditions météorologiques extrêmes un peu partout au Canada continuent de montrer que les changements climatiques se répercutent sur les coûts financiers des assureurs et des réassureurs. Ces facteurs combinés réitèrent la nécessité de réévaluer la gestion des risques et l'adéquation des prix. Ils ont aussi eu diverses répercussions indirectes, comme l'allongement du délai de règlement des sinistres, des tensions sur les ressources du service des règlements, la limitation de la capacité des sous-traitants, l'augmentation du coût des pièces automobiles et de la valeur marchande des voitures, et la hausse du coût de la main-d'œuvre.

La gestion des risques liés aux tiers, l'environnement d'exploitation et l'accroissement des cybermenaces, pour ne nommer que ceux-là, sont autant d'autres risques qui caractérisent le contexte actuel.

L'approche de Co-operators en matière de détermination, d'appréciation, de quantification, de surveillance, de communication et d'atténuation des risques se réalise à l'échelle de l'organisation et s'applique aussi à Co-operators Générale. Le conseil d'administration, directement ou par l'entremise du Comité du risque, veille à ce que la haute direction ait mis en place des politiques de gestion des risques appropriées et à ce que les processus de gestion des risques soient efficaces. Notre chef de la gestion des risques fournit périodiquement au Comité du risque et à la haute direction des rapports sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil.

Nous avons recensé et pris en compte une variété de risques. Nous surveillons aussi les nouveaux risques qui évoluent dans des directions encore incertaines, ceux qui ont été oubliés parce qu'ils étaient latents ou ceux qui sont véritablement nouveaux. Nous évaluons constamment notre situation face aux risques et à leurs effets possibles sur notre stratégie d'entreprise, notre plan d'affaires, notre position concurrentielle, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière. La liste des risques détectés n'est peut-être pas complète.

Au moins une fois l'an, nous effectuons une évaluation interne des risques et de la solvabilité selon le dispositif ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*). Cette évaluation est un outil qui facilite la compréhension des relations qui existent entre notre profil de risque et nos besoins en capital. Le dispositif ORSA est conçu pour s'intégrer à notre stratégie d'affaires et à notre plan d'affaires. Dans le cadre du processus d'évaluation, nous prenons en compte tous les risques significatifs raisonnablement prévisibles et pertinents. Le processus comporte des simulations de crise durant la période de planification nous permettant d'adopter une position prospective reflétant la nature dynamique de nos activités et de notre contexte d'exploitation. À la lumière de cette évaluation, nous déterminons le niveau de capital requis pour couvrir nos risques, y compris ceux qui sont abordés dans les lignes directrices sur le capital réglementaire.

### Structure de gestion des risques

**Conseil d'administration** : Les tâches de surveillance du conseil d'administration à l'égard du cadre de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») sont déléguées au Comité du risque. Toutefois, l'ensemble du conseil conserve la responsabilité d'approuver le cadre de GRE et son cadre de la tolérance au risque, après examen des recommandations du Comité du risque. En outre, une fois l'an, le conseil examine et approuve les résultats issus du dispositif ORSA et plus particulièrement, la cible interne en matière de capital minimal de Co-operators Générale.

**Comité du risque du conseil** : Le Comité du risque, composé d'un sous-groupe du conseil d'administration, a pour mandat de donner l'exemple pour établir une solide culture de gestion du risque, de superviser le programme de GRE et de donner à la haute direction des points de vue et des conseils sur la gestion stratégique des risques. Le Comité du risque surveille les méthodes de GRE et s'assure qu'elles sont efficaces en approuvant les limites s'appliquant aux risques importants, en examinant l'information qui lui est régulièrement présentée sur notre profil de risque en regard de la tolérance au risque approuvée par le conseil et en acquérant une compréhension des mesures prises par la direction en réponse aux problèmes relevés. De plus, le Comité du risque supervise notre programme de simulation de crise et prodigue à la direction des conseils inspirés des scénarios servant à simuler les effets, sur le bénéfice et le capital de la Compagnie, de divers événements ou circonstances défavorables potentiels, y compris des catastrophes naturelles causées par les changements climatiques.

**Comité du risque de la direction** : Le Comité du risque de la direction se compose de tous les membres de l'équipe de direction de Co-operators, qui comprend le chef de la direction et ses subalternes directs, le chef de la gestion des risques, le chef de la conformité et le vice-président à la transformation d'entreprise. Le Comité du risque de la direction se réunit au moins six fois par an; il s'agit d'un groupe de prise de décisions stratégiques responsable de la planification, de l'orientation et de la gestion en ce qui a trait à l'incidence de tous les risques importants auxquels l'entreprise doit faire face. Ce comité contribue aussi à donner l'exemple pour l'établissement d'une solide culture de gestion du risque, appuie la vision de cette gestion dans toute l'entreprise et agit à titre d'autorité supérieure à laquelle sont soumises les questions liées aux risques significatives.

**Comité de gestion du capital** : Le Comité de gestion du capital est un comité de la haute direction qui réunit le chef de la direction des risques, la cheffe des finances, les vice-présidents, Finances, et nos actuaires désignés. Il est chargé de surveiller et d'évaluer la répartition du capital et les décisions stratégiques et de formuler des recommandations à l'équipe de direction de Co-operators. Il voit à ce que les pratiques de gestion du capital concordent avec toutes les exigences et les attentes réglementaires. Il est responsable, entre autres choses, de comprendre l'incidence des situations de crise sur le capital et de s'assurer que des plans de secours adéquats en matière de capital sont en place pour faire face à des scénarios de crise plausibles, mais peu probables.

**Comité de gestion des placements** : Le Comité de gestion des placements est un comité de la haute direction qui réunit le chef de la direction des risques, la cheffe des finances, les vice-présidents, Finances, et d'autres acteurs clés en matière de placement. Il est chargé d'examiner les programmes d'octroi de prêts et de placement, et de conseiller la direction à ce sujet. Il élabore aussi les politiques de gestion des risques liés à l'octroi de prêts et aux placements et en recommande l'adoption; il assure en outre l'évaluation et la surveillance des politiques de placement et produit des rapports à cet égard.

**Comité du risque d'assurance de la direction** : Le Comité du risque d'assurance de la direction est un sous-comité du Comité de gestion du risque de la direction. Il supervise les questions liées au risque d'assurance et possède le pouvoir décisionnel en la matière. Ses membres sont notamment responsables de formuler des commentaires constructifs sur les nouveaux produits d'assurance, les améliorations importantes apportées aux produits et aux pratiques actuels et les nouveaux modèles d'affaires.

**Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie** : Le Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie est un sous-comité du Comité du risque d'assurance de la direction qui établit les normes d'évaluation des contreparties d'assurance et de réassurance avec lesquelles nous avons actuellement ou pourrions avoir à l'avenir une relation commerciale et financière. Il est également responsable de surveiller les contreparties en fonction de ces normes et de veiller à la conformité aux directives des organismes de réglementation en matière de risque lié aux contreparties.

**Gestion des risques des unités fonctionnelles et des unités d'exploitation** : Les unités fonctionnelles qui exercent des activités à l'échelle du groupe de sociétés et les unités d'exploitation qui mènent des activités au sein de leurs sociétés respectives sont responsables de la gestion des risques qui se rapportent à leurs activités. Même si ces risques sont propres à une unité fonctionnelle ou à une unité d'exploitation donnée, le cadre de GRE établit une terminologie commune et fournit des outils communs qui permettent de cerner, d'apprécier, de quantifier et de gérer ces risques.

**Fonctions de surveillance** : Des équipes chargées de responsabilités de surveillance indépendantes se greffent à certaines unités fonctionnelles telles que la gestion des risques d'entreprise, la conformité, la gouvernance d'entreprise, les finances, les services juridiques, les ressources humaines, la fiscalité, les technologies de l'information, l'actuariat et d'autres fonctions de contrôle et fonctions du groupe. Leurs membres ne participent pas activement à la gestion des activités; ils ont pour tâches de surveiller les risques, d'offrir un accompagnement dans leur domaine d'expertise et de collaborer à la conception et au suivi des contrôles en matière de risque.

**Services d'audit** : Les services d'audit effectuent des examens périodiques du risque visant à vérifier le respect des politiques et des pratiques de gestion des risques, et fournissent ainsi l'assurance indépendante que des contrôles de risque sont bel et bien en place et que leur fonctionnement est efficace.

## Tolérance au risque

La tolérance au risque correspond à l'ampleur et au type des risques que nous sommes prêts à accepter et que nous pouvons prendre de manière responsable tout en recherchant un rendement approprié et en tentant d'atteindre nos objectifs stratégiques. Notre tolérance au risque définit le niveau de risque autorisé. Nos énoncés de tolérance au risque décrivent, à un niveau général, les risques que nous éviterons, les risques que nous sommes prêts à assumer et les limites qui s'appliqueront à ces risques dans notre volonté d'atteindre nos buts et objectifs stratégiques.

Notre tolérance au risque est fondée sur les considérations suivantes :

- La prise de risques est à la base de nos activités.
- Les risques que nous prenons doivent servir notre raison d'être et être conformes à notre vision et à nos valeurs.
- Parce que nous sommes une coopérative, nous avons un accès limité à de nouveaux capitaux. Pour conserver et élargir nos activités, nous devons dégager un rendement raisonnable sur le capital dont nous disposons.
- Nous devons gérer le risque en respectant un juste équilibre entre nos objectifs à court et à long terme afin d'être concurrentiels sur le marché tout en assurant la résilience et la pérennité de nos activités.
- Nous souhaitons à la fois évaluer les occasions où il est approprié de prendre des risques et empêcher la prise de risques excessifs.
- Les risques auxquels nous sommes exposés sont nombreux, complexes et souvent liés. Certains sont facilement mesurables, d'autres pas. Il est vrai que la modélisation nous permet de comprendre nos risques et que les contrôles sont un moyen précieux pour les atténuer, mais rien ne saurait éliminer entièrement la nécessité de recourir à notre jugement éclairé et à notre bon sens.

L'établissement de notre tolérance au risque est un processus dynamique et itératif qui suppose un dialogue constant dans toute l'entreprise. Notre tolérance au risque est susceptible de varier au fil du temps pour s'adapter à l'évolution de notre capacité à gérer les risques. Notre profil de risque réel et son rapport avec notre tolérance souhaitée font l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels présentés au Comité du risque et à la haute direction.

Notre tolérance au risque façonne le profil de risque de l'entreprise, influe sur l'élaboration et la mise à exécution de notre stratégie et détermine les risques que nous prenons en fonction de la capacité de notre entreprise à y faire face.

## Univers du risque

Nous classons nos risques actuels selon une catégorisation commune qui forme ce que nous appelons notre « univers du risque » :

- Risque de placement – Risque de perte qui dépend de la qualité des actifs investis ou de la relation entre les actifs et les passifs d'assurance ou qui découle des fluctuations des marchés financiers. Le risque de placement comprend le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.
- Risque d'assurance – Risque de perte financière susceptible de se produire lorsque le montant, le moment du versement ou la fréquence des versements de prestations ou des paiements de primes aux termes des contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent de ceux qui étaient prévus au moment de la tarification des contrats d'assurance ou de la constitution de provisions à leur égard. Le risque d'assurance comprend aussi le risque de perte découlant d'hypothèses ou d'informations inexacts ou incomplètes au moment de la tarification, de l'établissement des contrats d'assurance, de la constitution de provisions à l'égard des produits d'assurance ou de gestion de patrimoine ou de l'achat et de la vente de portefeuilles.
- Risque d'exploitation – Risque de perte directe ou indirecte pouvant découler de procédés internes, de personnes ou de systèmes inadéquats ou ayant fait défaut, ou encore d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, mais exclut le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation.
- Risque juridique et réglementaire – Risque découlant de la non-conformité d'une institution aux lois, règlements, pratiques prescrites et normes de déontologie dans tout territoire où l'institution exerce ses activités.
- Risque stratégique – Risque de perte découlant de notre incapacité à établir, à adopter, à mettre en œuvre et à réaliser des stratégies, des tactiques ou des plans d'affaires efficaces, notamment en affectant adéquatement les ressources et en nous adaptant aux changements de notre environnement commercial.

Nous nous tenons également au fait des tendances et des risques auxquels la Compagnie pourrait faire face au cours de la période sur laquelle porte la planification. Nos processus de planification stratégique tiennent compte de ces tendances, et les plans de la Compagnie sont élaborés en conséquence.

Les rubriques ci-dessous présentent certains des risques actuels qui entrent dans chacune de ces cinq catégories.

### Risque de placement et risque financier

Dans notre esprit, les capitaux sont une ressource limitée et stratégique. Nous devons par conséquent nous assurer que notre capital est protégé et qu'il travaille pour nous aussi efficacement que possible dans le respect de notre tolérance au risque.

## Risque de crédit

*Risque découlant du manquement d'une contrepartie ou d'un débiteur à honorer ses obligations à notre égard. Ce risque comprend les risques de défaut de remboursement de prêts hypothécaires, le risque de contrepartie lié aux réassureurs, le risque découlant des garanties et d'autres risques de perte de valeur d'actifs.*

Le risque de crédit auquel la Compagnie est exposée comprend le défaut de remboursement de prêts hypothécaires, le risque de contrepartie lié aux réassureurs, le risque découlant des garanties et le risque de perte de valeur d'actifs (se rapportant par exemple aux placements à court terme, aux obligations, aux sociétés en commandite, aux créances hypothécaires et aux prêts et créances). Notre Comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie établit des normes à l'égard des contreparties en assurance et en réassurance et surveille le respect de ces normes, de sorte que l'exposition de Co-operators Générale au risque de contrepartie ne soit pas excessive ou inacceptable. Les politiques de placement de la Compagnie établissent des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris des limites quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un même émetteur et au secteur des entreprises. Elles énoncent aussi des directives pour l'exposition géographique. Co-operators Générale a aussi une politique détaillée en matière de créances hypothécaires qui prévoit, entre autres, des limites quant aux prêts consentis à un emprunteur donné, à la diversification par type de bien immobilier et à la diversification géographique. Pour un complément d'information sur le risque de crédit, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

## Risque de marché

*Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de fluctuations des prix du marché. Ce risque comprend le risque lié à l'écart de crédit, le risque actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Le risque de marché peut influencer différemment sur l'actif et le passif, ce qui entraîne une non-concordance entre les deux (il est possible que l'actif ne soit pas suffisant pour financer le passif).*

La volatilité des marchés boursiers peut avoir une incidence défavorable importante sur nos capitaux et nos ratios de fonds propres réglementaires. Nous continuons d'évaluer la volatilité de notre résultat net causée par le risque de marché aux termes des normes IFRS 9 et IFRS 17. Nous surveillons et évaluons attentivement notre tolérance au risque de marché et nous sommes prêts à mettre en œuvre une série de stratégies d'atténuation au besoin. Nous révisons activement nos pratiques de gestion des actifs et des passifs, notamment dans une visée d'optimisation de l'actif.

Nous employons diverses stratégies pour faire en sorte que le risque de marché auquel nous sommes exposés reste dans les limites de notre tolérance. Ces stratégies consistent notamment à limiter notre exposition à certains types d'actifs, à réduire ou à éliminer nos activités associées à un risque de marché trop élevé, à gérer la duration nette à l'aide de stratégies de gestion des actifs et des passifs, à recourir à des instruments dérivés lorsque c'est pertinent et à fixer des limites sur la qualité de crédit des titres à revenu fixe.

Le risque lié à l'écart de crédit correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à cause d'une variation de l'écart de crédit. Le risque lié à l'écart de crédit est distinct du risque de défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Le risque actions découle de la volatilité des marchés boursiers. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. Nos politiques de placement plafonnent les placements dans une entité ou un groupe donné d'entités liées à 5 % de nos actifs. Les indices indiqués dans le tableau ci-dessous servent de référence à notre portefeuille de titres. Une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait eu l'effet estimatif suivant sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2025 :

En millions de dollars			
Titres en portefeuille	Indice de référence	2025	2024
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	77,2	68,3
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	21,9	20,4

Le risque de change découle des fluctuations et de la volatilité des taux de change. Il intervient lorsque des paiements futurs doivent être versés ou perçus dans une monnaie étrangère : si la devise s'apprécie (dans le cas des paiements à recevoir) ou se déprécie (dans le cas des paiements à verser) par rapport à la monnaie locale, alors la Compagnie enregistre une perte. Notre risque de change découle principalement des placements que nous détenons. Notre politique limite les placements dans des titres libellés en monnaie étrangère à 15 % de la valeur des actifs investis. Il arrive que nous utilisions des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change. Les contrats de change à terme sont des engagements de vendre ou d'acheter des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée, à un taux fixe.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs qui en découlent varient à cause des fluctuations ou de la volatilité des taux d'intérêt. Lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ne correspondent pas aux flux de trésorerie liés au passif, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les obligations liées aux polices ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt sont défavorables. Aux termes d'IFRS 17, l'actualisation des actifs et celle des passifs ne sont plus reliées, ce qui contribue au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est évalué trimestriellement à l'aide de diverses mesures du risque telles que la valeur actualisée nette, la duration nette en dollars et le résultat exposé au risque de taux d'intérêt.

Les données historiques et les données courantes servent à établir les tendances en matière de règlement des sinistres par catégorie d'assurance, qui permettent de définir les grandes lignes de la stratégie et de la politique de placement. En vue de réduire une partie du risque de taux d'intérêt, Co-operators Générale a institué une stratégie d'appariement de l'actif et du passif. Une partie des actifs garantissant le passif au titre des sinistres et frais de règlement non réglés de la Compagnie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, selon l'option de la juste valeur, en vue de compenser les répercussions financières des variations des taux d'intérêt sur les sinistres et frais de règlement non réglés et d'éviter une éventuelle non-concordance comptable. Même si les hausses de taux d'intérêt ont tendance à avoir une incidence positive sur notre résultat net, elles tendent aussi à affaiblir notre situation financière globale du fait de leur effet sur la valeur des obligations. Une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables étant maintenues constantes, aurait eu l'effet estimatif ci-après sur la juste valeur des titres détenus au 31 décembre 2025 :

En millions de dollars	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	JVBAÉRG	JVBRN	JVBAÉRG	JVBRN
Obligations	69,0	81,5	113,3	57,2
Actions privilégiées canadiennes	12,6	0,8	9,2	2,1
Fonds d'investissement	-	10,4	-	17,8

Le risque lié à l'inflation correspond au risque qu'une inflation élevée se traduise par une augmentation des coûts des sinistres plus importante que prévu. Toute révision à la hausse des attentes quant à l'inflation peut aussi faire diminuer la valeur des actifs et des passifs actualisés. En ce qui concerne les coûts des sinistres, la direction continue de surveiller de près l'évolution de l'inflation et ses effets sur notre entreprise, nos activités et nos ressources en capital.

Pour un complément d'information sur le risque de marché, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

### Risque de liquidité

*Risque découlant de la détention d'actifs liquides inadéquats pour faire face à nos obligations à leur échéance. Ce risque englobe les liquidités opérationnelles et stratégiques.*

Le risque de liquidité peut provenir de conditions défavorables sur les marchés financiers susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre capacité à monnayer les actifs investis en temps voulu et d'une manière économique, ou encore du comportement des titulaires de police exigeant des paiements en espèces par suite de demandes de règlement, d'engagements contractuels ou d'autres situations. Les règlements de sinistres sont financés par les rentrées de fonds liées aux activités ordinaires, lesquelles dépassent normalement les besoins en trésorerie. Se reporter à la rubrique *Arrangements non comptabilisés et engagements contractuels* du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur nos engagements.

Nous ne détenons pas de passif significatif dont le remboursement anticipé pourrait être exigé soudainement par un prêteur ou un client. Nous n'avons pas non plus d'engagements importants en matière de dépenses d'investissement, car de telles dépenses ne sont pas nécessaires dans le cours normal de nos activités. En outre, nous déterminons nos besoins de liquidités dans des conditions normales et en situation de crise pour nous assurer que nous disposons en tout temps d'un niveau suffisant d'actifs investis liquides. Nous pouvons emprunter 19,0 M\$ sur nos facilités de crédit (19,0 M\$ en 2024) ou obtenir le soutien financier de notre société mère. Au 31 décembre 2025, les prélèvements effectués sur nos facilités de crédit disponibles étaient de néant (néant en 2024). Pour un complément d'information sur le risque de liquidité, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

### Risques d'assurance

Pour les sociétés d'assurance IARD, le risque d'assurance correspond au risque que les titulaires de police d'assurance automobile, habitation, entreprise ou agricole ou de cyberassurance subissent des sinistres dont la fréquence ou la gravité serait accrue. L'augmentation de la fréquence ou de la gravité des sinistres entraîne des règlements plus élevés relativement à l'assurance responsabilité civile ou à l'assurance contre les dommages aux biens ou la perte des biens. Pour un complément d'information sur le risque d'assurance, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

### Risque de catastrophe

*Risque qu'une catastrophe puisse compromettre sérieusement notre situation financière.*

Un risque de catastrophe peut se présenter si nous étions confrontés à un grand nombre de sinistres découlant de catastrophes d'origine humaine ou naturelle ayant une incidence considérable sur les coûts des sinistres. Les catastrophes peuvent causer des pertes dans divers secteurs d'activité et avoir des effets persistants qui, par leur nature même, peuvent entraver l'évaluation précise et en temps opportun de l'ampleur des dommages provoqués.

Nous avons mis en place un solide programme de réassurance. Nos objectifs en matière de cession en réassurance sont la protection du capital, la réduction de la volatilité des résultats, l'augmentation de notre capacité de souscription et l'accès à l'expertise de nos partenaires en réassurance. La cession en réassurance se fait principalement sur la base de l'excédent de sinistres, mais certains portefeuilles spécifiques font plutôt l'objet d'une réassurance proportionnelle. Chaque année, nous examinons notre couverture de réassurance et l'ajustons pour qu'elle reflète notre profil de risque et notre tolérance au risque, en tenant compte notamment de notre exposition actuelle, de nos fonds propres et de nos projections de croissance.

Le conseil d'administration approuve et passe en revue annuellement la politique de gestion du risque de réassurance, qui décrit les pratiques que suit la direction pour la gestion et le placement de la réassurance. La cession en réassurance respecte ou dépasse les directives réglementaires, y compris en ce qui concerne les ressources financières requises pour composer avec un séisme pancanadien d'une périodicité de 500 ans.

Nous nous assurons de diversifier notre placement de réassurance afin d'éviter une concentration excessive auprès d'un groupe de réassurance donné. Nous nous montrons sélectifs en ce qui concerne le choix de nos réassureurs et ne plaçons la réassurance qu'auprès de réassureurs dont la situation financière est solide. Compte tenu des modèles de pertes pour catastrophes, notre protection dépasse le montant minimal recommandé par la réglementation et se situe à un niveau que la direction juge prudent, conformément à notre tolérance au risque.

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques violents constitue une difficulté grandissante pour le secteur de l'assurance en général. Cette difficulté se complique du fait que les infrastructures municipales vieillissantes ne sont pas de taille à faire face à de violentes tempêtes, que la concentration de la population vivant dans des régions vulnérables s'accroît et que la valeur des biens immobiliers exposés au risque s'est accrue. C'est notre devoir, en tant qu'entreprise dont la raison d'être est d'assurer la sécurité financière des Canadiens et de nos collectivités, de continuer d'améliorer notre connaissance des diverses répercussions possibles des changements climatiques et des risques qui y sont associés, tout en cherchant à élaborer et à faire connaître des solutions qui protègent nos clients et favorisent leur résilience financière. S'il est vrai que de nombreuses manifestations des changements climatiques ne dépendent pas directement de notre volonté, il n'en demeure pas moins que nous avons la possibilité d'inciter nos clients à adopter des comportements écologiques, de réduire les risques au moyen de la tarification et de la conception des produits et de favoriser la prise de décisions écologiques dans nos collectivités au moyen de divers efforts de sensibilisation. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter la rubrique *Information financière relative aux changements climatiques*.

### Risque de réassurance

*Risque qu'un programme de réassurance de l'entreprise (cession ou acceptation en réassurance) ne produise pas les résultats escomptés. Le risque de réassurance comprend le risque, pour le bénéficiaire et le capital, qui découle i) de l'achat d'une couverture de réassurance insuffisante ou inadéquate; ii) du paiement de primes de réassurance plus élevées que prévu; et iii) du non-recouvrement de demandes de remboursement en réassurance ou de leur recouvrement tardif.*

Nous souscrivons de la réassurance pour nous assurer une certaine marge de manœuvre, protéger notre capital et notre bénéficiaire et atténuer, voire éviter le risque d'assurance. Nous avons établi une politique de gestion du risque de réassurance réfléchie et complète, et son respect est supervisé par l'équipe de la haute direction et le conseil d'administration. Nous réévaluons annuellement les limites de nos contrats de réassurance et le niveau de couverture requis. Une fois les couvertures déterminées, nous négocions avec soin les modalités de nos contrats de réassurance avec des entités triées sur le volet. La disponibilité et le coût de la réassurance sont fonction des conditions du marché. Pour gérer le risque de réassurance, nous évaluons et surveillons aussi la solidité financière de nos réassureurs à intervalles réguliers. Il n'y a pas eu de défaillance majeure de la part de nos réassureurs au cours des 10 dernières années. Se reporter à la note 10 des états financiers consolidés pour un complément d'information sur la réassurance.

## Risque de conception et de tarification d'un produit

*Risque attribuable à la tarification ou aux caractéristiques de nos produits d'assurance lorsque les montants réels des produits des activités ordinaires ou des coûts s'écartent des montants qui étaient attendus au moment de la tarification.*

Nous établissons les prix de nos produits en tenant compte de nombreux facteurs, dont la fréquence des sinistres passés et les tendances passées en ce qui concerne leur gravité, les ratios frais-primaires par gamme de produits, les tendances en matière de sorties de trésorerie, les facteurs de risques spéciaux, le capital requis pour soutenir la gamme de produits et le revenu de placement tiré de ce capital. Notre processus de tarification est conçu de manière à dégager un rendement des capitaux suffisant tout en assurant la stabilité des taux à long terme. Ces facteurs sont revus et adaptés périodiquement selon l'évolution du contexte.

Nous nous appliquons à ce que nos prix génèrent un rendement adéquat du capital investi; cependant, des facteurs externes, comme la conjoncture ou la réglementation, peuvent nuire à notre capacité d'y parvenir. Par exemple, dans les provinces qui administrent la tarification de l'assurance automobile, le barème doit être soumis à l'approbation de chaque organisme de réglementation provincial. Il est possible que, en dépit de tous nos efforts, les organismes de réglementation prennent des décisions qui nous empêchent de majorer nos tarifs d'assurance automobile ou de prendre d'autres mesures que nous jugerions souhaitables. Par ailleurs, au cours d'une période d'intense concurrence dans l'une ou l'autre des gammes de produits, il se peut que nos concurrents proposent pour leurs produits un prix inférieur aux tarifs que nous considérons comme acceptables, ce qui pourrait nuire à notre capacité de maintenir nos prix au niveau désiré. Qui plus est, il devient hasardeux de prédire les tendances futures des sinistres sur la base de leur fréquence et de leur gravité passées à cause de l'évolution de notre environnement naturel, qui est amplifiée par les changements climatiques. Pour continuer de concevoir et d'offrir des produits répondant aux besoins des Canadiens et de leurs collectivités, nous avons investi dans le perfectionnement de notre fonction interne d'intelligence d'affaires et de nos modèles prévisionnels, qui nous procurent des renseignements plus poussés sur les régions plus exposées aux dangers.

## Risque de souscription

*Risque découlant du choix et de l'approbation des risques à assurer ou de l'application inappropriée des règles de souscription aux risques assurés.*

Notre objectif en matière de souscription est de favoriser une croissance suffisante de nos activités sur notre marché cible de manière prudente et diversifiée, en vue de dégager des bénéfices techniques. La souscription d'un contrat d'assurance automobile comporte un examen annuel portant particulièrement sur le dossier de conduite du client et ses antécédents en matière de sinistres. Nous assurons un bien en tenant compte de son lieu, de son état et de sa valeur de remplacement, ainsi qu'en fonction des antécédents en matière de sinistres et d'autres facteurs pertinents. Des tarificateurs possédant des compétences et une expérience approfondies évaluent les risques les plus complexes à l'aide de manuels de souscription qui précisent les pratiques et les procédures utilisées dans la détermination du risque d'assurance, ainsi que dans la prise de décision d'assurer ou de ne pas assurer un bien donné. Nous mettons aussi à profit notre système d'intelligence d'affaires qui nous fournit les outils nécessaires pour un meilleur effort de segmentation et de souscription. Tous les employés affectés à la souscription reçoivent une formation, et la qualité de leur travail est régulièrement contrôlée par nos services d'audit interne. Nos conseillers et nos courtiers sont rémunérés en partie en fonction de la rentabilité de leur portefeuille.

## Risque lié aux sinistres

*Risque que le montant de règlement définitif d'un sinistre diffère du montant prévu.*

La majorité de nos sinistres sont réglés en interne. Chaque expert dispose d'une marge de manœuvre limitée, selon sa formation, ses compétences et son expérience, et a accès à des manuels de référence complets conçus pour l'aider à déterminer les enquêtes à réaliser et l'information à recueillir avant le règlement d'un sinistre. Notre procédure de traitement des sinistres donne des résultats appropriés pour le contrôle des frais de règlement.

## Risque de provisionnement

*Risque que la méthode et l'approche d'évaluation des provisions techniques ne reflètent pas fidèlement les obligations réelles.*

Nous constituons des provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés d'une valeur que nous estimons suffisante pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations ultimes à l'égard des sinistres. Il existe un risque d'écart considérable entre les montants constatés dans les comptes et les montants réels auxquels seront ultimement réglés les sinistres. À cause des perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui persistent, de la pénurie de main-d'œuvre et de talents et des pressions inflationnistes, cette estimation comporte une plus grande incertitude que par le passé. Nous avons aussi pris en compte l'effet de la pandémie mondiale sur la fréquence et la gravité des sinistres dans l'estimation de nos obligations ultimes à l'égard des sinistres.

Notre pratique consiste à maintenir une marge suffisante pour assurer que notre résultat des exercices à venir ne subira pas les contrecoups de l'évolution défavorable des sinistres survenus au cours d'années précédentes ou d'autres facteurs variables comme l'inflation. Nous surveillons en permanence les fluctuations de la suffisance de nos provisions et faisons régulièrement examiner nos niveaux de provisionnement par des experts de l'extérieur. Nous sommes exposés à la fluctuation de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque en ce qui concerne l'évaluation des sinistres non réglés actualisés. Un tableau de l'évolution des sinistres et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 9 des états financiers consolidés.

### Risques d'exploitation

Les activités, les processus et les systèmes comportent tous des risques d'exploitation. La gestion efficace de ces risques est un élément fondamental de toute organisation. L'observation et l'analyse d'événements survenus par le passé au cours desquels les risques d'exploitation se sont concrétisés ainsi que des tendances au sein d'une entreprise permettent de prendre des décisions plus éclairées.

#### Risque lié à la poursuite des activités et à la résilience

*Risque que les activités d'exploitation de l'entreprise soient interrompues pendant une période prolongée ou que la reprise des activités après une interruption soit impossible à cause par exemple d'une crise sanitaire, d'une panne des systèmes, d'une cyberattaque ou d'autres événements semblables.*

L'équipe de gestion des incidents et de la continuité de l'exploitation joue un rôle de première importance dans le renforcement de notre résilience opérationnelle; elle veille à ce que la Compagnie puisse récupérer après des incidents qui malmèneraient sa réputation, sa viabilité financière et son exploitation et menaceraient la pérennité de ses activités.

Un ensemble structuré de plans de continuité des activités, orchestré par nos coordonnateurs de la continuité de l'exploitation, englobe les mesures d'intervention d'urgence, la gestion des incidents, les processus décisionnels, l'infrastructure de la reprise des TI, les communications, la logistique et les activités du plan de reprise de chaque équipe opérationnelle. L'activation du plan de gestion de la continuité de l'exploitation s'impose dans diverses circonstances : en cas d'évacuation d'urgence, de violation de données, d'interruption du réseau, de pandémie, de panne de courant, de manifestations météorologiques, de désastre naturel, etc.

#### Risque lié aux technologies de l'information

*Risque que nous ne soyons pas en mesure d'obtenir, de développer, d'implémenter, d'utiliser et de soutenir la technologie nécessaire pour atteindre nos objectifs d'affaires actuels et futurs et répondre aux attentes de nos clients. Le risque lié aux technologies de l'information comprend les risques associés à la sécurité des accès, aux opérations informatiques, à la gestion des solutions et aux changements de systèmes de TI.*

Pour appuyer la diversité des modes de travail de notre personnel, nous avons implémenté de nouvelles technologies visant à renforcer notre cybersécurité et notre résilience opérationnelle grâce auxquelles nous pouvons exercer nos activités en mode virtuel pour l'avenir prévisible. Les cybermenaces ne cessent de se transformer; on découvre de nouvelles vulnérabilités affectant la technologie sous toutes ses facettes. En tant que membre du secteur des services financiers, notre organisation est exposée à des agents malveillants qui guettent toute faiblesse technique ou vulnérabilité exploitable. Un cyberincident pourrait entraîner des conséquences significatives pour notre organisation et nos clients telles que l'interruption de la disponibilité des systèmes, la perte de données ou une atteinte à leur intégrité, la violation de la confidentialité des renseignements ou la diffusion de renseignements confidentiels et des dommages à notre réputation ou à notre marque. Nous avons pour but de nous doter de processus de contrôle strict et d'un environnement technologique résilient qui soient capables de protéger nos systèmes informatiques et les renseignements sur nos clients.

Pour atténuer et gérer notre exposition à une cyberattaque, notre organisation s'est dotée d'une fonction de gestion du risque de sécurité comportant une composante de gouvernance et une composante opérationnelle, y compris des séances de formation et des activités de sensibilisation à tous les niveaux de la hiérarchie. Nous avons conçu notre gouvernance de technologie interne pour qu'elle respecte les exigences de la réglementation et les pratiques exemplaires ayant cours dans le secteur. Cette fonction vise à protéger les systèmes et à prendre en compte la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. Les activités clés comprennent la surveillance de nos systèmes à l'affût d'événements, activité qui vise à prévenir et à détecter d'éventuelles intrusions, et la surveillance des environnements interne et externe, activité destinée à repérer les vulnérabilités et à y remédier. Nous mettons périodiquement à l'épreuve nos contrôles et processus à l'aide de simulations de cyberévénements ciblant l'équipe technique et l'équipe de direction, de tests de pénétration, et de tests de sécurité qui sont effectués par un tiers de confiance incarnant des auteurs malveillants. En plus d'avoir instauré un plan exhaustif de continuité des activités, nous évaluons en continu notre programme de cybersécurité afin de nous assurer que la Compagnie est bien positionnée pour répondre aux besoins de nos activités et de notre clientèle.

#### Risque lié aux tiers et à l'impartition

*Risque de gestion inefficace des fournisseurs de services (tiers ou intragroupe). Ce risque comprend le risque que des relations inopérantes avec des fournisseurs perturbent notre capacité de fonctionnement.*

Bon nombre de nos processus d'affaires reposent sur des services offerts par des tiers. Cette impartition nous donne la possibilité d'améliorer nos propres services en nous apportant flexibilité, efficacité et innovation. Les services de tiers s'accompagnent cependant de risques de défaillance des processus ou des contrôles (en raison d'une cyberattaque ou d'une panne de système, par exemple), et ces risques évoluent sans cesse. Notre approche à l'égard du risque lié aux tiers a été élargie et englobe désormais la gestion et l'atténuation de tous les types de risque lié aux tiers en tenant compte des particularités de chaque accord conclu.

## Risque lié aux ressources humaines

*Risque qu'il soit impossible de recruter, de former et de maintenir en poste les personnes possédant les compétences, les aptitudes et les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Ce risque comprend aussi le risque que la Compagnie soit le lieu d'incidents répréhensibles en matière d'emploi (discrimination, harcèlement sexuel, renvoi injustifié, etc.).*

Le risque lié aux ressources humaines demeure une préoccupation pour Co-operators, de même que pour l'ensemble du secteur, et il s'est aggravé par suite de l'accélération des initiatives numériques. De plus, la demande sur le marché de personnel qualifié s'est accrue, de sorte que la main-d'œuvre se fait rare et le recrutement est devenu problématique. Le marché de l'emploi reste exacerbé par certains changements démographiques comme la multiplication des départs à la retraite anticipés, et la demande demeure supérieure à la main-d'œuvre disponible.

## Risques juridiques et réglementaires

*Risques découlant de la non-conformité d'une institution aux lois, règlements, pratiques prescrites et normes de déontologie dans tout territoire où l'institution exerce ses activités. Ce risque englobe la conduite des affaires, les questions de droit, les affaires d'engagements et de clauses contractuelles et fiduciaires, la criminalité financière, l'intégrité du marché et la confidentialité des renseignements.*

Les sociétés d'assurance IARD sont soumises à une réglementation considérable de la part des gouvernements. En tant qu'institution financière de régime fédéral, nous sommes tenus de nous doter d'un solide cadre de gestion de la conformité à la réglementation et de méthodes rigoureuses, et notre gestion du risque de conformité doit être exemplaire. Dans ce cadre, nous surveillons notre conformité à tous les règlements pertinents dans chacun des territoires où nous exerçons nos activités et nous produisons des rapports à ce sujet. Comme nous appartenons à un secteur très réglementé, des modifications futures de la réglementation, des interprétations juridiques nouvelles ou imprévisibles, ou encore des événements politiques inattendus pourraient transformer notre environnement commercial.

Pour atténuer ces risques, nous participons activement aux discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes du secteur; c'est ainsi que nous nous assurons d'être suffisamment informés de toute modification proposée et de faire en sorte que nos préoccupations soient prises en compte.

## Risques stratégiques

### Risque lié au réseau de conseillers

*Risque que nous échouions à comprendre et à motiver nos conseillers, ce qui entraînerait la distribution inefficace, inefficente ou inadéquate de nos produits et services.*

### Risque lié aux préférences et aux habitudes de notre clientèle et de nos membres

*Risque de ne pas comprendre les besoins et les attentes de nos clients, y compris le risque de ne pas investir suffisamment dans de nouveaux canaux de distribution de nos produits et de nos services comme les agents généraux de gestion, les courtiers et les conseillers, et d'échouer à nous y adapter.*

Ces dernières années, le rythme des tendances en matière de préférences et d'habitudes qui s'installaient déjà n'a fait que s'accélérer. Les gens ont subi des perturbations jamais vues auparavant et ont dû revoir leurs priorités. L'incertitude qui règne à l'échelle mondiale influe également sur les besoins, les choix et la recherche de bien-être de la population, ce qui a donné naissance à de nouvelles habitudes et attentes dans notre société et parmi notre clientèle.

### Risque lié à la concurrence

*Risque que la position de notre entreprise sur le marché se ressente de nos choix stratégiques et de ceux de nos concurrents (ou de nouveaux acteurs) qui mènent leurs activités sur le même marché.*

Le risque lié à la concurrence peut provenir du secteur de la finance ou de l'assurance ou d'un tout autre secteur, et la concurrence peut provenir des acteurs habituels ou d'entreprises qui ne nous livraient pas concurrence jusqu'ici. Le risque lié à la concurrence comprend aussi l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle et les inefficiences qui menaceraient notre capacité à fournir à point nommé et de manière efficiente des produits et des services qui soient de qualité et rentables tout à la fois.

### Risque lié au modèle économique et au contexte commercial

*Risque que notre entreprise ne comprenne pas les changements fondamentaux touchant le contexte d'exploitation du secteur des services financiers (par exemple, l'IA générative et l'informatique quantique) ou n'arrive pas à s'y adapter.*

La transformation structurelle en profondeur du contexte des services financiers et de l'assurance se poursuit, caractérisée par de rapides progrès technologiques, l'évolution des modèles de distribution et les conditions économiques et réglementaires en pleine mutation. Les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle générative, l'analytique avancée ou l'automatisation transforment les processus de conception, de tarification, de distribution et d'administration des produits d'assurance. La dynamique de la concurrence se transforme elle aussi à mesure que des intermédiaires assistés par la technologie, les fournisseurs d'assurance intégrée et d'autres joueurs non conventionnels sur le marché redéfinissent les maillons de la chaîne de valeur de l'assurance. Le risque lié au modèle économique et au contexte commercial découle également du rythme et de la complexité de la transformation elle-même, car pour réagir efficacement aux perturbations, il faut consentir des investissements constants, faire preuve d'une gouvernance exemplaire et savoir s'adapter. Il existe un risque de ne pas parvenir à anticiper correctement les changements ou d'y répondre adéquatement et que cet échec nuise à la pertinence de l'organisation, à son efficacité opérationnelle ou à sa résilience à long terme. La direction y fait face en surveillant activement les tendances émergentes, en évaluant leur incidence stratégique par le biais des processus de gestion des risques d'entreprise et de planification stratégique et en faisant correspondre les investissements et les initiatives avec la tolérance au risque et les objectifs à long terme de l'organisation.

### Risque lié aux questions mondiales

*Risque que des tendances mondiales ou des événements externes influant sur nos clients et leurs collectivités modifient la nature du secteur de l'assurance dans son ensemble ou entravent notre capacité à demeurer une entreprise pertinente pour nos organisations membres et notre clientèle. Le risque lié aux questions mondiales recouvre l'environnement naturel, politique, juridique et réglementaire, et social et englobe le risque systémique.*

Le risque géopolitique demeure un sujet de préoccupation majeure. Il ressort de notre analyse plusieurs causes possibles de dérapage : les dissensions politiques aux États-Unis, les tensions au Moyen-Orient, les relations entre la Chine et Taiwan, le conflit russo-ukrainien, les développements politiques et économiques en Amérique latine et, dans une moindre mesure, les relations entre le Canada et l'Inde.

Nous tenons compte des conséquences d'éventuels changements apportés à notre environnement naturel, politique, juridique, réglementaire, économique et social dans nos processus de planification stratégique afin d'en comprendre l'incidence et d'ajuster nos plans au besoin. Les risques présents dans notre environnement naturel par suite des changements climatiques ont des effets à long terme sur notre contexte d'affaires. Comme Co-operators s'est engagée à être le promoteur d'un avenir durable, nous aspirons à fournir des produits d'assurance et des solutions de gestion de placements à des particuliers et à des entreprises qui souhaitent exercer une influence positive sur l'environnement social ou naturel. Nous prônons des comportements favorisant le développement durable et nous nous efforçons d'intégrer des pratiques de développement durable à notre organisation, notamment en faisant des investissements à effet positif et qui réduisent notre empreinte carbone.

Pour une analyse de notre détermination à gérer ce risque, se reporter à la rubrique *Information financière relative aux changements climatiques* du présent rapport de gestion.

Nous tâchons de cerner les répercussions des nouvelles tendances stratégiques et nous en tenons compte lorsque nous établissons nos processus de planification stratégique et nos plans d'affaires.

## Information financière relative aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques menacent directement notre raison d'être, qui consiste à assurer la sécurité financière des Canadiens et de nos collectivités, et c'est pourquoi ils représentent une priorité stratégique pour notre organisation. Nous participons activement aux efforts d'atténuation et d'adaptation qui feront de notre Compagnie un promoteur de l'établissement d'une société résiliente et durable.

Pour plus d'informations sur les informations financières relatives au climat de Co-operators, y compris les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs, consulter notre *Rapport sur le climat*, qui paraît chaque année au deuxième trimestre.

## Gouvernance

La structure de gouvernance et de responsabilité de Co-operators fait en sorte qu'un suivi adéquat est exercé au chapitre de la surveillance, de la gestion et de la supervision des risques et des possibilités liés aux changements climatiques. Dives comités du conseil et de la direction de même que les groupes sectoriels travaillent au suivi des objectifs et des cibles stratégiques.

### Au niveau du conseil

C'est le conseil d'administration qui surveille notre gestion des risques et des possibilités liés aux changements climatiques. Bien que cette tâche incombe à tous les comités du conseil, la supervision s'exerce principalement par l'intermédiaire du Comité du développement durable et du Comité du risque, tandis que le Comité d'audit et des finances supervise les pratiques de comptabilité et de présentation de l'information financière, y compris les informations financières relatives aux changements climatiques. Dans leur supervision de la stratégie globale, des grandes transactions et des pratiques de gestion des risques de la Compagnie, le conseil et ses comités tiennent compte des risques et des possibilités climatiques. Le conseil doit en outre considérer les interactions entre diverses priorités, parfois divergentes, et respecter la tolérance au risque de la Compagnie. Chaque comité se réunit périodiquement pour évaluer ses progrès vers la réalisation des objectifs que nous avons définis et pour surveiller et examiner les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. En outre, le Comité du développement durable et le Comité du risque tiennent une fois l'an une réunion conjointe pour examiner ces risques et possibilités et les progrès accomplis au chapitre de la communication de l'information à ce sujet.

#### *Comité du développement durable*

Le Comité du développement durable seconde le conseil dans son objectif de promouvoir une culture et des pratiques exemplaires de durabilité et l'aide à surveiller la performance en matière de développement durable. La raison d'être du comité est de surveiller la mise en application de la politique de développement durable ainsi que les efforts de l'entreprise dans la réalisation de sa vision d'« être le promoteur d'une société résiliente et durable ». Pour s'acquitter de son mandat, le comité surveille l'émergence de questions, de risques et de possibilités liés à la durabilité et aux changements climatiques, et il conseille la direction sur les éléments de la stratégie d'entreprise et de la mobilisation des parties prenantes qui ont trait à la résilience et au développement durable.

Le Comité du développement durable passe en revue les politiques, stratégies et priorités et formule des recommandations pour que le développement durable soit intégré dans toute l'entreprise. Ses conseils portent sur les politiques, les normes et la performance des activités d'investissement durable. Le comité donne son avis au conseil d'administration relativement à l'incidence des décisions clés sur le développement durable, ainsi que sur les mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernance des conseils de la Compagnie et de ses filiales.

Ce comité est composé d'un membre de chacun des cinq autres comités du conseil de façon que la durabilité soit intégrée à la structure de la gouvernance. Chaque membre du Comité du développement durable présente les grandes lignes des réunions du Comité du développement durable à son propre comité permanent et y discute de toute question susceptible d'influer sur le travail de ce dernier. Les membres du Comité du développement durable présentent aussi les grandes lignes des réunions de leur comité permanent et discutent des questions pouvant influer sur le travail du Comité du développement durable.

#### *Comité du risque*

Le Comité du risque surveille le programme de GRE, notamment l'identification des risques, la tolérance au risque, le cadre et les politiques de gestion des risques, l'analyse et l'évaluation des risques, ainsi que la surveillance des risques et les rapports présentés à leur sujet; il veille aussi à la conformité au programme. Une fois par an, le comité examine les besoins en capital par rapport au profil de risque et les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Le Comité du risque supervise notre chef de la gestion des risques, et il guide et conseille la haute direction sur l'orientation stratégique liée à nos principaux domaines de risque, y compris le risque lié aux changements climatiques. Il est aussi chargé de surveiller notre stratégie d'investissement durable, qui est gérée par le Comité de gestion des placements.

#### *Comité d'audit et des finances*

Le Comité d'audit et des finances aide le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance de la qualité et de l'intégrité des pratiques de comptabilité, d'audit et de communication de l'information, y compris les informations financières à fournir sur les changements climatiques. Le mandat de ce comité consiste à superviser les processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes et le caractère adéquat des pratiques de communication de l'information. Le comité examine et évalue les aspects qualitatifs de la présentation de l'information financière aux actionnaires et autres parties prenantes principales, et il veille à la conformité aux principales exigences juridiques, éthiques et réglementaires.

### Au niveau de la direction

La gouvernance des enjeux liés aux changements climatiques est transmise par le conseil et ses comités à l'équipe de la haute direction, qui est chargée de mettre en œuvre la stratégie de la Compagnie. L'équipe de la haute direction affecte les ressources nécessaires et s'assure que la Compagnie a la capacité d'atteindre ses cibles en matière de climat, et elle aide les clients à comprendre et à gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels ils sont exposés. L'équipe de la haute direction délègue ensuite des mandats d'action en matière de climat aux diverses unités d'exploitation.

Des mesures de durabilité sont intégrées au régime incitatif à long terme du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, c'est-à-dire les personnes qui occupent un poste au niveau de la vice-présidence ou à un échelon supérieur. Les indicateurs en question représentent 15 % du régime incitatif à long terme, 10 % se rapportant directement aux cibles liées au climat; 5 % se rapportent à notre cible concernant le pourcentage des actifs consacrés à des investissements d'impact, de transition et de résilience et enfin, 5 % se rapportent à nos cibles de réduction des émissions causées par nos activités opérationnelles.

Le Comité des hauts dirigeants pour le climat définit l'orientation stratégique des risques et des possibilités climatiques ainsi que de la communication de l'information. Il en assure en outre la surveillance. Dirigé par la première vice-présidente aux finances et cheffe des finances, ce comité se réunit chaque mois. Son mandat et ses responsabilités ont été définis de manière officielle dans la structure de gouvernance de la direction établie en 2025.

Le Comité de gestion des placements de la direction assure l'orientation stratégique et la surveillance des activités de placement, de couverture et de gestion des actifs et des passifs. Ce comité de la direction est chargé de transmettre régulièrement des rapports au Comité du risque afin que les retombées de nos investissements dans les domaines des changements climatiques et du développement durable restent au centre de nos préoccupations. La réalisation des stratégies de placement est en grande partie assurée par notre filiale Addenda.

Le Comité directeur de gestion des investissements de résilience conseille notre laboratoire d'accélération de la résilience et prend les décisions qui le concernent. Ce comité agit en tant que promoteur du laboratoire d'accélération de la résilience au niveau de la haute direction; il est responsable de veiller à la concrétisation des objectifs du projet. Dirigé par le chef de la direction, ce comité se réunit une fois par mois. Son mandat et ses responsabilités ont été définis de manière officielle dans la structure de gouvernance de la direction établie en 2025.

Le Comité de gestion du risque de la direction est un organe de décision stratégique chargé de comprendre les risques auxquels notre organisation est exposée, y compris les risques liés au climat, et d'y répondre. Apportant son soutien à notre vision de la GRE, il aide également à donner le ton au sommet pour soutenir une forte culture de gestion du risque.

Le Comité du risque d'assurance de la direction conserve la responsabilité de surveiller les questions liées au risque d'assurance, y compris les risques qui découlent des changements climatiques, et possède le pouvoir décisionnel ultime en la matière.

Le Service du développement durable et de la responsabilité sociale de Co-operators joue également un rôle clé dans le soutien des initiatives de la direction. Son équipe est chargée de soutenir l'intégration de principes de développement durable à notre stratégie et dans toutes les sphères de notre organisation, y compris dans ses unités fonctionnelles liées aux investissements et à l'assurance. Ses interventions se concentrent autour des activités liées aux changements climatiques.

### Stratégie

Faire face à la crise climatique est au cœur de la stratégie de notre organisation. Nous nous efforçons d'exercer nos activités et d'investir nos actifs de façon qu'ils aient une influence positive, d'offrir des produits et des services qui renforcent la résilience, et de militer pour des politiques, des initiatives et des idées qui porteront notre société vers un avenir plus durable. Notre *Rapport sur le climat*, qui paraît chaque année au deuxième trimestre, contient une liste des risques et possibilités climatiques significatifs que nous avons cernés.

En 2025, Co-operators a élaboré un plan de transition climatique dans lequel est exposée notre ambition de consacrer nos capitaux à réaliser un avenir résilient et à faible intensité de carbone, à protéger la population canadienne contre les risques climatiques sans cesse plus menaçants, à trouver des méthodes novatrices pour traiter les sinistres de manière à réduire leur impact environnemental, et à atteindre la carboneutralité pour notre exploitation et nos placements. Ce plan expose les stratégies de mise en œuvre et d'engagement qui orienteront notre action ainsi que les cibles et les mesures et la structure de gouvernance au moyen desquelles nous évaluerons nos progrès vers l'atteinte de notre ambition climatique stratégique. Il deviendra l'assise de notre plan stratégique quadriennal. Le plan de transition climatique est inspiré des conseils du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) sur les mesures, les cibles et les plans de transition, du cadre de présentation de l'information publié par le Transition Plan Taskforce (TPT), les conseils sectoriels à l'intention des propriétaires d'actifs du TPT et le rapport *Underwriting the Transition* du Forum pour la transition des assurances vers la neutralité carbone mis sur pied et dirigé par les Nations Unies.

## Placements

L'un des principaux axes de notre stratégie globale en matière de climat réside dans la gestion de nos placements, comme en témoigne notre adhésion à la NZAOA (*Net-Zero Asset Owner Alliance*), l'alliance des détenteurs d'actifs carboneutres instituée par les Nations Unies, dont nous sommes devenus membres en 2021. Nous avons fixé des cibles en matière de carboneutralité et de répartition de l'actif pour nos placements, y compris des cibles intermédiaires qui sont périodiquement réexaminées et mises à jour. Nous communiquons les progrès accomplis en regard de ces cibles au moins une fois l'an. La stratégie d'investissement respectueux du climat de Co-operators Générale obéit à des principes de base qui font partie intégrante du mandat général que nous avons confié à Addenda :

- Raison d'être et vision – Nos investissements doivent tenir compte de notre raison d'être, qui consiste à assurer la sécurité financière pour les Canadiens et nos collectivités, et de notre ambition de promouvoir une société résiliente et durable.
- Fondement scientifique – Nos placements doivent respecter l'Accord de Paris et s'inspirer de la meilleure littérature scientifique qui soit.
- Avant-garde – Nous faisons résolument progresser les pratiques novatrices en matière d'investissement qui soutiennent les mesures de prévention et favorisent la résilience du climat.
- Influence – En tant que détenteurs de placements, nous soutenons activement, dans une visée collaborative, la mise en œuvre des politiques publiques et l'utilisation de nos ressources et de nos capacités.
- Cohérence – Nos politiques et nos pratiques sont les mêmes pour toutes nos entreprises et tous nos secteurs d'activité.
- Amélioration continue – Nous avons l'intention de rehausser périodiquement nos ambitions au moyen de l'établissement de nouvelles cibles intermédiaires.
- Réalisme – Nous considérons la transition dans l'optique de l'économie réelle et nous nous concentrons sur ce qui est pertinent pour nos clients, nos collectivités et l'économie canadienne.
- Responsabilité – Nous nous fixons des objectifs clairs et ambitieux pour tout notre portefeuille, et nous faisons preuve de transparence quant à nos propres progrès, à nos difficultés et à notre performance.

## Assurance

Toujours désireux de concrétiser notre raison d'être, nous accordons une place prépondérante à l'examen des risques et des possibilités liés aux changements climatiques dans nos activités de souscription et de prospection de clientèle. Nous continuons à concevoir des produits et des services liés aux changements climatiques dans le but de mieux protéger la population canadienne et nos collectivités. Comme les risques liés au climat s'intensifient, il devient critique de veiller à ce que la protection d'assurance adéquate soit disponible sur le marché. Au Canada, les couvertures offertes étaient par le passé limitées ou inaccessibles aux populations les plus exposées. Nous continuons d'offrir notre produit Eau multirisque, la première assurance contre les inondations qui soit accessible à tous les Canadiens, même ceux dont le risque est le plus élevé, et qui couvre aussi les ondes de tempête.

Notre protection SécurFutur<sup>MC</sup> propose des fonds supplémentaires aux clients qui souhaitent améliorer la résilience de leur demeure après un sinistre. De plus, nous élargissons nos activités liées aux sinistres pour qu'elles intègrent des pratiques plus durables, telles que le séchage sur place et le nettoyage des tissus, et nous explorons des possibilités d'intégrer le recyclage des déchets à nos processus de traitement des sinistres.

Nous continuons d'innover et de créer des solutions grâce auxquelles nous pouvons mieux gérer et comprendre les risques liés aux changements climatiques et leur effet sur nos passifs au titre des contrats d'assurance. Grâce à notre équipe de modélisation des dangers et risques climatiques, nous avons conçu et mis en application des modèles de risque sophistiqués pour comprendre notre exposition aux risques liés au climat découlant de catastrophes naturelles (comme les inondations et les feux de forêt), prévoir l'incidence financière de divers scénarios liés au climat et prendre des décisions éclairées sur la façon de concevoir et de mettre en marché nos produits d'assurance. Nous saisissons aussi les occasions qui nous sont données de transmettre notre expertise et nos conseils à d'autres organisations pour les aider à mieux comprendre leur propre exposition aux risques climatiques.

## Analyse de scénarios liés au climat

Nous utilisons l'analyse de divers scénarios de changements climatiques pour évaluer la résilience de notre stratégie liée au climat et de notre modèle économique devant les effets des risques liés aux changements climatiques. Nous poursuivons le perfectionnement de notre analyse de scénarios climatiques et de notre processus de simulation de crise, qui comprennent depuis 2024 des scénarios sur un horizon de trente ans.

### Gestion des risques

Les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à notre cadre global de gestion des risques et aux dispositifs d'évaluation qui en font partie. Nos pratiques de gestion des risques sont façonnées par notre identité coopérative; nous employons une approche fondée sur la consultation et l'ancrage communautaire qui aborde nos activités d'un point de vue global à long terme et qui intègre les principes de développement durable, conformément à notre politique à ce sujet.

C'est en appliquant avec soin notre cadre de GRE que nous parvenons à faire concorder notre tolérance au risque établie, nos plans d'investissement, nos stratégies d'entreprise et nos plans d'exploitation. Notre tolérance au risque climatique, qui a été approuvée par la haute direction en 2024, s'harmonise avec les principes arrêtés dans le cadre de tolérance au risque de l'entreprise. À mesure que les risques et les stratégies évoluent, notre cycle continu d'identification, d'évaluation, de quantification, de suivi et de communication des risques fait en sorte que nous pouvons nous adapter aux changements qui surviennent au sein de notre organisation et de notre contexte opérationnel. Un ensemble complet de contrôles vient appuyer notre approche globale en matière de GRE. Comme la GRE est intégrée, nos activités dans ce domaine n'ont pas lieu en vase clos; elles sont au contraire inscrites dans nos activités commerciales et bien ancrées dans notre culture à l'égard des risques.

Notre gestion du risque climatique tient compte de l'importance relative : nous nous assurons que les risques sont détectés, évalués et gérés en proportion de leur effet potentiel sur notre situation financière, notre exploitation et nos objectifs stratégiques. En 2024, nous avons effectué une évaluation de cette importance relative afin de détecter les risques et les possibilités climatiques qui sont raisonnablement susceptibles d'influer sur notre situation financière ou nos flux de trésorerie. Cette évaluation, que nous avons menée au moyen de sondages auprès des parties prenantes, a permis de dégager des conclusions significatives sur la probabilité raisonnable qu'un risque ou une occasion influe sur les aspects financiers de l'organisation et sur l'ampleur de cette influence.

Dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques, nous déterminons si les risques sont suffisamment atténués, nous évaluons l'efficacité de nos contrôles, nous reconnaissons notre éventuelle dépendance et, le cas échéant, nous discutons des possibilités qui s'offrent à nous pour y remédier.

Nos activités de surveillance et de communication des risques sont conçues pour donner en temps utile des informations pertinentes et exactes sur les risques dont l'importance est significative. Notre tableau de bord des risques, par exemple, compare notre profil de risque à la tolérance au risque que nous avons établie. Nos exercices de simulation de crise, qui comprennent des scénarios climatiques, reflètent pour leur part l'identification et l'évaluation des contrôles servant à atténuer notre exposition aux risques.

Les risques les plus importants sont ceux qui pourraient nous empêcher de concrétiser notre vision ou d'atteindre nos objectifs stratégiques. Nous en évaluons la portion résiduelle après prise en compte des contrôles mis en place pour atténuer nos risques. Les risques les plus importants sont actualisés tous les deux ans par la haute direction au moyen d'une enquête et de la participation à un atelier sur les principaux risques – le dernier en date ayant eu lieu en 2024 – et confirmés chaque année selon le dispositif ORSA. Les risques les plus importants et les nouveaux risques sont résumés dans un rapport soumis au Comité du risque. Ce rapport présente les répercussions potentielles de chaque risque et les raisons pour lesquelles ce risque est important. Les répercussions des changements climatiques ont été répertoriées comme l'un des risques les plus importants à long terme pour notre organisation.

Nous suivons un modèle axé sur trois « lignes de défense » qui montre le rôle important et complémentaire de chacune de nos unités d'exploitation dans la gestion des risques. Ce modèle aide les membres du conseil d'administration et de la haute direction à s'acquitter de leurs obligations en matière de gestion des risques. Nous tâchons de mettre cette approche en pratique pour gérer tous les risques liés aux changements climatiques.

### Approche en matière de risques liés aux changements climatiques

#### Placements

Notre approche générale de la gestion des placements, qui englobe la gestion des risques et les politiques liées à l'investissement durable ainsi qu'aux investissements d'impact et aux investissements pour la transition climatique, est guidée par la politique de placement de Co-operators. Le conseil s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de ces politiques par l'intermédiaire du Comité du risque. Le Comité de gestion des placements de la direction joue également un rôle clé en cette matière, car c'est lui qui donne l'orientation stratégique et assure la surveillance des activités de placement de la Compagnie. Notre gestionnaire de placements, Addenda, assure la mise en œuvre de ces politiques. Addenda vise constamment à approfondir sa compréhension des divers risques et occasions physiques et transitionnels liés à la durabilité et au climat qui pourraient influer sur les placements. Le gestionnaire est déterminé à parfaire ses pratiques et à intégrer ces risques et ces occasions dans l'assemblage des portefeuilles de placements, les évaluations et la gestion des risques afin d'améliorer la résilience et le rendement à long terme des portefeuilles. Les équipes de placement s'affairent à soutenir cette intégration et à élaborer pour chaque catégorie d'actifs une approche personnalisée qui cadre avec les processus particuliers applicables aux placements, le cas échéant.

## Assurance

Co-operators affecte des ressources importantes à la recherche de méthodes plus appropriées en vue de prévoir les diverses répercussions des changements climatiques et de s'y préparer. Nous préservons notre capital tout en gérant nos coûts à l'aide de mécanismes de transfert du risque en réassurance. Pour les activités d'assurance IARD, les garanties de réassurance sont établies en fonction de certaines limites d'exposition de façon à protéger nos entités d'assurance contre des pertes excessives en cas de catastrophes. Nos sociétés d'assurance sont responsables de contrôler leur exposition à une catastrophe individuelle donnée, ainsi que de définir les besoins de réassurance en fonction de notre tolérance globale au risque et de notre profil de capital. De plus, nous atténuons notre exposition au risque de crédit de contreparties au moyen de la répartition de notre programme de réassurance entre plusieurs partenaires de confiance et de l'établissement de normes financières strictes qui délimitent leur admissibilité.

L'importance des répercussions des changements climatiques sur nos conventions de réassurance et le moment où elles se produisent dépendent de nombreux facteurs : efforts de réduction et d'adaptation à l'échelle mondiale, catastrophes naturelles causées par les changements climatiques dans le monde, régions géographiques représentées dans notre portefeuille, produits et couvertures d'assurance, types de risques, etc. La modélisation des dangers naturels et des changements climatiques est intrinsèquement assujettie à une incertitude. Notre stratégie de réassurance contre les catastrophes se fonde sur des perspectives à court terme; les conventions conclues sont souvent d'une durée de un an. Cette durée correspond à la nature à court terme des affaires d'assurance IARD sous-jacentes et à la possibilité que nous avons de fixer chaque année un nouveau prix (et de gérer le portefeuille sous-jacent en continu). Toutefois, nous savons que les risques liés au climat sont présents dans les scénarios à court, à moyen et à long terme et qu'ils pourraient influencer sur notre rentabilité et notre capacité à concrétiser notre raison d'être. Notre programme de réassurance contre les catastrophes pour le secteur de l'assurance IARD contribue à la bonne gestion de l'incidence financière de tels événements, car il nous permet de recouvrer des coûts auprès des réassureurs lorsque ces événements dépassent le point d'attachement de nos conventions de réassurance. Les réassureurs sont au fait de l'action des changements climatiques et en tiennent compte dans les protections de réassurance qu'ils offrent et la tarification de celles-ci.

## Paramètres et objectifs

Nous disposons de plusieurs paramètres et cibles pour nous aider à gérer les risques et les possibilités liés aux changements climatiques dans le cadre de nos activités d'exploitation et d'investissement.

Voici nos cibles en matière de climat :

- D'ici 2030, nous consacrerons 60 % de nos actifs investis à des investissements d'impact, de transition climatique ou de résilience.
  - Cible intermédiaire – d'ici 2026, 50 % de nos actifs investis seront consacrés à des investissements d'impact, de transition climatique ou de résilience.
- D'ici 2030, nous porterons à 3 G\$ US nos investissements dans les solutions à effet positif sur le climat, qui se chiffraient à 2 G\$ US pour l'exercice de référence 2024.
- D'ici 2030, nous réduirons les émissions de nos activités d'exploitation de 45 % par rapport à celles de l'exercice de référence 2019.
- D'ici 2040, nos activités d'exploitation atteindront la carboneutralité.
- Au plus tard en 2050, nos actifs investis auront atteint la carboneutralité à leur tour.
  - Cibles intermédiaires – d'ici 2025, nous réduirons de 25 % l'intensité des émissions de nos placements et d'ici 2029, de 40 %, par rapport à celles de 2020 (portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et d'obligations négociées en bourse).

Pour stimuler l'action pour le climat, nous disposons d'un puissant levier : nos actifs investis. Nous savons que la qualité des données et les méthodes qui sous-tendent les informations communiquées sur les émissions de carbone évoluent constamment; c'est pourquoi nous sommes déterminés à suivre les meilleures pratiques mondiales et à publier des informations transparentes sur les changements. Nous calculons nos émissions financées conformément à la partie A de la norme publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Nous voulons que les émissions de nos activités d'exploitation soient réduites de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2019, l'année de référence, et qu'elles atteignent la carboneutralité d'ici 2040. Ces cibles tiennent compte des émissions directes (portée 1) et des émissions indirectes (portée 2 et 3), et comprennent les émissions des bureaux de l'entreprise, des bureaux des ventes, de notre parc de véhicules et des voyages d'affaires. Déterminés à faire preuve de leadership en matière de divulgation des émissions, nous veillons à comptabiliser nos émissions d'une manière adaptée à la réalité du travail hybride et virtuel. Aussi notre cible comprend-elle également les émissions occasionnées par les déplacements de nos employés pour se rendre au bureau et par ceux qui travaillent à domicile, ainsi que celles engendrées par nos actifs et nos services de technologies de l'information. Notre inventaire des gaz à effet de serre est calculé selon l'approche du contrôle opérationnel telle que la décrit le protocole sur les gaz à effet de serre.

Notre *Rapport sur le climat*, qui paraît chaque année au deuxième trimestre, contient des renseignements plus détaillés sur notre approche face aux changements climatiques, y compris les résultats de 2025 dans ce domaine.

## Contrôles et procédures

### Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de la conception et du maintien de contrôles et de procédures adéquats de communication de l'information qui fournissent une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est regroupée et communiquée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction ainsi qu'à la première vice-présidente aux finances et cheffe des finances, de sorte que les décisions appropriées puissent être prises relativement à la publication de cette information.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière permettant de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers destinés à être publiés sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, en raison de limites inhérentes, ces contrôles peuvent ne pas prévenir ou détecter toutes les inexactitudes importantes en temps opportun. Les projections concernant l'évaluation de l'efficacité des contrôles pour les périodes futures comportent le risque que les contrôles puissent ne pas être adéquats en raison de changements possibles de situation ou de la détérioration du degré de conformité avec les politiques et procédures.

Aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice qui aurait eu ou qui aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur celui-ci.

## Questions comptables

### Estimations, hypothèses et jugements comptables importants

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture, y compris sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels, et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit aussi exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les secteurs qui nécessitent un plus haut degré de jugement ou qui comportent une plus grande part de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés dans les notes concernant les soldes de compte correspondants. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la Compagnie et avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Voici des estimations, des hypothèses et des jugements importants :

Évaluation des contrats d'assurance			Autres estimations et jugements importants		
	Type	Référence		Type	Référence
Faits et circonstances des contrats déficitaires	Jugement	Note 9	Pertes de crédit attendues	Jugement	Note 7
Estimation des flux de trésorerie futurs	Estimation	Note 10	Provision pour commissions de transition des conseillers	Estimation	Note 14
Taux d'actualisation	Jugement	Note 10	Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite	Estimation	Note 15
Taux d'actualisation	Estimation	Note 10			
Ajustement au titre du risque	Estimation	Note 10			

### Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Co-operators Générale et certaines de ses filiales sont des sociétés d'assurance qui doivent aussi se conformer aux exigences des organismes de réglementation en matière de comptabilité et de présentation de l'information. Les principales méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés.

Pour consulter la liste complète des normes comptables nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés. Pour le reste, les méthodes comptables utilisées au cours de l'exercice sont les mêmes que celles qui avaient été appliquées à nos états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### Modifications comptables futures

L'IASB continue de publier plusieurs normes comptables, nouvelles et modifiées, qui s'appliqueront à Co-operators Générale lors d'exercices à venir. Pour une liste complète de ces normes comptables et des renseignements sur leur incidence estimative, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés.

## Glossaire

Certains termes figurant dans le présent rapport de gestion sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est souvent propre au secteur canadien de l'assurance ou à Co-operators Générale. Pour une définition des termes relatifs aux mesures supplémentaires ainsi qu'aux mesures et ratios non conformes aux PCGR que nous utilisons, voir la rubrique *Mesures et ratios financiers principaux (non conformes aux PCGR)*.

**Actualisation** – Effet des hypothèses relatives aux taux de change et autres hypothèses financières servant à actualiser les passifs d'assurance, la désactualisation au fil du temps et l'effet de l'actualisation sur nos flux de trésorerie ou leurs variations. Nos sinistres et autres estimations des flux de trésorerie futurs sont actualisés pour tenir compte de facteurs tels que la valeur temps de l'argent (c.-à-d. la valeur future d'un dollar reçu ou payé aujourd'hui), les risques financiers inhérents aux flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance, et sont établis en fonction des meilleures données disponibles sur le marché et exclusion faite de tout facteur non pertinent pour les contrats d'assurance.

**Ajustement au titre du risque** – Terme, défini dans les PCGR, désignant l'indemnisation que la Compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier lié à l'exécution des contrats d'assurance. Dans le cas des polices cédées en réassurance, l'ajustement au titre du risque représente le montant du risque transféré au réassureur.

**Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)** – Organisme du gouvernement canadien responsable de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés de compétence fédérale.

**Conservation** – A deux sens : 1) en réassurance, il s'agit du « plein de conservation », qui est la tranche du risque non cédée à un réassureur; 2) en ce qui concerne les polices en vigueur, il s'agit du « taux de conservation », qui décrit le nombre de titulaires renouvelant leur police.

**Élément de perte** – Montant représentant l'estimation des pertes attendues sur les contrats d'assurance déficitaires émis, pour le reste du périmètre de ces contrats.

**Évolution des sinistres** – Modification de l'estimation des coûts nets ultimes des sinistres, comparativement à la période de présentation de l'information précédente, se rapportant aux sinistres survenus avant la date de clôture de l'exercice précédent.

**Fréquence des sinistres** – Nombre de sinistres déclarés au cours d'une période divisé par le nombre total de polices en vigueur.

**Gravité des sinistres** – Coût moyen de chaque sinistre, qui correspond au coût total des sinistres d'une période divisé par le nombre total de sinistres déclarés durant cette période.

**Plans du secteur de l'assurance** – Catégorie formée du marché résiduel ainsi que des Plans de Répartition des Risques (« P.R.R. ») obligatoires en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces plans, gérés par la Facility Association (« FA »), sauf au Québec, fournissent de l'assurance automobile aux particuliers qui seraient dans l'impossibilité d'acheter une telle couverture auprès d'assureurs privés agissant de leur plein gré. Toutes les sociétés d'assurance partagent les résultats de la mise en commun proportionnellement à leur part de marché.

**Polices en vigueur** – Nombre de polices d'assurance ayant cours à une date donnée.

**Réassurance de catastrophe** – Forme d'assurance qui permet, sous réserve de limites déterminées, d'indemniser la société cédante du montant du sinistre dépassant un montant de conservation précis dans le cas d'une accumulation de sinistres faisant suite à une catastrophe.

**Sinistre lié à un événement majeur** – Sinistre particulier considéré comme important et dû le plus souvent à un événement météorologique.

**Souscription** – Choix et prise en charge d'un risque relativement à des pertes et dommages découlant d'événements déterminés au moyen de l'émission d'une police d'assurance visant ces événements.

# RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

## Direction et actuaire désigné

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences des organismes canadiens de réglementation des assurances. L'information financière présentée dans d'autres sections du rapport annuel concorde avec celle des états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés, qui contiennent obligatoirement certains montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'opinion de l'actuaire désigné, ont été dressés selon un jugement rigoureux.

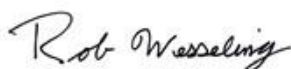
Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, La Compagnie d'assurance générale Co-operators et ses filiales en propriété exclusive (ensemble, la « Compagnie ») maintiennent un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé, que seules des opérations valides et autorisées sont effectuées et que l'information financière est exacte, complète et fournie en temps opportun. Ces contrôles sont soutenus par des politiques et des procédures, de même que par la sélection rigoureuse et la formation de personnel compétent. En outre, la direction a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

L'actuaire désigné, qui est un membre de la direction, est nommé par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les responsabilités de l'actuaire désigné comprennent l'obligation de réaliser une évaluation annuelle des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux obligations réglementaires afin d'en faire rapport aux actionnaires et au Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. La direction a la responsabilité de fournir à l'actuaire désigné les renseignements nécessaires pour la réalisation des évaluations annuelles. Le rapport de l'actuaire désigné est présenté ci-après.

## Comité d'audit et des finances du conseil d'administration

Le comité d'audit et des finances du conseil d'administration, composé entièrement d'administrateurs non membres de la direction et indépendants, est responsable de l'examen des principes et des méthodes comptables suivis par la Compagnie ainsi que de l'examen des états financiers consolidés annuels de la Compagnie avant leur présentation au conseil d'administration pour approbation finale. Le comité d'audit et des finances rencontre au moins tous les trois mois les auditeurs externes et internes et la direction pour examiner et discuter des questions de comptabilité, de communication de l'information et de contrôle interne. Les auditeurs internes et externes ainsi que l'actuaire désigné peuvent en tout temps s'entretenir avec le comité d'audit et des finances de tous les aspects de leur mandat, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit et des finances a aussi pour responsabilité de soumettre à l'approbation du conseil d'administration la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie ainsi que les honoraires de ce dernier et les conditions de son mandat.

Les états financiers consolidés ont été audités pour le compte des actionnaires de la Compagnie par l'auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-après présente l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur les états financiers consolidés de la Compagnie.



Robert Wesseling

Président et chef de la direction



Karen Higgins

Première vice-présidente aux finances  
et cheffe des finances

Le 18 février 2026

# RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

**Aux membres du conseil d'administration et aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators**

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de La Compagnie d'assurance générale Co-operators préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

À mon avis, le montant du passif des polices convient aux fins prévues. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Nicholas Caramagno  
Actuaire désigné

Montréal (Québec)  
Le 18 février 2026



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Compagnie d'assurance générale Co-operators

---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et de ses filiales (collectivement, la « Compagnie ») aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations sur les méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

---

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
95 King Street South, bureau 201, Waterloo (Ontario) Canada N2J 5A2  
Tél. : +1 519 570-5700, Téléc. : +1 519 570-5730  
Téléc. courriel : ca\_waterloo\_main\_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p><b>Évaluation du passif au titre des sinistres survenus selon IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i></b></p> <p><i>Voir la note 2, Méthodes comptables significatives, la note 3, Estimations, hypothèses et jugements comptables importants, la note 9, Gestion du risque d'assurance et la note 10, Passifs au titre des contrats d'assurance des états financiers consolidés.</i></p> <p>Au 31 décembre 2025, le passif au titre des sinistres survenus s'élevait à 4 914 320 \$. L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus comprend une estimation des flux de trésorerie futurs qui seront exigés pour régler les obligations relatives à des sinistres non réglés liées à des événements assurés passés. Ces flux de trésorerie sont ajustés à leur valeur actualisée et un ajustement explicite au titre du risque non financier, appelé « ajustement au titre du risque », est ajouté.</p> <p>L'estimation des flux de trésorerie futurs est établie par l'actuaire désigné de la Compagnie au moyen d'un ensemble de méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres. Ces méthodes sont conçues de façon à déterminer l'échéancier et le coût ultime de toutes les obligations relatives aux sinistres et aux frais de règlement non réglés. Une incertitude entoure les événements assurés passés, car il est possible qu'il manque à la Compagnie certains renseignements ou que des sinistres surviennent sans lui</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées par la Compagnie, y compris les méthodes propres à l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus ainsi que leur mise en œuvre.</li><li>• Tester la façon dont la direction a estimé le passif au titre des sinistres survenus en effectuant notamment ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>– tester les données utilisées aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs et de l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes relatifs à ces données.</li><li>– avec l'assistance de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat :<ul style="list-style-type: none"><li>○ évaluer le caractère approprié des méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres;</li><li>○ pour certains secteurs d'assurance, établir une estimation des flux de trésorerie futurs et comparer cette estimation avec celle établie par l'actuaire</li></ul></li></ul></li></ul>

## Question clé de l'audit

## Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

être déclarés immédiatement. Par conséquent, l'actuaire désigné doit, pour établir ces flux de trésorerie futurs à la date d'évaluation, formuler des hypothèses en ce qui concerne les ratios sinistres-primés attendus, l'évolution des sinistres ainsi que les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres.

L'actuaire désigné ajuste par la suite l'estimation des flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent, puis ajoute un ajustement explicite au titre du risque. Pour faire ces ajustements, l'actuaire désigné doit porter un jugement spécifique relativement aux caractéristiques des flux de trésorerie futurs et à l'indemnité exigée par la Compagnie pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré d'incertitude lié à l'estimation et du jugement exigé pour établir l'estimation des flux de trésorerie futurs et les ajustements servant à déterminer leur valeur actualisée et l'ajustement au titre du risque. Il en a découlé un degré élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans l'évaluation des éléments probants relatifs à ces éléments. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.

désigné. L'établissement de cette estimation indépendante a nécessité la sélection de méthodes actuarielles reconnues pour la projection des sinistres ainsi que d'hypothèses au moyen de données fournies par la direction;

- pour certains autres secteurs d'assurance, évaluer le caractère raisonnable des hypothèses importantes liées aux estimations des flux de trésorerie futurs;
  - évaluer le caractère raisonnable des taux d'actualisation de la valeur actualisée en considérant le portefeuille de référence et la prime d'illiquidité sélectionnés par l'actuaire désigné;
  - évaluer le caractère raisonnable de la valeur de l'ajustement au titre du risque sélectionné par l'actuaire désigné ainsi que de sa cohérence avec l'intervalle de confiance présentée dans les notes annexes.
- Apprécier les informations fournies dans les notes annexes sur les méthodes comptables et le passif au titre des sinistres survenus.

---

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de

la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrick Green.

*PricewaterhouseCoopers LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Waterloo (Ontario)

Le 18 février 2026

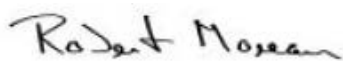
# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS  
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

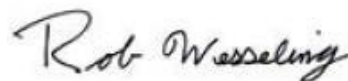
(en milliers de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		650 078	427 224
Actifs investis, y compris les titres prêtés	7	7 715 239	7 179 018
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	10	442 547	558 087
Actif d'impôt différé	11	150 118	99 201
Immobilisations incorporelles	12	50 633	59 571
Autres actifs	13	206 725	198 792
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 215 340</b>	<b>8 521 893</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer		417 785	381 346
Passif d'impôt exigible	11	148 992	37 401
Passifs au titre des contrats d'assurance	10	5 220 692	4 896 994
Obligations au titre des prestations de retraite	15	86 651	103 831
Passif d'impôt différé	11	3 165	3 511
Provisions et autres passifs	14	318 694	292 934
<b>Total du passif</b>		<b>6 195 979</b>	<b>5 716 017</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	16	565 617	563 644
Capital d'apport		100 678	100 874
Résultats non distribués		2 315 149	2 142 850
Cumul des autres éléments du résultat global		37 917	(1 492)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 019 361</b>	<b>2 805 876</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>9 215 340</b>	<b>8 521 893</b>

Éventualités et engagements (note 24)

Approuvé par le conseil d'administration,



Robert Moreau  
Président du conseil d'administration



Robert Wesseling  
Président et chef de la direction

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS  
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre

2025 (en milliers de dollars canadiens)	Note	Capital- actions \$	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde à l'ouverture de l'exercice		563 644	100 874	2 142 850	(1 492)	2 805 876
Résultat net		-	-	671 159	-	671 159
Autres éléments du résultat global		-	-	-	39 409	39 409
Résultat global		-	-	671 159	39 409	710 568
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	21	(477)	-	-	-	(477)
Actions privilégiées émises	16	10 932	-	-	-	10 932
Actions privilégiées rachetées	16	(8 482)	-	-	-	(8 482)
Dividendes déclarés	16	-	-	(502 088)	-	(502 088)
Liquidation d'une filiale		-	(196)	3 228	-	3 032
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>		<b>565 617</b>	<b>100 678</b>	<b>2 315 149</b>	<b>37 917</b>	<b>3 019 361</b>

2024 (en milliers de dollars canadiens)	Note	Capital- actions \$	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
Solde à l'ouverture de l'exercice		563 201	100 874	1 979 276	(68 128)	2 575 223
Résultat net		-	-	245 051	-	245 051
Autres éléments du résultat global		-	-	-	66 636	66 636
Résultat global		-	-	245 051	66 636	311 687
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	21	256	-	-	-	256
Actions privilégiées émises	16	9 497	-	-	-	9 497
Actions privilégiées rachetées	16	(9 310)	-	-	-	(9 310)
Dividendes déclarés	16	-	-	(81 477)	-	(81 477)
Solde à la clôture de l'exercice		563 644	100 874	2 142 850	(1 492)	2 805 876

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS  
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2025 \$	2024 \$
Produits des activités d'assurance	9, 10	5 967 604	5 350 461
Charges afférentes aux activités d'assurance	10, 20	(4 854 748)	(4 847 799)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	10	(182 285)	(43 010)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>		<b>930 571</b>	<b>459 652</b>
Revenus et profits nets de placement	7	495 251	470 547
Charges financières liées aux contrats d'assurance, montant net	7	(142 375)	(252 995)
Produits financiers liés aux contrats de réassurance, montant net	7, 10	11 299	20 397
<b>Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net</b>		<b>364 175</b>	<b>237 949</b>
Honoraires et autres produits		11 680	12 189
Autres charges d'exploitation	20	(437 899)	(389 123)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>		<b>(426 219)</b>	<b>(376 934)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>868 527</b>	<b>320 667</b>
Charge d'impôt	11	(197 368)	(75 616)
<b>Résultat net</b>		<b>671 159</b>	<b>245 051</b>
Résultat par action (de base et dilué)		24,18	8,60
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		27 273	27 156

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS  
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2025 \$	2024 \$
<b>Résultat net</b>		<b>671 159</b>	<b>245 051</b>
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net :			
Profits nets latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		15 322	52 053
Ajustement de reclassement au titre des (profits) pertes portés en résultat net, montant net		(11 957)	9 140
Éléments susceptibles d'être reclassés, avant impôt		3 365	61 193
Charge d'impôt sur le résultat relatif aux éléments susceptibles d'être reclassés	11	(188)	(15 945)
		3 177	45 248
Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net :			
Profits nets latents sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		25 129	28 828
Profits nets réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		2 293	106
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite	15	21 522	-
Éléments qui ne seront pas reclassés, avant impôt		48 944	28 934
Charge d'impôt liée aux éléments qui ne seront pas reclassés	11	(12 712)	(7 546)
		36 232	21 388
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>39 409</b>	<b>66 636</b>
<b>Résultat global</b>		<b>710 568</b>	<b>311 687</b>

Voir les notes annexes.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS  
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)	Note	2025 \$	2024 \$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net		671 159	245 051
Éléments sans incidence sur la trésorerie	21	(194 957)	(174 926)
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie	21	601 324	438 478
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>1 077 526</b>	<b>508 603</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Achats et avances liés aux éléments suivants :			
Actifs investis		(6 156 503)	(4 223 340)
Immobilisations corporelles		(2 002)	(3 109)
Immobilisations incorporelles	12	(4 904)	(345)
Vente et rachat des éléments suivants :			
Actifs investis		5 818 890	3 713 841
Immobilisations corporelles		98	2 053
Immobilisations incorporelles	12	1 725	573
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(342 696)</b>	<b>(510 327)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Actions privilégiées émises	16	10 932	9 497
Actions privilégiées rachetées	16	(8 482)	(9 310)
Dividendes versés	16	(502 088)	(81 482)
Paiements au titre des obligations locatives		(12 338)	(11 620)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(511 976)</b>	<b>(92 915)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		222 854	(94 639)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		427 224	521 863
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>650 078</b>	<b>427 224</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>			
Trésorerie		636 590	420 927
Équivalents de trésorerie		13 488	6 297
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>650 078</b>	<b>427 224</b>

Informations supplémentaires (note 21)

Voir les notes annexes.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

# NOTES ANNEXES

## 1. Description des activités

Sauf s'il y a des indications contraires ou si le contexte requiert une autre interprétation, dans les présentes notes, le terme « Compagnie » désigne l'entité consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators, tandis que « CAGC » désigne uniquement l'entité non consolidée La Compagnie d'assurance générale Co-operators.

La Compagnie se compose de CAGC et de ses filiales en propriété exclusive, en l'occurrence La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (« Souveraine »), La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (« CUMIS Générale »), Co-operators Investment Limited Partnership (« CILP »), Co-operators Strategic Growth Corporation (« CSGC ») et Co-operators Insurance Agencies Limited (« CIAL »).

Le siège social de la Compagnie est situé au 101, Cooper Drive, à Guelph, en Ontario. La Compagnie est domiciliée au Canada et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le 18 février 2026, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

CAGC et certaines de ses filiales détiennent les permis nécessaires pour souscrire de l'assurance dans tous les territoires et dans toutes les provinces du Canada. CAGC et certaines de ses filiales, à l'exception de CUMIS Générale, détiennent les permis nécessaires pour souscrire toutes les catégories d'assurances autres que l'assurance vie. CUMIS Générale détient pour sa part les permis nécessaires pour souscrire l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») et l'assurance accident et maladie. AZGA Service Canada Inc. (« AZGA Canada »), qui est une entreprise associée de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (« CCAV »), société sous contrôle commun, agit à titre d'agent général gestionnaire (« AGG ») des produits d'assurance voyage souscrits par CUMIS Générale. CAGC et certaines de ses filiales sont régies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et diverses lois provinciales sur les assurances. La Compagnie doit se conformer aux exigences en matière de comptabilité et d'information financière de son organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada.

Les actions ordinaires de la Compagnie sont entièrement détenues par Services financiers Co-operators limitée (« SFCL »), qui est à son tour la propriété exclusive du Groupe Co-operators limitée (« GCL »). Les actions privilégiées de catégorie E (série C) sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CCS.PR.C ».

## 2. Méthodes comptables significatives

### **Base d'établissement et énoncé de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que publie l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Les IFRS sont présentées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* publié par Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), qui comprend les IFRS et les Normes comptables internationales (« IAS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'état consolidé de la situation financière est présenté sur une base non ordonnée. Les actifs censés être réalisés et les passifs censés être réglés à l'intérieur du cycle d'exploitation habituel de la Compagnie, soit une année, sont généralement considérés comme courants. Certains soldes se composent à la fois d'éléments courants et non courants. La répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée, lorsqu'il y a lieu, dans les notes annexes.

### **Base d'évaluation**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains instruments financiers et soldes de contrats d'assurance, pour lesquels la base d'évaluation est présentée dans la description des méthodes comptables figurant ci-après.

### **Contrats d'assurance**

#### **Classement**

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important au moment de leur établissement. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie convient d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain déterminé, autre qu'un changement dans une variable financière, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Dès qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il le demeure pour le reste de sa durée, jusqu'à ce que tous les droits et les obligations se soient éteints ou aient expiré.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie procède à une évaluation pour déterminer si ses contrats d'assurance contiennent des composants devant être séparés et comptabilisés conformément à une autre norme IFRS que celle sur les contrats d'assurance. Les contrats d'assurance de la Compagnie ne contiennent pas de tels composants.

La Compagnie considère que le terme « contrats d'assurance émis » inclut tous les contrats d'assurance dans lesquels la Compagnie souscrit directement un risque d'assurance (assurance directe) ou dans lesquels elle assume un risque de réassurance (acceptation en réassurance); les soldes liés aux contrats d'assurance émis sont également désignés dans le présent document comme des soldes « bruts ». La Compagnie considère que le terme « contrats de réassurance détenus » (assurance cédée) inclut tous les contrats dans lesquels la Compagnie a conclu un accord avec une contrepartie qui a convenu d'indemniser la Compagnie en cas de demandes de règlement valides découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par la Compagnie. La Compagnie considère que le terme « contrats d'assurance » inclut à la fois les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, et que le terme « soldes des contrats d'assurance » inclut les actifs au titre des contrats d'assurance, les actifs au titre des contrats de cession en réassurance, les passifs au titre des contrats d'assurance et les passifs au titre des contrats de cession en réassurance.

### ***Niveau de regroupement***

Aux fins de l'évaluation de ses contrats d'assurance, la Compagnie classe les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, séparément, en portefeuilles de contrats d'assurance. Ces portefeuilles regroupent des contrats ayant des risques semblables qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés en fonction de la rentabilité attendue à la date de création en au moins trois groupes : 1) les contrats déficitaires; 2) les contrats sans risque important de devenir déficitaires; et 3) tous les autres contrats. La Compagnie évalue si des groupes de contrats d'assurance ayant des caractéristiques semblables peuvent être évalués ensemble aux fins de la détermination du regroupement des contrats, lorsqu'il existe des informations raisonnables et justifiables permettant de conclure que les contrats sont homogènes et qu'ils appartiendront donc tous au même groupe. Pour les contrats d'assurance émis, la Compagnie a choisi de subdiviser encore les exigences minimales de regroupement entre les ensembles de contrats d'assurance susmentionnés. Les groupes ne peuvent contenir que des contrats émis à moins d'un an d'intervalle (appelés « cohortes annuelles »). La Compagnie a choisi de délimiter des cohortes annuelles qui correspondent à son exercice. Les critères de regroupement sont déterminés lors de la comptabilisation initiale et ne peuvent pas être révisés par la suite, les critères d'évaluation étant appliqués au groupe dans son ensemble. Dans certains cas, une loi ou un règlement restreint la possibilité de fixer un prix différent pour des titulaires de police dont les caractéristiques sont différentes; la Compagnie a choisi de regrouper les contrats en question.

### ***Comptabilisation et décomptabilisation***

La Compagnie comptabilise initialement les contrats d'assurance qu'elle émet à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible;
- dans le cas de contrats déficitaires, la date à laquelle les faits et les circonstances indiquent qu'ils sont déficitaires.

La Compagnie décomptabilise les groupes de contrats d'assurance lorsque les droits et obligations sont éteints ou que le contrat est modifié de telle sorte que, selon les indications d'IFRS 17, il faut décomptabiliser le contrat et en comptabiliser un nouveau.

### ***Périmètre des contrats***

L'évaluation des groupes de contrats d'assurance tient compte de tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre des contrats en question. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent durant la période au cours de laquelle la Compagnie peut forcer le titulaire de police à payer des primes ou lorsque la Compagnie a une obligation substantielle de fournir au titulaire les services prévus au contrat d'assurance. Cette obligation substantielle prend fin lorsque la Compagnie a la capacité de réévaluer le risque du titulaire de police et peut fixer un prix ou un niveau de prestation qui reflète pleinement les risques.

### ***Évaluation***

#### ***Modèle d'évaluation***

La Compagnie a choisi d'évaluer tous ses contrats d'assurance selon la méthode de la répartition des primes (« MRP »). La MRP est un modèle d'évaluation simplifié qui peut être appliqué lorsque certains critères sont remplis. La plupart des contrats d'assurance directe émis et des contrats de réassurance en base de survenance de la Compagnie étaient admissibles à l'application de la MRP, car chaque contrat du groupe avait une période de couverture d'un an ou moins. Pour les groupes de contrats d'assurance directe comprenant au moins un contrat dont la période de couverture s'étend au-delà d'un an, de même que pour les contrats de réassurance en base de souscription, la Compagnie peut appliquer la MRP, car elle s'attend raisonnablement à ce que cette simplification ne produise pas un résultat d'évaluation significativement différent de l'application du modèle général d'évaluation.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

#### *Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition*

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les frais liés à la vente, à la souscription et à la création d'un groupe de contrats d'assurance émis ou dont l'émission est prévue qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats dont fait partie le groupe. Ils sont inscrits à l'actif et comprennent les coûts directs et une affectation des frais généraux. La détermination des frais généraux qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance est basée sur un examen des charges et est une question de jugement. La Compagnie affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance émis selon une méthode systématique et rationnelle. Elle affecte généralement les frais généraux aux groupes de contrats en fonction du total des primes, ou des véhicules/polices en vigueur pour chaque groupe.

Lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont payés, ou lorsqu'un passif a été comptabilisé en application d'une autre norme IFRS avant que le groupe de contrats d'assurance y afférent n'ait été comptabilisé, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est comptabilisé dans les passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie et réparti entre les groupes de contrats d'assurance dans lesquels on s'attend à ce qu'il soit comptabilisé. Lorsque des contrats d'assurance sont comptabilisés, la partie de l'actif qui y correspond est décomptabilisée et incluse dans l'évaluation lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de la couverture restante du groupe concerné et la Compagnie continue de comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à hauteur des montants relatifs aux contrats d'assurance qui devraient être ajoutés au groupe au cours d'une période d'information financière future.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés à un groupe de contrats d'assurance émis sont amortis sur la période de couverture du groupe en question.

#### *Soldes des débiteurs et des créditeurs inclus dans l'évaluation des contrats d'assurance*

Les soldes des débiteurs et des créditeurs qui représentent des droits ou des obligations du titulaire de police, ou d'un tiers agissant pour le compte de celui-ci, représentent des flux de trésorerie entrant dans le périmètre du contrat. Par conséquent, ces soldes sont présentés au poste des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. La Compagnie considère que les flux de trésorerie sont hors du périmètre du contrat après que l'obligation aux termes du contrat d'assurance est acquittée. C'est pourquoi les soldes des débiteurs et des créditeurs qui ne représentent pas des droits ou des obligations du titulaire de police, ou d'un tiers agissant pour le compte de celui-ci, sont exclus des passifs au titre des contrats d'assurance.

#### *Soldes des contrats d'assurance*

Le passif (ou l'actif) au titre des contrats d'assurance découlant de l'application de la MRP comprend un passif (ou un actif) au titre de la couverture restante afférent aux services futurs et un passif (ou un actif) au titre des sinistres survenus afférent aux services passés.

#### *Passif au titre de la couverture restante*

Le passif au titre de la couverture restante des contrats comptabilisés selon la MRP reflète les primes reçues à ce jour, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus l'amortissement de ces derniers, moins les montants comptabilisés dans les produits qui se rapportent aux services prévus aux contrats d'assurance qui ont été rendus. La Compagnie a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier dans les cas où elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an.

Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance émis sont susceptibles d'être déficitaires, la Compagnie calcule l'écart entre les deux éléments suivants :

- 1) le passif au titre de la couverture restante calculé par application de la MRP;
- 2) les flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe.

Si le deuxième élément ci-dessus excède le premier, la Compagnie comptabilise une perte dans l'état consolidé du résultat net et inscrit un élément de perte dans le passif au titre de la couverture restante.

Pour tous les autres groupes de contrats, la Compagnie suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire. Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances changent et indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance émis sont déficitaires ou ne sont plus déficitaires, la Compagnie réévalue l'analyse de l'élément de perte pour ce groupe de contrats en fonction des flux de trésorerie restants attendus et un élément de perte peut être inscrit ou ajusté, au besoin.

Les faits et circonstances de la Compagnie tiennent compte des informations disponibles en interne, notamment l'analyse prospective du rendement prévu, les changements importants des coûts prévus de l'exécution des contrats d'assurance et la tarification. L'élément de perte est amorti sur la période de couverture restante du groupe de contrats de façon qu'à la fin de la période de couverture, l'élément de perte soit de néant.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

#### *Passif au titre des sinistres survenus*

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus comprend des estimations des flux de trésorerie futurs qui seront nécessaires pour régler les obligations liées aux événements assurés passés, y compris les événements qui se sont produits et où des sinistres sont survenus, mais ne sont pas encore déclarés (sinistres subis mais non déclarés ou « SSND »). Les écarts entre le coût estimé et le règlement ultérieur des sinistres sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle les sinistres sont réglés ou les passifs sont réévalués. Le passif au titre des sinistres survenus comprend également l'obligation de la Compagnie de payer les autres charges engagées au titre de l'assurance. Comme il est indiqué plus haut, certains soldes créditeurs ou débiteurs sont désormais inclus dans le passif au titre des sinistres survenus lorsqu'ils se rapportent à des services passés. Tous les flux de trésorerie compris dans le passif au titre des sinistres survenus sont ensuite ajustés à leur valeur actualisée et comprennent un ajustement explicite au titre du risque non financier (« ajustement au titre du risque »). Les méthodes utilisées pour déterminer l'ajustement au titre du risque, le taux d'actualisation et les provisions, qui composent l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, nécessitent des jugements et estimations importants. Ces méthodes sont décrites à la note 9.

#### *Ajustement au titre du risque*

L'évaluation des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier qui représente l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque tient compte de l'avantage de diversification et exclut l'incidence des risques financiers. La Compagnie a choisi de comptabiliser la totalité des variations de l'ajustement au titre du risque dans le résultat des activités d'assurance.

#### *Règlements échelonnés*

Dans le cours normal des activités de règlement des demandes, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes auprès de compagnies d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlements échelonnés (« règlements échelonnés »). Conformément à la ligne directrice D-5 du BSIF, ces conventions sont soit de type 1, soit de type 2, selon les caractéristiques que le règlement de sinistre présente. Les règlements échelonnés de type 1 sont ceux dans lesquels la Compagnie ne conserve pas de droit de réversion à l'égard des prestations actuelles ou futures provenant de la rente aux termes de la convention et pour lesquels elle a obtenu une libération juridique de l'obligation de la part du demandeur. Dans ce cas, le profit ou la perte découlant de l'acquisition d'une rente est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à la date de l'acquisition, et les passifs liés aux sinistres correspondants sont décomptabilisés. Tous les règlements échelonnés qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les règlements de type 2, et la Compagnie comptabilise le contrat de rente dans les autres placements du poste des actifs investis. Un passif correspondant qui représente l'obligation non réglée envers le demandeur est inscrit au poste des passifs au titre des contrats d'assurance.

#### *Contrats de réassurance détenus*

La comptabilisation des actifs (ou des passifs) au titre des contrats de réassurance détenus découlant de l'application de la MRP suit des principes semblables à ceux qui régissent les contrats d'assurance émis, adaptés pour tenir compte des caractéristiques qui diffèrent, par exemple la génération de charges ou de réductions de charges au lieu de produits. Les principales modifications apportées aux indications relatives aux contrats de réassurance détenus sont les suivantes :

- La Compagnie comptabilise initialement les contrats de réassurance détenus à la première des dates suivantes :
  - le début de la période de couverture du groupe de contrats;
  - la date à laquelle la Compagnie comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires, pourvu que la Compagnie ait conclu au plus tard à cette date le contrat de réassurance détenu correspondant.
- Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires; les références à des groupes de contrats déficitaires sont plutôt appelées « contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale ».
- Les contrats de réassurance détenus ne comprennent pas d'élément de perte. En revanche, ils peuvent comprendre un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante reflétant le recouvrement attendu des pertes auprès du réassureur pour tout élément de perte sur les contrats d'assurance sous-jacents déficitaires couverts par le contrat de réassurance. Le composant recouvrement de perte se calcule en multipliant la perte initiale comptabilisée relativement aux contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage de sinistres sur les contrats d'assurance sous-jacents que la Compagnie s'attend à recouvrer du groupe de contrats de réassurance. Pour entrer dans le calcul du recouvrement des pertes, le groupe de contrats de réassurance couvrant les contrats sous-jacents déficitaires doit être conclu au plus tard en même temps que la perte est comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents. Le composant recouvrement de perte est inclus dans l'actif au titre de la couverture restante, et le recouvrement est comptabilisé immédiatement en résultat net, au poste des charges nettes afférentes aux contrats de réassurance. Par la suite, le composant recouvrement de perte est ajusté pour refléter les variations de l'élément de perte relatif aux contrats d'assurance sous-jacents déficitaires; il ne doit cependant pas excéder la portion de l'élément de perte que la Compagnie s'attend à recouvrer du groupe de contrats de réassurance.
- L'ajustement au titre du risque lié aux contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré par le titulaire du groupe de contrats de réassurance à l'émetteur de ces derniers.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### **Présentation et informations à fournir**

Aux fins de la présentation dans l'état consolidé de la situation financière, la Compagnie regroupe les contrats d'assurance émis d'une part et les contrats de réassurance détenus d'autre part. Elle présente séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

#### *Produits des activités d'assurance*

À l'intérieur du périmètre des contrats d'assurance émis, le total des produits des activités d'assurance correspond au total des primes attendues. La Compagnie répartit les encaissements des primes attendues sur l'ensemble du périmètre et comptabilise les produits des activités d'assurance dans chaque période au cours de laquelle les services prévus aux contrats sont rendus, en fonction de l'écoulement du temps.

#### *Charges afférentes aux activités d'assurance*

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les variations des flux de trésorerie d'exécution se rapportant aux passifs au titre des sinistres survenus et à d'autres charges engagées pour exécuter les contrats d'assurance, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, ainsi que les pertes et les reprises de pertes sur contrats déficitaires.

#### *Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net*

La Compagnie a choisi de présenter les sommes relatives aux contrats de réassurance détenus sous forme de montant net unique dans le total partiel qu'est le résultat des activités d'assurance. Le montant net des charges afférentes aux contrats de réassurance détenus représente le montant des primes payées affecté à la période, déduction faite des montants à recouvrer auprès des réassureurs. L'affectation des primes payées à chaque période se fonde sur le passage du temps, le total des primes attendues restant à payer étant réparti de manière égale entre les périodes. Les flux de trésorerie liés aux contrats de réassurance détenus que la Compagnie s'attend à recevoir du réassureur et qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres (comme les commissions liées aux cessions en réassurance et les taxes sur les primes) sont traités comme une réduction des primes à payer au réassureur.

#### *Produits financiers ou charges financières liés aux contrats d'assurance, montant net*

Le montant net des produits financiers ou des charges financières liés aux contrats d'assurance est constitué de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La Compagnie a choisi de présenter ces montants en totalité dans l'état consolidé du résultat net. Les montants liés aux contrats d'assurance émis sont présentés séparément des montants liés aux contrats de réassurance détenus.

### **Contrats sur instruments financiers**

#### **Classement**

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, à la suite de quoi ils sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN » dans les tableaux) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAÉRG » dans les tableaux), ou encore au coût amorti, selon le modèle économique qu'emploie la Compagnie pour gérer les instruments financiers et les flux de trésorerie contractuels des instruments concernés.

Les instruments d'emprunt sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net : i) l'actif est détenu selon un modèle économique « détention aux fins de la perception », au sens décrit ci-après, et ii) les modalités contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (« RPVI ») sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net : i) l'actif est détenu selon un modèle économique « détention aux fins de la perception et de la vente », au sens décrit ci-après, et ii) les modalités contractuelles de l'instrument donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des RPVI.

Tous les autres instruments d'emprunt sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Compagnie ne fasse le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument.

#### *Appréciation du modèle économique*

La Compagnie détermine le modèle économique au niveau qui reflète le mieux sa gestion des portefeuilles d'actifs financiers servant à atteindre ses objectifs d'affaires. Pour déterminer les modèles économiques de la Compagnie, celle-ci fait appel au jugement et s'appuie sur des éléments probants pertinents et objectifs :

- les risques importants influant sur le rendement des activités de la Compagnie – par exemple, le risque de marché ou le risque de crédit;
- les attentes passées et futures en matière de vente des portefeuilles de prêts ou de titres gérés dans le cadre d'un modèle économique.

Les modèles économiques de la Compagnie se classent dans les catégories suivantes :

- **Détention aux fins de la perception** – L'objectif de ce modèle économique est de détenir des prêts et des titres pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (principal et intérêts) qui s'y rattachent. La vente est accessoire et devrait être peu fréquente ou négligeable.
- **Détention aux fins de la perception et de la vente** – La perception des flux de trésorerie contractuels et la vente font partie intégrante de la réalisation de l'objectif de ce modèle économique. Dans le cadre de ce modèle économique, la Compagnie a choisi de comptabiliser à la juste valeur par le biais du résultat net les obligations auxquelles sont adossés les passifs au titre des contrats d'assurance afin de réduire au minimum la volatilité causée par les variations des taux d'intérêt.
- **Autres** – Les investissements à court terme sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, car l'objectif principal de leur détention est de gérer les liquidités et de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente.

#### *Évaluation des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des RPVI*

Les instruments détenus dans le cadre d'un modèle économique « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » font l'objet d'une évaluation servant à déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels correspondent à des RPVI. Les flux de trésorerie de ce type sont ceux dont on s'attend généralement d'un contrat de prêt de base. Les montants de principal comprennent les remboursements de la valeur nominale de contrats de prêt et de financement, tandis que les intérêts se rapportent principalement au rendement de base des prêts, y compris l'indemnité exigée pour la prise en charge du risque de crédit et la valeur temps de l'argent associée au principal restant dû sur une période donnée.

Lorsque les modalités contractuelles introduisent une variabilité des flux de trésorerie incompatible avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### **Comptabilisation et évaluation**

Les achats et les ventes d'actifs investis classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la date à laquelle ils ont eu lieu, soit la date à laquelle la Compagnie s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs investis classés au coût amorti sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la date de règlement.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments d'emprunt satisfaisant aux critères des flux de trésorerie qui correspondent à des RPVI et sont gérés selon un modèle économique « détention aux fins de la perception ». Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les prêts évalués au coût amorti conformément à IFRS 9 comprennent le portefeuille de créances hypothécaires de la Compagnie.

Les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels satisfont aux critères des flux de trésorerie qui correspondent à des RPVI et sont gérés selon le modèle économique « détention aux fins de la perception et de la vente ». Ces instruments sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directs et des coûts marginaux. Après la comptabilisation initiale, ils sont réévalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf que les profits et les pertes de change et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Le cumul des profits et pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat net lorsque les instruments d'emprunt sont décomptabilisés.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Compagnie n'ait fait le choix irrévocable de les désigner comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception des dividendes. Lors de la décomptabilisation de l'instrument de capitaux propres, le cumul des profits et des pertes sera plutôt transféré, au sein des capitaux propres, du cumul des autres éléments du résultat global vers les résultats non distribués et présentés dans les profits ou pertes reclassés en résultats non distribués, montant net, dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent uniquement certaines actions privilégiées.

Un instrument d'emprunt dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable peut être désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net (l'« option de la juste valeur ») lors de la comptabilisation initiale, même si l'instrument financier n'a pas été acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté. L'option de la juste valeur peut être utilisée à l'égard des actifs financiers si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes (« non-concordance comptable »). Les instruments d'emprunt désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, tout profit ou perte latent découlant de variations de la juste valeur étant pris en compte dans l'état consolidé du résultat net. La Compagnie a choisi de comptabiliser à la juste valeur par le biais du résultat net son portefeuille d'obligations auxquelles sont adossés ses passifs sur contrats d'assurance.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Aucun instrument dérivé n'est désigné comme couverture à des fins comptables. Les profits et les pertes découlant de la réévaluation des instruments dérivés sont comptabilisés dans les revenus et profits nets de placement à l'état consolidé du résultat net. Les instruments dont la juste valeur est positive sont présentés au poste des actifs investis, tandis que les instruments dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs.

#### *Dépréciation – correction de valeur pour pertes de crédit attendues*

Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est comptabilisée pour tous les actifs financiers qui sont des instruments d'emprunt classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette correction de valeur représente le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit, déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, de la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique. Des informations prospectives sont explicitement incorporées dans l'estimation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, ce qui suppose l'exercice du jugement.

La correction de valeur est évaluée à un montant égal i) aux pertes de crédit attendues sur 12 mois ou ii) aux pertes de crédit pour la durée de vie pour les instruments financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fonde sur la valeur attendue de trois scénarios établis par pondération probabiliste de façon à mesurer les insuffisances de trésorerie attendues, actualisées au taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de trésorerie correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Compagnie et les flux de trésorerie que celle-ci s'attend à recevoir.

Dans l'évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les principales données d'entrée sont les suivantes :

- la probabilité de défaillance, qui est estimée pour un horizon temporel donné;
- la perte en cas de défaillance, soit une estimation de la perte qui sera subie s'il survient une défaillance à un moment donné;
- l'exposition en cas de défaillance, soit une estimation de l'exposition à une date de défaillance future.

Les pertes de crédit pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues résultant de tous les cas de défaillance possibles sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sur 12 mois correspondent à la partie des pertes de crédit attendues sur la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance de l'instrument financier qui pourraient se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Compte tenu de la prise en compte de critères de détérioration relative du crédit et d'informations prospectives, les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées avant l'incident de crédit. En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers assujettis à une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont classés en trois strates.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La strate 1 regroupe tous les instruments financiers non dépréciés dont le risque de crédit n'a pas connu d'augmentation importante depuis la comptabilisation initiale. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois à l'égard de ses instruments financiers de la strate 1. Pour déterminer si le risque de crédit a connu une augmentation importante, la Compagnie compare le risque qu'il se produise une défaillance de l'instrument financier à la date de clôture au risque de défaillance qui se rattachait à l'instrument financier à la date de sa comptabilisation initiale.

La strate 2 regroupe tous les instruments financiers non dépréciés dont le risque de crédit a connu une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de ses instruments financiers de la strate 2. Au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, l'instrument financier est réintégré dans la strate 1, et la Compagnie revient à la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois. La Compagnie détermine si le risque de crédit d'un instrument financier a connu une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale instrument par instrument. Les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues requise, après prise en compte des transferts d'instruments financiers entre les deux premières strates, sont comptabilisées au poste des revenus et profits nets de placement dans l'état consolidé du résultat net. L'application du critère de l'augmentation importante du risque de crédit nécessite un jugement important.

Les instruments financiers de la strate 3 sont ceux que la Compagnie a classés comme dépréciés. La Compagnie comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous ses instruments financiers de la strate 3. Elle classe un instrument financier comme déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs qui seront tirés de cet instrument se sont produits après sa comptabilisation initiale. Les indications de dépréciation sont notamment des indices que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes ou qu'une défaillance ou un défaut de paiement s'est produit. Tous les instruments financiers sur lesquels le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours selon les termes du contrat sont automatiquement considérés comme dépréciés.

Un instrument financier n'est plus considéré comme déprécié lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux modalités contractuelles initiales ou aux conditions de marché révisées de l'instrument financier, tous les critères de classement en tant qu'instrument déprécié ayant été corrigés. Les instruments financiers sont sortis du bilan, en partie ou en totalité, et portés en diminution de la correction de valeur pour pertes de crédit lorsque la Compagnie juge qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement futur de leur montant. Lorsque des instruments financiers sont garantis, la radiation n'intervient généralement qu'après que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à la Compagnie ou, dans certaines circonstances, lorsque la valeur nette de réalisation de toute garantie et d'autres informations disponibles semblent indiquer qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement ultérieur. Au cours des périodes ultérieures, tout recouvrement de montants précédemment sortis du bilan est crédité à la correction de valeur pour pertes de crédit. L'évaluation du recouvrement complet d'instruments financiers précédemment dépréciés et celle de l'absence de perspective réaliste de recouvrement futur constituent des jugements importants.

### ***Méthodes comptables relatives aux autres instruments financiers***

#### ***Juste valeur***

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les évaluations à la juste valeur des actifs investis sont classées par niveau selon une hiérarchie des justes valeurs fondée sur la nature des données d'entrée utilisées pour l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3).

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers correspond à leur valeur comptable lorsqu'ils ont une échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers qui sont assortis d'une échéance à plus long terme et ne sont pas cotés sur un marché actif est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux d'actualisation fondés sur les taux du marché observables ajustés.

#### ***Coûts de transaction***

Les coûts de transaction se rapportant aux instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En ce qui concerne les instruments évalués au coût amorti et les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue des instruments selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Enfin, pour ce qui est des instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable des instruments.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### **Taux d'intérêt effectif**

Les produits et les charges d'intérêts se rapportant à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés au poste des revenus et profits nets de placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale. Lorsqu'elle calcule le taux d'intérêt effectif, la Compagnie estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Les frais liés à l'octroi du prêt, y compris les frais d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérés comme faisant partie intégrante du rendement gagné sur le prêt et sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût amorti des strates 1 et 2, les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les instruments financiers de la strate 3, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins de l'évaluation de la dépréciation, appliqué à la valeur comptable nette des instruments financiers.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé n'est pas séparé de l'actif financier auquel il est intégré. L'actif financier est plutôt classé dans son intégralité selon le classement approprié lors de la comptabilisation initiale, après une évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif et du modèle économique selon lequel il est géré.

### **Placements effectués dans le cadre du programme de prêt de titres**

Les opérations de prêt de titres font l'objet d'une garantie. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie puisque cette dernière ne transfère pas les risques et les avantages inhérents à la propriété aux contreparties dans le cadre des transactions. De même, les titres donnés par les contreparties en garantie de ces transactions ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière puisque les contreparties ne transfèrent pas les risques et les avantages inhérents à la propriété à la Compagnie.

### **Présentation**

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a la capacité et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

### **Autres méthodes comptables significatives**

#### **Acquisitions d'entreprises et consolidation**

La Compagnie comptabilise le goodwill à la juste valeur de la contrepartie transférée, moins le montant net constaté des actifs identifiables acquis et des passifs repris, ces évaluations étant effectuées à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit découlant d'un achat à prix de faveur est constaté immédiatement en résultat net. La Compagnie passe en charges les coûts de transaction qu'elle engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sauf ceux qui sont liés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres.

#### **Filiales**

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles CAGC exerce un contrôle. CAGC exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la cessation de contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin afin qu'elles deviennent conformes à celles de CAGC.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Établissement	Participation et droits de vote de la Compagnie	Activités principales
Souveraine	Canada	100 %	Assurance IARD
CUMIS Générale	Canada	100 %	Assurance IARD
CILP	Canada	100 %	Société en commandite de placement
CIAL	Canada	100 %	Agence d'assurances autorisée
CSGC	Canada	100 %	Agence d'assurances autorisée

#### *Transactions éliminées à la consolidation*

Les soldes et les transactions intragroupes et tous les produits et charges latents découlant des transactions intragroupes sont éliminés à l'établissement des états financiers consolidés. Les profits latents résultant de transactions entre la Compagnie et des entités émettrices mises en équivalence sont compensés par la participation de la Compagnie dans l'entité émettrice. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière que les profits latents, à moins que la transaction ne fournisse des indications de perte de valeur.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus souvent s'il se produit un événement ou une situation indiquant qu'il existe peut-être une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre, d'une part, la juste valeur d'un actif moins les coûts engagés pour sa vente et, d'autre part, sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement, soit celui des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables et indépendants.

Pour les immobilisations incorporelles autres que le goodwill, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer si des éléments indiquent que des pertes de valeur constatées antérieurement n'existent peut-être plus ou peuvent avoir diminué. En présence de tels éléments, la Compagnie procède à une estimation de la valeur recouvrable. Il y a reprise d'une perte de valeur antérieure seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT depuis la constatation de la dernière perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée de manière à correspondre à sa valeur recouvrable. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs.

La méthode comptable de la Compagnie est la suivante pour chaque groupe d'immobilisations incorporelles :

	Durée d'utilité
Goodwill	Durée indéterminée, sans amortissement
Licences	Durée indéterminée, sans amortissement
Marque	Durée indéterminée, sans amortissement
Relations clients	De 5 à 10 ans
Logiciels	De 2 à 5 ans

La catégorie « logiciels » regroupe principalement les coûts de développement des logiciels générés en interne.

#### *Obligations au titre des prestations de retraite*

Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent les prestations de retraite, les prestations pour soins médicaux et soins dentaires et certains autres avantages à l'intention des personnes admissibles. Le principal régime de retraite est un régime à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes duquel une entité verse des cotisations d'un montant déterminé à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres montants. Les obligations en matière de cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées à l'état consolidé du résultat net comme une charge au titre des avantages du personnel dans les autres charges d'exploitation des périodes au cours desquelles les services sont fournis par les membres du personnel.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les autres régimes d'avantages correspondent à des obligations au titre des prestations comptabilisées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts prévus des obligations au titre des prestations de retraite sont passés en charges au cours des périodes de service conformément à la formule des avantages du régime, et une obligation au titre des prestations constituées est constatée à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi. Cela se produit généralement à partir du moment où les services rendus par un membre du personnel donnent lieu pour la première fois à la constitution de prestations en vertu du régime jusqu'à la date où les services supplémentaires que rend le membre du personnel ne donnent plus lieu à un montant significatif de nouvelles prestations. Cette obligation est établie en fonction des modalités des régimes et des hypothèses actuarielles pertinentes. Les membres du personnel ne cotisent pas aux autres régimes d'avantages. Les régimes ne sont pas capitalisés. Le coût financier net du passif au titre des prestations constituées est comptabilisé dans les autres charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

L'incidence de la réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite, y compris les écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, et les écarts actuariels, est comptabilisée de façon permanente dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est inscrit à l'état consolidé du résultat net à la première des dates suivantes : au moment de la modification ou de la réduction du régime ou lorsque la Compagnie comptabilise les charges de restructuration ou les indemnités de fin de contrat de travail, le cas échéant.

### ***Provisions et autres passifs***

Les provisions sont comptabilisées i) lorsque la Compagnie a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, ii) qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et iii) que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses prévues pour régler l'obligation à un taux avant impôt qui tient compte des évaluations actuelles sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision imputable au passage du temps est constatée comme une charge d'intérêts et est classée parmi les autres charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net.

#### ***Provision pour commissions de transition des conseillers***

Les conseillers de la Compagnie ont droit au versement d'une commission de transition en cas de cessation d'emploi admissible. Le passif au titre des commissions de transition est établi selon le nombre d'années de service et le volume moyen des commissions de suivi de chaque conseiller. Les paiements aux conseillers dont l'emploi a pris fin sont financés en partie au moyen de la réduction des commissions versées aux conseillers qui ont acquis les droits relatifs au portefeuille d'affaires au cours des trois premières années de leur relation de mandataire. Le calcul de l'obligation envers les conseillers actifs s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de fonds associées aux prestations constituées seront effectuées à la date prévue de cessation d'emploi.

### ***Autres produits et charges d'exploitation***

Les honoraires et autres produits comprennent les produits de commissions provenant de la vente de polices d'assurance. Les autres charges d'exploitation comprennent les charges qui ne sont pas directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

### ***Contrats de location***

La Compagnie présente les actifs au titre de droits d'utilisation au poste des autres actifs, et les obligations locatives, au poste des provisions et autres passifs, à l'état consolidé de la situation financière.

### ***Conversion des devises***

#### ***Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Compagnie.

#### ***Transactions et soldes***

La totalité des actifs et des passifs monétaires de la Compagnie libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change sont constatés dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception des profits et pertes latents découlant des actifs financiers non monétaires comme les titres de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### Impôt sur le résultat

Pour comptabiliser l'impôt sur le résultat, la Compagnie utilise la méthode du report variable axée sur le bilan, en vertu de laquelle la charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales et les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui seraient à payer ou à recouvrer selon les résultats d'exploitation de l'exercice considéré. Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Un actif d'impôt différé est constaté lorsqu'il est probable que l'avantage lié aux pertes et aux déductions pourra être différé à des exercices ultérieurs à des fins fiscales. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, sauf pour les éléments qui sont associés à des composants des autres éléments du résultat global. L'impôt applicable est alors aussi constaté dans les autres éléments du résultat global.

### Capital-actions

Les actions sont classées parmi les capitaux propres en l'absence d'obligation de virer des fonds ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, déduction faite de l'impôt.

## 3. Estimations, hypothèses et jugements comptables importants

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif, y compris sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit aussi exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Compagnie. Les secteurs qui nécessitent un plus haut degré de jugement ou qui comportent une plus grande part de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés dans les notes concernant les soldes de compte correspondants. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la Compagnie et avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Voici des estimations, des hypothèses et des jugements comptables importants :

Évaluation des contrats d'assurance	Type	Référence	Autres estimations et jugements importants	Type	Référence
Faits et circonstances des contrats déficitaires	Jugement	Note 9	Pertes de crédit attendues	Jugement	Note 7
Estimation des flux de trésorerie futurs	Estimation	Note 10	Provision pour commissions de transition des conseillers	Estimation	Note 14
Taux d'actualisation	Jugement	Note 10	Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite	Estimation	Note 15
Taux d'actualisation	Estimation	Note 10			
Ajustement au titre du risque	Estimation	Note 10			

## 4. Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Compagnie a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-dessous.

### Modification d'IAS 21 – Absence de convertibilité

L'IFRS Interpretations Committee a publié « Absence de convertibilité », qui modifie IAS 21. La modification définit les cas où des monnaies sont convertibles et expose le processus servant à estimer le cours du change lorsqu'elles ne le sont pas. La modification d'IAS 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

## 5. Normes comptables publiées, mais pas encore appliquées

### Modification d'IFRS 7 et d'IFRS 9 – Classement et évaluation des instruments financiers

En 2022, l'IASB a achevé son suivi après mise en œuvre et modifié les indications d'IFRS 9 afin de rendre plus claire la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers réglés au moyen de transferts électroniques. Le guide d'application déjà en vigueur stipule qu'un passif financier doit être décomptabilisé à la date de règlement, mais la modification permet également aux entités de considérer que l'obligation relative à un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique est exécutée avant la date du règlement. La modification d'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette modification sur ses états financiers consolidés.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### **Remplacement d'IAS 1 Présentation des états financiers par IFRS 18**

L'IASB a entrepris son projet relatif aux états financiers de base en réponse aux préoccupations des investisseurs sur la comparabilité et la transparence de l'information sur la performance des entités. Le remplacement d'IAS 1 s'inscrit dans la continuation du dialogue en cours depuis 2019. Il est prévu que les nouvelles dispositions s'appliquent à tous les états financiers préparés et présentés conformément aux normes IFRS de comptabilité. IFRS 18 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

### **Nouvelle norme de présentation de l'information – IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir**

L'IASB a entrepris en 2022 un projet de norme visant les filiales qui préparent leurs états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. La nouvelle norme IFRS 19 prévoit des exigences réduites pour les filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public. IFRS 19 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette modification ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.

### **Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11**

Par le processus d'améliorations annuelles, l'IASB apporte des modifications nécessaires, mais non urgentes, à des normes IFRS de comptabilité qui ne feront pas partie d'un autre grand projet. Ces améliorations sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications sur ses états financiers consolidés.

## **6. Volatilité des marchés des capitaux et incertitude économique à l'échelle mondiale**

La grande incertitude qui règne actuellement s'accompagne de risques pour les perspectives économiques, occasionnés par la fréquence et la gravité des épisodes de conditions météorologiques extrêmes et les effets à retardement des politiques monétaires sur l'économie canadienne. L'inflation s'est apaisée, mais les risques de volatilité persistent et contribuent à créer des divergences entre les taux d'intérêt d'un pays à l'autre parmi les grandes puissances économiques. L'incertitude mondiale est encore compliquée par l'instabilité géopolitique et l'exacerbation des frictions du commerce international, en particulier du fait de la refonte à venir de l'ACEUM et des politiques potentiellement protectionnistes des États-Unis, qui pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement et accroître le coût des sinistres. Les répercussions de la conjoncture sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Compagnie, qui pourraient comprendre des pertes sur créances, des profits ou des pertes latents sur le portefeuille d'actifs investis et des effets sur les passifs au titre des contrats d'assurance, dépendront de l'évolution future des événements, qui demeure incertaine.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 7. Actifs investis et montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance

### a) Actifs investis

31 décembre 2025	Juste valeur				Coût amorti \$	Valeur comptable Total \$
	Classement		Désignation			
	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$		
<b>Obligations</b>						
Gouvernement fédéral	671 830	-	-	374 310	-	1 046 140
Gouvernements provinciaux	599 374	-	-	535 016	-	1 134 390
Administrations municipales	41 334	-	-	19 516	-	60 850
Sociétés	-	453 402	-	1 882 738	-	2 336 140
Titres garantis par des créances	-	-	-	63 055	-	63 055
Obligations internationales	153 779	-	-	117 736	-	271 515
	<b>1 466 317</b>	<b>453 402</b>	-	<b>2 992 371</b>	-	<b>4 912 090</b>
<b>Actions</b>						
Actions ordinaires canadiennes	-	711 818	32	-	-	711 850
Actions privilégiées canadiennes	-	30 530	313 877	-	-	344 407
Actions américaines	-	228 787	-	-	-	228 787
	-	<b>971 135</b>	<b>313 909</b>	-	-	<b>1 285 044</b>
Placements à court terme	-	89 750	-	-	-	89 750
Sociétés en commandite	-	284 374	-	-	-	284 374
Fonds d'investissement	-	282 822	-	-	-	282 822
Actifs dérivés	-	1 992	-	-	-	1 992
Créances hypothécaires	-	-	-	-	801 928	801 928
Autres placements	-	-	-	-	11 407	11 407
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	45 832	45 832
<b>Total des actifs investis</b>	<b>1 466 317</b>	<b>2 083 475</b>	<b>313 909</b>	<b>2 992 371</b>	<b>859 167</b>	<b>7 715 239</b>

31 décembre 2024	Juste valeur				Coût amorti \$	Valeur comptable Total \$
	Classement		Désignation			
	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$		
<b>Obligations</b>						
Gouvernement fédéral	833 071	-	-	403 767	-	1 236 838
Gouvernements provinciaux	606 663	-	-	362 607	-	969 270
Administrations municipales	73 746	-	-	24 863	-	98 609
Sociétés	744 708	344 520	-	417 398	-	1 506 626
Titres garantis par des créances	17 433	-	-	10 273	-	27 706
Obligations internationales	189 767	-	-	102 360	-	292 127
	<b>2 465 388</b>	<b>344 520</b>	-	<b>1 321 268</b>	-	<b>4 131 176</b>
<b>Actions</b>						
Actions ordinaires canadiennes	-	664 595	32	-	-	664 627
Actions privilégiées canadiennes	-	78 594	229 240	-	-	307 834
Actions américaines	-	215 220	-	-	-	215 220
	-	<b>958 409</b>	<b>229 272</b>	-	-	<b>1 187 681</b>
Placements à court terme	-	455 659	-	-	-	455 659
Sociétés en commandite	-	305 650	-	-	-	305 650
Fonds d'investissement	-	323 761	-	-	-	323 761
Créances hypothécaires	-	-	-	-	722 314	722 314
Autres placements	-	-	-	-	12 538	12 538
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	40 239	40 239
<b>Total des actifs investis</b>	<b>2 465 388</b>	<b>2 387 999</b>	<b>229 272</b>	<b>1 321 268</b>	<b>775 091</b>	<b>7 179 018</b>

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des titres prêtés comptabilisés dans les actifs investis indiqués ci-dessus comprenait une somme de 1 642 \$ en actions (27 237 \$ en 2024) et une somme de 729 636 \$ en obligations (454 679 \$ en 2024).

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que la Compagnie se défasse d'instruments de capitaux propres désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lesquels sont tous des actions privilégiées. La Compagnie a ainsi cédé pour 38 567 \$ d'actions privilégiées (6 701 \$ en 2024) au cours de l'exercice considéré et réalisé un profit de 2 293 \$ (105 \$ en 2024) qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## b) Placements évalués à la juste valeur

La Compagnie est tenue d'établir la juste valeur de son portefeuille de placements en se servant de mesures axées sur le marché obtenues sur des marchés actifs dans la mesure du possible, en tenant compte d'autres données d'entrée observables et non observables et en ayant recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données courantes du marché. Les actifs et les passifs constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont évalués et classés, aux fins de la présentation de l'information financière, selon une hiérarchie comportant trois niveaux. Ces trois niveaux ont été établis selon l'importance et la fiabilité des données d'entrée utilisées dans les différentes techniques d'évaluation. Ces niveaux sont définis ci-dessous.

### Niveau 1 – Prix cotés

Ce niveau correspond aux prix cotés non ajustés s'appliquant à des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. La juste valeur est établie selon les prix cotés sur des marchés actifs obtenus auprès de sources externes d'établissement des cours.

### Niveau 2 – Autres données observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés, pour des instruments identiques négociés sur des marchés actifs. Ces données comprennent les prix cotés pour des instruments similaires négociés sur des marchés actifs, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires négociés sur des marchés non actifs, les données d'entrée autres que les prix cotés observables pour ces instruments, comme les taux d'intérêt et les courbes de taux, la volatilité, l'échelonnement des remboursements anticipés, les risques de crédit et les taux de défaut de paiement, lorsque ceux-ci sont disponibles, et les données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par d'autres moyens.

### Niveau 3 – Données non observables importantes

Ce niveau comprend les données d'entrée qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché. La direction doit recourir à ses propres hypothèses concernant les données non observables, car il n'y a que peu ou pas d'activité de marché pour ces actifs ou ces passifs ou de données observables connexes pouvant être corroborées à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables exigent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations importantes pour établir certaines projections et hypothèses quant à l'information qui serait utilisée par les intervenants du marché pour établir les prix des actifs ou des passifs. Pour vérifier le prix établi, la Compagnie évalue le caractère raisonnable des justes valeurs en les comparant aux modèles d'évaluation acceptés par le secteur, aux fluctuations des écarts de taux d'intérêt et aux prix négociés récemment pour des actifs similaires, s'il y a lieu. Les créances hypothécaires sont évaluées au coût amorti, et leur juste valeur, leur technique d'évaluation et les données d'entrée correspondantes sont présentées à la note 7 e).

Les tableaux suivants résument la façon dont les justes valeurs des mesures récurrentes ont été établies :

		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
		Prix cotés	Autres données observables importantes	Données non observables importantes	Total de la juste valeur
		\$	\$	\$	\$
31 décembre 2025	Note				
<b>JVBAÉRG</b>					
Obligations		-	1 466 317	-	1 466 317
Actions		313 877	-	32	313 909
		313 877	1 466 317	32	1 780 226
<b>JVBRN</b>					
Obligations		-	3 445 773	-	3 445 773
Actions		971 135	-	-	971 135
Placements à court terme		-	89 750	-	89 750
Sociétés en commandite		-	-	284 374	284 374
Fonds d'investissement		-	282 822	-	282 822
Actifs dérivés		-	1 992	-	1 992
		971 135	3 820 337	284 374	5 075 846
Total des actifs investis à la juste valeur		1 285 012	5 286 654	284 406	6 856 072
<b>JVBRN</b>					
Passifs dérivés	14	-	148	-	148
Total des passifs financiers à la juste valeur		-	148	-	148

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

31 décembre 2024	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur \$
		Prix cotés \$	Autres données observables importantes \$	Données non observables importantes \$	
<b>JVBAÉRG</b>					
Obligations		-	2 465 388	-	2 465 388
Actions		229 240	-	32	229 272
		229 240	2 465 388	32	2 694 660
<b>JVBRN</b>					
Obligations		-	1 665 788	-	1 665 788
Actions		958 409	-	-	958 409
Placements à court terme		-	455 659	-	455 659
Sociétés en commandite		-	-	305 650	305 650
Fonds d'investissement		-	323 761	-	323 761
		958 409	2 445 208	305 650	3 709 267
<b>Total des actifs investis à la juste valeur</b>		<b>1 187 649</b>	<b>4 910 596</b>	<b>305 682</b>	<b>6 403 927</b>
<b>JVBRN</b>					
Passifs dérivés	14	-	9 866	-	9 866
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>		<b>-</b>	<b>9 866</b>	<b>-</b>	<b>9 866</b>

Les placements évalués à la juste valeur et classés au niveau 3 sont les placements dans des sociétés en commandite, constitués de parts de fonds de capital-investissement gérés par des tiers (les « fonds »). La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est établie en fonction de la valeur liquidative des fonds. La valeur liquidative des sociétés en commandite est dérivée des états financiers annuels ou trimestriels les plus récents de chaque fonds à l'aide des techniques d'évaluation fondées sur des données non observables qu'emploie le gestionnaire de ce fonds. Compte tenu du moment où la Compagnie obtient les données d'évaluation des gestionnaires de placements, la valeur de ces placements est généralement présentée avec un retard de trois mois et avoisine la juste valeur pour la période, à moins qu'il y ait un indice important d'une variation de leur valeur à la date de clôture. Les ventes de placements dans des sociétés en commandite sont comptabilisées dans les revenus et les profits (pertes) nets de placement. La Compagnie n'évalue pas la sensibilité de la juste valeur des sociétés en commandite parce que les données utilisées par le gestionnaire de chacun des fonds pour établir la valeur liquidative sont des données non observables qui ne sont pas facilement disponibles.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des évaluations des justes valeurs de niveau 3 :

31 décembre 2025	Actions	Sociétés en commandite	Total
	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	32	305 650	305 682
Achats	-	7 679	7 679
Ventes et rachats	-	(11 957)	(11 957)
Pertes latentes	-	(16 998)	(16 998)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>284 374</b>	<b>284 406</b>

31 décembre 2024	Actions	Sociétés en commandite	Total
	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 071	289 075	297 146
Achats	-	18 851	18 851
Ventes et rachats	(8 039)	(17 066)	(25 105)
Profits latents	-	14 790	14 790
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>305 650</b>	<b>305 682</b>

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**c) Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net**

Les revenus et profits nets de placement sont présentés ci-dessous :

31 décembre 2025	Note	Classés à la JVBAÉRG \$	Classés à la JVBRN \$	Désignés à la JVBAÉRG \$	Désignés à la JVBRN \$	Coût amorti \$	Autres \$	Total \$
Produits d'intérêts		62 993	21 207	-	75 850	37 068	35 527	232 645
Produits de dividendes		-	83 567	15 653	-	-	1 017	100 237
Frais de placement		(1 718)	(2 441)	(368)	(3 506)	(1 882)	(177)	(10 092)
Revenus nets de placement		61 275	102 333	15 285	72 344	35 186	36 367	322 790
Profits (pertes) nets réalisés		14 850	108 037	-	5 845	(230)	-	128 502
Profits (pertes) nets de change		(4 205)	5 444	-	-	-	-	1 239
Variation de la juste valeur	21	-	35 937	-	5 997	-	-	41 934
Variation des pertes de crédit attendues	21	1 312	-	-	-	(526)	-	786
Profits (pertes) nets de placement		11 957	149 418	-	11 842	(756)	-	172 461
Revenus et profits nets de placement		73 232	251 751	15 285	84 186	34 430	36 367	495 251

31 décembre 2024	Note	Classés à la JVBAÉRG \$	Classés à la JVBRN \$	Désignés à la JVBAÉRG \$	Désignés à la JVBRN \$	Coût amorti \$	Autres \$	Total \$
Produits d'intérêts		81 579	32 768	-	39 420	32 461	28 931	215 159
Produits de dividendes		-	64 410	13 676	-	-	-	78 086
Frais de placement		(2 853)	(2 763)	(265)	(1 529)	(1 509)	(161)	(9 080)
Revenus nets de placement		78 726	94 415	13 411	37 891	30 952	28 770	284 165
Profits (pertes) nets réalisés		(9 370)	19 365	-	2 976	350	-	13 321
Profits (pertes) nets de change		41	(16 497)	-	-	-	-	(16 456)
Variation de la juste valeur	21	-	166 461	-	23 401	-	-	189 862
Variation des pertes de crédit attendues	21	189	-	-	-	(534)	-	(345)
Profits (pertes) nets de placement		(9 140)	169 329	-	26 377	(184)	-	186 382
Revenus et profits nets de placement		69 586	263 744	13 411	64 268	30 768	28 770	470 547

Le montant net du résultat de placement et du résultat financier d'assurance est présenté ci-dessous. Les éléments liés à l'assurance comprennent l'incidence des actifs auxquels sont adossés les passifs d'assurance, et les éléments non liés à l'assurance comprennent l'incidence des actifs couvrant l'excédent. Les flux de trésorerie générés par les actifs liés à l'assurance sont étroitement rattachés à ceux des passifs qui y sont adossés. Les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte du résultat net de placement inclus dans les autres éléments du résultat global, qui sont principalement des éléments non liés à l'assurance.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

	Note	31 décembre 2025		Total \$
		Éléments liés à l'assurance \$	Éléments non liés à l'assurance \$	
Produits d'intérêts		77 101	155 544	232 645
Produits de dividendes		9 045	91 192	100 237
Frais de placement		(4 370)	(5 722)	(10 092)
Revenus nets de placement		81 776	241 014	322 790
Profits nets réalisés		4 963	123 539	128 502
Profits nets de change		-	1 239	1 239
Variation de la juste valeur	21	15 765	26 169	41 934
Variation des pertes de crédit attendues	21	-	786	786
Profits nets de placement		20 728	151 733	172 461
Revenus et profits nets de placement		102 504	392 747	495 251
Intérêts capitalisés liés aux activités d'assurance		(155 098)	-	(155 098)
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières		12 723	-	12 723
Charge financière nette des contrats d'assurance		(142 375)	-	(142 375)
Intérêts capitalisés liés aux activités de réassurance		12 240	-	12 240
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières		(941)	-	(941)
Produit financier net des contrats de réassurance		11 299	-	11 299
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net		(28 572)	392 747	364 175

	Note	31 décembre 2024		Total \$
		Éléments liés à l'assurance \$	Éléments non liés à l'assurance \$	
Produits d'intérêts		52 643	162 516	215 159
Produits de dividendes		4 636	73 450	78 086
Frais de placement		(2 281)	(6 799)	(9 080)
Revenus nets de placement		54 998	229 167	284 165
Profits nets réalisés		1 935	11 386	13 321
Pertes nettes de change		-	(16 456)	(16 456)
Variation de la juste valeur	21	51 200	138 662	189 862
Variation des pertes de crédit attendues	21	-	(345)	(345)
Profits nets de placement		53 135	133 247	186 382
Revenus et profits nets de placement		108 133	362 414	470 547
Intérêts capitalisés liés aux activités d'assurance		(182 479)	-	(182 479)
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières		(70 516)	-	(70 516)
Charge financière nette des contrats d'assurance		(252 995)	-	(252 995)
Intérêts capitalisés liés aux activités de réassurance		14 575	-	14 575
Incidence des changements dans les hypothèses relatives aux taux d'intérêt et autres hypothèses financières		5 822	-	5 822
Produit financier net des contrats de réassurance		20 397	-	20 397
Résultat de placement et résultat financier d'assurance, montant net		(124 465)	362 414	237 949

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**d) Échéances des actifs investis**

<b>31 décembre 2025</b>	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>De 1 an à 3 ans \$</b>	<b>De 4 à 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Aucune échéance déterminée \$</b>	<b>Total \$</b>
Obligations	649 521	2 364 397	753 469	1 144 703	-	4 912 090
Actions	-	-	-	-	1 285 044	1 285 044
Placements à court terme	89 750	-	-	-	-	89 750
Sociétés en commandite	-	-	-	-	284 374	284 374
Fonds d'investissement	-	-	-	-	282 822	282 822
Contrats de change à terme	1 992	-	-	-	-	1 992
Créances hypothécaires	216 628	443 100	123 563	18 637	-	801 928
Autres placements	-	-	-	11 407	-	11 407
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	45 832	45 832
<b>Total</b>	<b>957 891</b>	<b>2 807 497</b>	<b>877 032</b>	<b>1 174 747</b>	<b>1 898 072</b>	<b>7 715 239</b>
	13 %	36 %	11 %	15 %	25 %	100 %

<b>31 décembre 2024</b>	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>De 1 an à 3 ans \$</b>	<b>De 4 à 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Aucune échéance déterminée \$</b>	<b>Total \$</b>
Obligations	312 881	1 480 002	991 786	1 346 507	-	4 131 176
Actions	-	-	-	-	1 187 681	1 187 681
Placements à court terme	455 659	-	-	-	-	455 659
Sociétés en commandite	-	-	-	-	305 650	305 650
Fonds d'investissement	-	-	-	-	323 761	323 761
Créances hypothécaires	161 707	375 429	177 214	7 964	-	722 314
Autres placements	-	-	-	12 538	-	12 538
Revenus de placement à recevoir	-	-	-	-	40 239	40 239
<b>Total</b>	<b>930 247</b>	<b>1 855 431</b>	<b>1 169 000</b>	<b>1 367 009</b>	<b>1 857 331</b>	<b>7 179 018</b>
	13 %	26 %	16 %	19 %	26 %	100 %

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**e) Diversification des créances hypothécaires**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Concentration du crédit</b>		
Crédit résidentiel assuré	24 975	1 465
Crédit résidentiel non assuré	257 143	212 217
Crédit commercial	519 810	508 632
<b>Total</b>	<b>801 928</b>	<b>722 314</b>

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Concentration géographique</b>		
Provinces de l'Atlantique	15 795	22 635
Québec	289 990	260 025
Ontario	315 140	273 405
Provinces de l'Ouest	181 003	166 249
<b>Total</b>	<b>801 928</b>	<b>722 314</b>

<b>Juste valeur</b>	<b>813 008</b>	<b>727 368</b>
---------------------	----------------	----------------

Les créances hypothécaires sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des créances hypothécaires a été calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie attendus de chaque instrument. Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement d'obligations de référence du gouvernement du Canada pour des instruments assortis d'échéances semblables ajustés en fonction d'un risque de crédit spécifique. Pour déterminer l'ajustement lié au risque de crédit, la Compagnie tient compte des conditions du marché, de la valeur des biens qui garantissent les créances hypothécaires et d'autres indicateurs de solvabilité.

**f) Entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : a) activités bien circonscrites; b) objectif précis et bien défini, par exemple fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; c) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; d) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (des « tranches »).

La Compagnie détient des participations dans diverses entités structurées prises en compte dans l'état consolidé de la situation financière au poste des actifs investis. Ces entités regroupent des véhicules de financement adossés à des actifs, des fonds d'investissement et des sociétés en commandite. La Compagnie ne consolide pas ces entités structurées, car elle n'y détient aucune participation importante ou ne contrôle pas l'entité qui les gère.

Les participations de la Compagnie dans des entités structurées non consolidées se présentaient comme suit à la clôture de l'exercice :

31 décembre 2025	Valeur comptable \$	Risque maximal de perte \$
Titres garantis par des créances	63 055	63 055
Fonds d'investissement	282 822	282 822
Sociétés en commandite	284 374	284 374

31 décembre 2024	Valeur comptable \$	Risque maximal de perte \$
Titres garantis par des créances	27 706	27 706
Fonds d'investissement	323 761	323 761
Sociétés en commandite	305 650	305 650

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

#### Titres garantis par des créances

Les placements dans les titres garantis par des créances de tiers sont composés de titres adossés à des créances hypothécaires, de prêts auto et de créances sur cartes de crédit. Le financement et le soutien sont à hauteur du placement effectué.

#### Fonds d'investissement

Les placements dans les fonds d'investissement sont composés de parts investies dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sous-jacents qui sont gérés par Addenda et d'autres gestionnaires tiers. Les fonds d'investissement sont des fiducies privées perpétuelles créées en vertu de conventions de fiducie. Les fonds d'investissement donnent aux investisseurs un accès aux portefeuilles sous-jacents, dont l'objectif est de réduire le risque de volatilité au moyen de portefeuilles équilibrés et d'accroître le rendement.

Le financement et le soutien ne sont fournis aux fonds d'investissement que par l'intermédiaire des parts achetées; par conséquent, l'exposition maximale de la Compagnie aux fonds d'investissement correspond à la juste valeur totale des placements de la Compagnie dans ces fonds.

#### Sociétés en commandite

La Compagnie détient des parts dans les fonds dans le but de générer une appréciation du capital et des rendements au moyen d'investissements dans des infrastructures. Les placements dans les sociétés en commandite sont structurés de manière à donner au commanditaire tiers le droit exclusif de gérer et de contrôler les fonds. Ces sociétés en commandite sont financées au moyen des engagements et des apports en capital des commanditaires des fonds. Le risque maximal de perte de la Compagnie se limite au total des apports en capital de cette dernière dans les fonds. La Compagnie s'est engagée à faire des apports en capital futurs, qui sont présentés à la note 24.

#### g) Pertes de crédit attendues

Le tableau qui suit présente les pertes de crédit attendues sur les obligations comptabilisées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les créances hypothécaires comptabilisées au coût amorti. Il n'y a pas eu de transfert important d'une strate à l'autre au cours de l'exercice considéré (néant en 2024), et la variation des soldes représente les modifications des paramètres de risque, les achats et les ventes.

	Provision pour pertes de crédit attendues				Provision pour pertes de crédit attendues			
	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Obligations	339	-	-	339	1 651	-	-	1 651
Créances hypothécaires	867	1 249	1 064	3 180	721	291	1 642	2 654
<b>Total</b>	<b>1 206</b>	<b>1 249</b>	<b>1 064</b>	<b>3 519</b>	<b>2 372</b>	<b>291</b>	<b>1 642</b>	<b>4 305</b>

Les valeurs comptables des obligations classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des créances hypothécaires classées au coût amorti susceptibles de faire l'objet d'une perte de crédit attendue sont présentées dans le tableau ci-dessous, par strate :

	Valeur des pertes de crédit attendues à l'état consolidé de la situation financière				Valeur des pertes de crédit attendues à l'état consolidé de la situation financière			
	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Obligations	1 466 317	-	-	1 466 317	2 465 388	-	-	2 465 388
Créances hypothécaires	793 433	5 339	3 156	801 928	714 688	4 127	3 499	722 314
<b>Total</b>	<b>2 259 750</b>	<b>5 339</b>	<b>3 156</b>	<b>2 268 245</b>	<b>3 180 076</b>	<b>4 127</b>	<b>3 499</b>	<b>3 187 702</b>

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 8. Gestion des risques financiers

La Compagnie a établi des politiques et des pratiques de gestion des risques couvrant les aspects clés de ses activités. Le conseil d'administration approuve ces politiques, et la direction est responsable de s'assurer qu'elles sont correctement maintenues et mises en pratique. Le conseil d'administration a la confirmation que les risques sont gérés de façon appropriée grâce à des rapports réguliers et à un rapport de conformité annuel, de même qu'à des examens faits par les services d'audit interne de la Compagnie.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière découlant du manquement d'un débiteur ou d'une contrepartie à honorer ses obligations de paiement envers la Compagnie. Il augmente lorsqu'il y a une concentration de placements dans des secteurs similaires, dans la même zone géographique ou dans une seule entité. La politique de placement de la Compagnie établit des limites pour le portefeuille d'obligations, y compris quant à la composition du portefeuille, au type d'émetteur, à la qualité des obligations, aux titres d'un seul émetteur et au secteur des entreprises. Elle énonce aussi des directives générales pour l'exposition géographique. La Compagnie surveille toutes les positions pour s'assurer que celles-ci ne dépassent pas ces limites de concentration.

La Compagnie limite sa concentration de placements dans une société émettrice ou dans un groupe de contrôle donné à 5 % de l'actif total (5 % en 2024), et au plus 35 % et 5 % du portefeuille d'obligations peut être investi dans des obligations assorties d'une note de BBB et de BB, respectivement (en 2024, 20 %, assorties d'une note inférieure à A). Au 31 décembre 2025, l'exposition la plus importante aux obligations d'une société s'établissait à 1,8 % de l'actif investi (1,5 % en 2024), soit 4,6 % du total des capitaux propres (3,8 % en 2024). Le portefeuille d'obligations compte 77,8 % d'obligations notées A ou supérieures à A (82,7 % en 2024).

Le portefeuille de créances hypothécaires de la Compagnie représente 10,4 % (10,1 % en 2024) de la valeur comptable des actifs investis. La Compagnie a une politique en matière de créances hypothécaires exhaustive qui prévoit, entre autres, des limites applicables à chaque prêt, à la diversification par type de biens et à la diversification géographique. Chaque créance hypothécaire est garantie par des biens immobiliers et des contrats connexes. Au 31 décembre 2025, la créance hypothécaire présentant le solde le plus important s'élevait à 34 928 \$ (20 294 \$ en 2024). Toutes les créances hypothécaires commerciales de plus de 2 000 \$ sont évaluées selon les risques qui s'y rapportent, sur une base annuelle.

Le risque de crédit peut découler des soldes d'actifs des contrats de cession en réassurance en cas de non-exécution du réassureur, la cession ne déchargeant pas l'assureur principal de sa responsabilité à l'endroit des titulaires de police. La Compagnie a mis sur pied un comité des normes relatives aux réassureurs et aux assureurs de contrepartie qui évalue la situation financière de ses réassureurs afin de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant découler de l'insolvabilité d'un réassureur. Les réassureurs doivent habituellement avoir obtenu une notation minimum de solidité financière de A- à l'entrée en vigueur du traité; les agences de notation retenues sont A.M. Best et Standard & Poor's (« S&P »). Des lignes directrices concernant la concentration ont aussi été mises en place afin d'établir le nombre maximum de contrats pouvant être conclus avec un réassureur. Aucun défaut important de la part des réassureurs contreparties à des opérations conclues par la Compagnie n'a eu lieu pendant l'exercice. Dans ses estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, la Compagnie a tenu compte d'une estimation du risque de non-exécution des réassureurs.

Le risque de crédit lié aux passifs au titre des contrats d'assurance se rapporte principalement aux primes exigibles des titulaires de police relativement aux services d'assurance rendus alors que les primes n'ont pas encore été encaissées. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit lié à un titulaire de police donné est négligeable. Les polices de la Compagnie sont distribuées par des conseillers, des gestionnaires de programme ou des courtiers qui sont responsables du recouvrement des sommes dues.

Les obligations, les placements à court terme et certains équivalents de trésorerie sont évalués par des notations externes attribuées par Morningstar DBRS, S&P et Moody's Investors Services.

Les contrats de cession en réassurance et les autres créances sont classés selon les notations de solidité financière attribuées par A.M. Best et S&P. Les créances hypothécaires sont classées au moyen du système de notation interne d'Addenda qui surveille les expositions liées au crédit. Addenda se fonde sur l'expérience, le jugement et d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs pour attribuer une notation interne.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les tableaux ci-après présentent des informations sur les soldes exposés au risque de crédit. Des détails supplémentaires sont fournis sur la note de crédit des contreparties, si ces détails sont connus. La note AAA est la note la plus élevée qui puisse être attribuée et les actifs qui ne sont pas classés dans l'intervalle délimité par les notes AAA à BBB sont classés comme des placements spéculatifs.

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	650 078	427 224
Obligations	4 912 090	4 131 176
Placements à court terme <sup>1</sup>	89 750	455 659
Sociétés en commandite	284 374	305 650
Fonds d'investissement	282 822	323 761
Créances hypothécaires	801 928	722 314
Revenus de placement à recevoir	45 832	40 239
Contrats de cession en réassurance <sup>2</sup>	442 547	558 087
Actifs dérivés <sup>3</sup>	1 992	-
Autres	11 407	12 538
<b>Total</b>	<b>7 522 820</b>	<b>6 976 648</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2025, 100 % (100 % en 2024) des placements à court terme étaient des placements de première qualité et avaient une note située dans l'intervalle AAA à BBB.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2025, 100 % (100 % en 2024) des contrats de cession en réassurance étaient de première qualité et avaient une note située dans l'intervalle AAA à BBB.

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2025, 100 % des actifs dérivés dont la juste valeur est positive étaient considérés comme de première qualité (néant en 2024).

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Obligations %	Créances hypothécaires %	Obligations %	Créances hypothécaires %
AAA	27,7	-	37,5	-
AA	25,3	3,1	25,7	0,2
A	24,9	83,5	19,5	87,9
BBB	18,9	9,4	14,9	9,1
Inférieur à BBB	3,2	4,0	2,4	2,8
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La direction a inféré les notations qui suivent pour les placements à court terme : AAA = R-1 (élevé); AA = R-1 (moyen); A = R-1 (faible); BBB = R-2 (élevé, moyen, faible); au-dessous de BBB = R-3 (élevé, moyen, faible).

Les montants totaux présentés dans les tableaux ci-dessus représentent l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit si le pire des scénarios se produisait, sauf dans le cas des règlements échelonnés, et ne tiennent pas compte des garanties détenues ou d'autres caractéristiques de rehaussement de crédit des actifs.

Dans le cours normal des activités de règlement des sinistres, la Compagnie règle certaines obligations envers les demandeurs de règlement en faisant l'acquisition de rentes, auprès de sociétés d'assurance vie tierces, aux termes de conventions de règlement échelonné.

La Compagnie garantit les obligations des sociétés d'assurance vie au titre de ces rentes, d'une valeur de 656 606 \$ au 31 décembre 2025 (683 899 \$ en 2024), en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs attendus de ces garanties. Une tranche de 11 407 \$ (12 540 \$ en 2024) de la valeur totale est classée comme règlements échelonnés de type 2 et comptabilisée dans les autres placements au poste des actifs investis. Cette pratique a lieu avec plusieurs entreprises canadiennes autorisées. Le risque net de la Compagnie correspond au risque de crédit lié aux sociétés d'assurance vie auprès desquelles ces rentes sont acquises. Pour gérer ce risque, la Compagnie conclut des contrats de règlement échelonné avec des sociétés d'assurance vie dont la notation est A ou supérieure à cette note. Aucun défaut n'a eu lieu en 2025 ni en 2024, et la Compagnie estime que la possibilité de défaut est faible. Le risque de crédit est aussi réduit dans la mesure où une couverture est fournie par Assuris, régime de protection du secteur de l'assurance vie qui finance la plupart des passifs des polices des assureurs vie canadiens insolubles.

La Compagnie participe à un programme de prêt de titres géré par une institution financière de régime fédéral, aux termes duquel elle prête des titres qu'elle détient à d'autres institutions financières pour leur permettre de respecter leurs engagements d'exécution. La Compagnie reçoit, en garantie des titres prêtés, des titres dont la notation financière et la valeur sont supérieures. Des titres d'une juste valeur de 775 197 \$ (512 024 \$ en 2024) ont été obtenus en nantissement de titres prêtés de 731 278 \$ (481 916 \$ en 2024). Les titres obtenus en nantissement n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie est le bénéficiaire désigné de garanties composées de trésorerie, de comptes en fiducie et de lettres de crédit, qui totalisaient 122 878 \$ au 31 décembre 2025 (127 650 \$ en 2024), cédés en nantissement par des réassureurs sans licence. Cette garantie est détenue à l'égard du passif des polices, soit 70 605 \$ au 31 décembre 2025 (90 797 \$ en 2024) et pourrait être utilisée si ces réassureurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. La garantie en trésorerie se chiffrant à 20 185 \$ (25 425 \$ en 2024) a été comptabilisée au poste de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'état consolidé de la situation financière de la Compagnie.

### Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque sur actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

#### a) Risque sur actions

Le risque sur actions survient lorsque les résultats financiers sont touchés de façon négative par des variations dans les marchés financiers.

Une politique de placement est en place, et son application est contrôlée tous les trimestres par le conseil d'administration. Des techniques de diversification sont employées pour réduire le risque au minimum. En vertu de la politique, les placements dans toute entité ou tout groupe d'entités liées ne peuvent excéder 5 % (5 % en 2024) de la valeur de l'actif de la Compagnie.

Le portefeuille d'actions de la Compagnie est comparé aux indices figurant dans le tableau ci-après. Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation de 10 % des indices, toutes les autres variables demeurant constantes, sur la juste valeur du portefeuille d'actions de la Compagnie ainsi que sur le résultat net avant impôt :

Portefeuille d'actions	Indice de référence	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$
Actions ordinaires canadiennes	Indice composé S&P/TSX	3	77 157	3	68 266
Actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)	-	21 869	-	20 416

#### b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés en devises qui n'est pas compensée par la valeur des passifs correspondants varie en raison de la fluctuation des taux de change.

La plus grande partie du risque de change auquel la Compagnie est exposée est liée à son portefeuille de placements. Des politiques limitent les placements dans des titres libellés en devises à 15 % (15 % en 2024) de la valeur des actifs investis. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise se traduirait par une augmentation ou une diminution du résultat net en raison d'une variation de 13 581 \$ (14 986 \$ en 2024) de la juste valeur des contrats de change à terme servant de couverture. Une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise aurait une incidence de 51 316 \$ (38 544 \$ en 2024) sur la juste valeur des placements. En ce qui concerne les placements libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, une fluctuation de 10 % de la valeur de la devise se traduirait par une augmentation ou une diminution de 11 380 \$ (14 043 \$ en 2024) des autres éléments du résultat global.

La Compagnie a conclu des contrats de change à terme pour atténuer une partie de son risque de change. Un contrat de change à terme est un engagement d'acheter ou de vendre une devise à une date future et à un taux fixe donné. Les contrats de change à terme sont négociés sur les marchés hors cote. Ceux dont la juste valeur est positive sont inclus au poste des actifs investis (note 7), tandis que ceux dont la juste valeur est négative sont inclus au poste des provisions et autres passifs (note 14).

Le risque de manquement par les contreparties liées à ces instruments financiers dérivés se limite au coût de remplacement positif des instruments, lequel est sensiblement inférieur à leur valeur nominale. Le coût de remplacement des instruments financiers dérivés hors cote est estimatif et calculé au moyen d'une méthode d'évaluation tenant compte des taux de change et des prix qui s'appliquent à des instruments sous-jacents comportant des échéances et des modalités similaires. Le coût de remplacement reflète le montant estimatif que la Compagnie recevrait ou paierait pour mettre fin aux contrats au 31 décembre 2025. À cette date, la Compagnie aurait payé 1 844 \$ pour mettre fin aux contrats (9 866 \$ en 2024). Les dates d'échéance des contrats de la Compagnie sont échelonnées du 18 février au 13 mai 2026. Les notionnels des contrats de change à terme ont totalisé 185 368 \$ (192 648 \$ en 2024). Les contreparties sont des institutions financières de régime fédéral.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le BSIF exige que soient déclarés le coût de remplacement, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques pour chaque type d'instrument dérivé. Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement d'un instrument auquel s'ajoute un montant représentant le montant du risque de crédit potentiel futur, selon la définition qu'en donne le BSIF. L'équivalent du facteur de pondération des risques est obtenu en appliquant un facteur de pondération des risques au montant en équivalent-crédit, conformément aux lignes directrices du BSIF.

Le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par type d'instrument dérivé se présentent comme suit :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Montant en équivalent-crédit \$	Équivalent du facteur de pondération \$	Montant en équivalent-crédit \$	Équivalent du facteur de pondération \$
Contrats de change à terme	2 012	10	-	-

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. La Compagnie est exposée de manière importante aux variations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme et à long terme, y compris les variations dans les écarts de crédit, entraînent des changements dans les profits et les pertes réalisés et latents.

Ce risque est géré au moyen de données historiques et de données courantes qui permettent d'établir le profil des sinistres à régler par catégorie d'assurance, celui-ci permettant de définir une stratégie et une politique de placement approuvées et surveillées par le conseil d'administration. Cette politique et cette stratégie reposent sur la prudence, sur les lignes directrices des organismes de réglementation et sur le profil de règlement des sinistres par catégorie de produit. La politique prévoit des restrictions de placement prudentes qui permettent à la Compagnie de maintenir un équilibre entre la poursuite des objectifs à long terme et des possibilités qui se présentent sur le marché. Pour y parvenir, la Compagnie investit dans un portefeuille diversifié de titres et déplace les actifs d'une catégorie à une autre selon l'évolution des tendances des marchés financiers.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur la juste valeur du portefeuille de la Compagnie, ainsi que sur le résultat net ou les autres éléments du résultat global avant impôt, d'une variation de 1 % du taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	JVBAÉRG \$	JVBRN \$	JVBAÉRG \$	JVBRN \$
Obligations	69 022	81 508	113 348	57 167
Actions privilégiées canadiennes	12 615	794	9 231	2 101
Fonds d'investissement	-	10 416	-	17 752

Le risque de taux d'intérêt provoque également une volatilité des produits en raison de l'actualisation des soldes des contrats d'assurance. Les variations de la valeur des soldes des contrats d'assurance découlant des fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisées dans le montant net des produits financiers et des charges financières à l'état consolidé du résultat net. La variation correspondante de la valeur des actifs auxquels sont adossés ces passifs est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon la désignation des actifs détenus aux fins du règlement des obligations liées aux sinistres futurs. Si les actifs auxquels sont adossés les passifs sont désignés, selon l'option de la juste valeur, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les profits et les pertes liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Pour atténuer l'incidence du risque de taux d'intérêt, la Compagnie emploie une stratégie de gestion des actifs et des passifs selon laquelle les actifs auxquels sont adossés les contrats d'assurance de la Compagnie sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément au choix qu'autorise IFRS 9. L'objectif du programme est de réduire les non-concordances, dans les éléments de produits liés à l'assurance, entre l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les actifs investis et les passifs d'assurance grâce à une stratégie d'appariement des échéances. Aux termes d'IFRS 17, la courbe d'actualisation utilisée pour évaluer les passifs d'assurance est sans lien avec les actifs investis, car le taux d'actualisation est déterminé à partir d'un portefeuille de référence conçu pour correspondre aux profils de flux de trésorerie des contrats d'assurance. En raison de cette absence de lien, il existera une volatilité des produits à l'état consolidé du résultat net.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La sensibilité estimative du résultat net avant impôt et des capitaux propres à l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les contrats d'assurance de la Compagnie et les actifs financiers auxquels ils sont adossés est présentée ci-dessous. Les chiffres négatifs représentent une diminution du résultat net avant impôt ou des capitaux propres et les chiffres positifs représentent une augmentation.

31 décembre 2025					
Hypothèse	Sensibilité	Incidence sur le résultat net avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
		Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
		\$	\$	\$	\$
Taux d'intérêt	+100 pb	91 233	(91 923)	67 512	(68 023)
Taux d'intérêt	-100 pb	(96 115)	91 923	(71 125)	68 023

31 décembre 2024					
Hypothèse	Sensibilité	Incidence sur le résultat net avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
		Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
		\$	\$	\$	\$
Taux d'intérêt	+100 pb	82 233	(74 920)	60 852	(55 441)
Taux d'intérêt	-100 pb	(86 652)	74 920	(64 122)	55 441

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se rapporte à la capacité de la Compagnie de disposer des fonds suffisants pour respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations de la Compagnie découlent des demandes de règlement, des engagements contractuels et d'autres sorties de fonds. La Compagnie n'a pas d'engagement important en matière de dépenses en capital, et de telles dépenses ne sont habituellement pas nécessaires dans le cours normal des activités.

Les règlements de sinistres, les engagements contractuels et d'autres sorties de trésorerie sont financés par les flux de trésorerie découlant des produits courants, qui excèdent normalement les besoins de trésorerie. Au 31 décembre 2025, la Compagnie détenait 650 078 \$ (427 224 \$ en 2024) en trésorerie et équivalents de trésorerie et 89 750 \$ (455 659 \$ en 2024) en placements à court terme. De plus, la Compagnie détenait des lignes de crédit et un portefeuille de placements liquides. La juste valeur du volet du portefeuille consacré aux obligations, qui comprend principalement des titres canadiens à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements et des obligations de sociétés de première qualité, ajoutée à celle des actions négociées sur les marchés canadiens et américains, totalisait 6 039 952 \$ au 31 décembre 2025 (5 220 725 \$ en 2024).

En plus des fonds générés en interne, la Compagnie dispose de facilités de crédit de 19 000 \$ (19 000 \$ en 2024) qui lui donnent une souplesse financière supplémentaire pour répondre à ses besoins de trésorerie de manière continue. Au 31 décembre 2025, la Compagnie n'avait prélevé aucun montant (néant en 2024) sur ces facilités.

Les échéances estimatives des passifs financiers et des autres engagements de la Compagnie sont présentées dans les tableaux ci-dessous selon leur valeur non actualisée. Les passifs financiers et les engagements contractuels sont présentés selon leurs échéances contractuelles. Les autres passifs sont présentés compte tenu des attentes à l'égard de l'échéance des flux de trésorerie futurs ou de la durée des contrats.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2025	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	De 6 à 9 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	417 785	-	-	-	-	417 785
Obligations locatives	13 425	20 450	9 206	2 029	91	45 201
Autres passifs						
Commissions de transition des conseillers	82 545	71 580	26 747	41 997	65 733	288 602
Commissions de transition des conseillers à payer	16 273	17 131	-	-	-	33 404
Passifs dérivés	148	-	-	-	-	148
<b>Total</b>	<b>530 176</b>	<b>109 161</b>	<b>35 953</b>	<b>44 026</b>	<b>65 824</b>	<b>785 140</b>

Engagements contractuels						
Financement hypothécaire	398	9 398	820	-	-	10 616

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	De 6 à 9 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	381 346	-	-	-	-	381 346
Obligations locatives	12 532	16 025	7 545	2 399	150	38 651
Autres passifs						
Commissions de transition des conseillers	74 358	62 827	22 445	41 083	60 365	261 078
Commissions de transition des conseillers à payer	15 147	16 350	-	-	-	31 497
Passifs dérivés	9 866	-	-	-	-	9 866
<b>Total</b>	<b>493 249</b>	<b>95 202</b>	<b>29 990</b>	<b>43 482</b>	<b>60 515</b>	<b>722 438</b>

Engagements contractuels						
Financement hypothécaire	33	27 427	3 543	-	-	31 003

Les engagements de financement hypothécaire de la Compagnie ont des taux d'intérêt qui varient de 4,20 % à 8,80 % (de 4,20 % à 8,80 % en 2024).

Les échéances estimatives des passifs sur contrats d'assurance de la Compagnie sont présentées dans les tableaux ci-dessous, selon leur valeur non actualisée, en fonction de l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus.

31 décembre 2025	Moins de 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, exclusion faite des ajustements au titre du risque	1 863 441	860 457	692 924	532 714	382 007	719 341	5 050 884

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	De 1 an à 2 ans \$	De 2 à 3 ans \$	De 3 à 4 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, exclusion faite des ajustements au titre du risque	1 922 612	779 583	579 447	456 248	329 272	625 870	4 693 032

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 9. Gestion du risque d'assurance

### **a) Nature des risques découlant des passifs au titre des contrats d'assurance**

Il y a incertitude quant à savoir si un événement assuré se produit et à quel degré pour chaque police. De par la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est aléatoire, donc imprévisible. Les sociétés d'assurances acceptent le transfert de l'incertitude par les titulaires de police et cherchent à ajouter de la valeur par l'effet du cumul et de la gestion du risque d'assurance. La Compagnie est exposée à des risques de pertes dans l'éventualité où des hypothèses ou des informations incomplètes ou inexacts servent à la tarification, à l'établissement des produits d'assurance ou à la constitution de provisions.

Le principal risque qui découle, pour la Compagnie, de ses contrats d'assurance est que le montant réel des demandes de règlement et des versements connexes puisse dépasser la valeur comptable des passifs d'assurance, la fréquence ou la gravité des sinistres réels ayant dépassé les prévisions.

Puisque la Compagnie est un assureur IARD, une catastrophe pourrait avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Le risque de catastrophe se définit comme l'exposition à des pertes découlant de multiples demandes de règlement à la suite d'une catastrophe. Les risques éventuels comprennent notamment les tremblements de terre, les tornades, les inondations, les tempêtes de vent ou de grêle et les incendies.

Le risque de souscription, le risque de règlement et le risque de conception des produits et d'établissement des prix sont aussi importants pour la gestion appropriée du risque d'assurance. Le risque de souscription correspond aux pertes financières pouvant découler de la sélection et de l'approbation des risques à assurer ou de l'application inappropriée des règles de souscription aux risques assurés. Le risque de règlement est le risque de subir une perte financière à cause d'une variation de la fréquence ou de la gravité des sinistres, d'une évaluation inadéquate des demandes de règlement ou d'un règlement de sinistre inapproprié. Le risque de conception des produits et d'établissement des prix découle des pertes financières pouvant résulter du commerce des assurances lorsque les coûts et les passifs liés à une catégorie de produits dépassent les prévisions sur lesquelles s'appuyait l'établissement des prix pour cette catégorie de produits. Des politiques, des processus et d'autres contrôles internes ont été établis pour gérer ces risques afin qu'ils demeurent dans des limites tolérables.

La Compagnie a recours à la réassurance pour gérer certains risques d'assurance; toutefois, elle demeure tout de même exposée au risque de réassurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière imputable à une garantie de réassurance inadéquate ou à un défaut d'un réassureur. Si un réassureur omet d'acquiescer une demande de règlement pour quelque raison que ce soit, la Compagnie demeure responsable du paiement envers le titulaire de police.

D'autres facteurs externes jouent un rôle dans la gestion du risque d'assurance de la Compagnie. Les assureurs IARD font l'objet d'une réglementation gouvernementale importante. Comme pour tout secteur réglementé, il se peut que des changements apportés ultérieurement à la réglementation ou d'autres éventualités empêchent la Compagnie d'augmenter ses taux ou de prendre d'autres mesures pour améliorer ses résultats d'exploitation. De plus, des modifications à la réglementation, des interprétations judiciaires nouvelles ou inattendues ou l'évolution du contexte politique pourraient influencer sur le montant des sinistres à régler. Les risques macroéconomiques, comme les fluctuations des rendements qui entrent dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie ou des changements dans les prévisions de la Compagnie quant au niveau d'inflation, sont aussi des aspects importants à prendre en considération pour l'établissement du passif estimatif.

### **b) Sources d'incertitude et processus de formulation d'hypothèses pour les estimations des flux de trésorerie futurs servant à déterminer le passif des sinistres survenus**

La Compagnie établit une estimation des flux de trésorerie futurs servant à déterminer le passif des sinistres survenus qui comprend une somme devant servir à régler tous les sinistres déclarés et les SSND.

Lorsqu'elle estime ces flux de trésorerie futurs, la Compagnie considère en premier lieu les estimations relatives aux sinistres déclarés. Les estimations des sinistres déclarés individuels sont établies, au cas par cas, par des modélisations prévisionnelles et par des experts internes en sinistres pour tous les secteurs d'assurance, sauf l'assurance voyage. Des modèles prévisionnels sont employés pour estimer les sinistres autres que les sinistres majeurs de certains secteurs d'assurance; ils prennent en compte les circonstances de l'incident, le demandeur, le titulaire de police et le détail des dommages ou blessures. L'estimation de tous les autres sinistres est confiée à des experts en sinistres. L'estimation des sinistres majeurs ou complexes est confiée à des experts en sinistres. Ces derniers s'appuient sur leurs connaissances et leur expertise afin d'établir des estimations de la provision pour chaque dossier de sinistre, compte tenu de toute l'information disponible au sujet des circonstances du sinistre. La Compagnie a consigné par écrit une politique et des procédures d'établissement des provisions pour chaque dossier de sinistre. Dans le secteur de l'assurance voyage, l'évaluation du passif lié aux sinistres survenus est effectuée par l'AGG et passée en revue par le service d'actuariat de la Compagnie lors d'un examen trimestriel par des pairs.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Pour arriver à l'estimation définitive des flux de trésorerie futurs, la Compagnie estime ensuite le montant des SSND. Cette estimation est calculée par l'actuaire désigné et doit couvrir les besoins futurs, tant pour les sinistres déclarés que pour ceux qui ont été subis, mais qui n'ont pas encore été déclarés. La Compagnie ne peut établir avec certitude le montant des sinistres déclarés étant donné qu'il pourrait lui manquer certains renseignements à la date d'évaluation. De même, une incertitude entoure les sinistres non déclarés, car il est possible que des sinistres surviennent sans être déclarés immédiatement à la Compagnie. C'est pourquoi la valeur de ces sinistres doit être estimée, et il n'est pas exclu qu'il s'écoule plusieurs années avant qu'on ne puisse en déterminer le montant réel.

L'estimation totale des flux de trésorerie futurs est établie au moyen d'un ensemble de techniques actuarielles reconnues pour la projection des sinistres, notamment la méthode du triangle et la méthode Bornhuetter-Ferguson. Ces méthodes sont conçues de façon à déterminer l'échéancier et le coût ultime de tous les sinistres et frais de règlement non réglés, aussi bien les sinistres déclarés que ceux qui ont été subis, mais qui n'ont pas encore été déclarés. Elles reposent sur des hypothèses en ce qui concerne les ratios sinistres-primés attendus, l'évolution des sinistres, les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, l'exposition aux risques, les recouvrements prévus au titre de la réassurance et d'autres tendances. Lorsqu'il y a un changement important du contexte ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées pour tenir compte des différences prévues.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution au fil du temps du cumul estimatif des sinistres, déduction faite de la réassurance, telle qu'elle se présente au 31 décembre 2025 :

Année de survenance	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	Total \$
Estimation des coûts finaux liés aux règlements de sinistres (déduction faite de la réassurance, avant actualisation) :											
À la clôture de l'année de survenance	1 757 030	1 882 990	2 181 340	2 251 704	2 155 675	2 162 829	2 555 951	2 932 985	3 468 938	3 605 835	
Un an plus tard	1 749 824	1 897 698	2 166 238	2 301 838	2 112 461	2 131 566	2 638 527	3 012 154	3 384 632		
Deux ans plus tard	1 782 620	1 903 731	2 185 220	2 309 603	2 060 714	2 109 299	2 626 677	3 003 320			
Trois ans plus tard	1 790 940	1 914 403	2 165 890	2 318 365	2 066 086	2 106 902	2 640 159				
Quatre ans plus tard	1 817 706	1 907 194	2 156 991	2 393 461	2 110 069	2 153 943					
Cinq ans plus tard	1 834 104	1 927 715	2 158 587	2 333 278	2 064 611						
Six ans plus tard	1 809 529	1 911 850	2 152 701	2 330 070							
Sept ans plus tard	1 802 017	1 903 342	2 142 454								
Huit ans plus tard	1 797 812	1 904 936									
Neuf ans plus tard	1 792 154										
Estimation du cumul net des demandes de règlement pour l'exercice considéré	1 792 154	1 904 936	2 142 454	2 330 070	2 064 611	2 153 943	2 640 159	3 003 320	3 384 632	3 605 835	25 022 114
Paiements cumulatifs à ce jour	(1 762 432)	(1 851 573)	(2 070 467)	(2 192 641)	(1 896 131)	(1 876 976)	(2 246 832)	(2 398 734)	(2 474 053)	(1 813 402)	(20 583 241)
Passif comptabilisé	29 722	53 363	71 987	137 429	168 480	276 967	393 327	604 586	910 579	1 792 433	4 438 873
Passif relatif aux années de survenance précédentes											97 258
Incidence de l'actualisation											(390 915)
Incidence de l'ajustement au titre du risque											258 758
Autres											93 963
Passif au titre des sinistres survenus, montant net											4 497 937

31 décembre 2025	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	Total \$
Passif au titre des sinistres survenus, montant brut	4 622 733	291 587	4 914 320
Sommes à recevoir des réassureurs	(383 554)	(32 829)	(416 383)
Total du passif au titre des sinistres survenus, montant net	4 239 179	258 758	4 497 937

### c) Changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les passifs au titre des contrats d'assurance

Les hypothèses retenues pour élaborer cette estimation sont choisies par catégorie d'affaires, type de perte et emplacement géographique. Il faut tenir compte des caractéristiques des risques, des tendances historiques, de la quantité d'informations disponibles sur les demandes de règlement individuelles, de l'inflation et de tout autre facteur pertinent.

Certaines hypothèses nécessitent un important recours au jugement, notamment en ce qui concerne l'incidence prévue de la législation gouvernementale et des décisions judiciaires à venir. En raison de la diversité des aspects dont il faut tenir compte, il n'est pas véritablement faisable de choisir et de quantifier les hypothèses qui sont plus susceptibles que d'autres d'avoir une incidence importante sur l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de la Compagnie. Aucune nouvelle hypothèse formulée au cours de l'exercice n'est susceptible d'avoir une incidence significative potentielle ou identifiable sur l'estimation globale des sinistres.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**d) Objectifs, politiques et processus de gestion des risques découlant des passifs au titre des contrats d'assurance**

L'objectif de souscription de la Compagnie consiste à acquérir des affaires dans un de ses marchés cibles en suivant une approche prudente et diversifiée et à obtenir des résultats techniques rentables.

La Compagnie utilise des manuels de souscription exhaustifs qui décrivent les pratiques et procédures utilisées pour l'évaluation du risque d'assurance de chaque élément à assurer et qui indiquent s'il y a lieu ou non d'assurer cet élément. La Compagnie souscrit de l'assurance automobile après un examen annuel du dossier de conduite du client et de ses antécédents de sinistres.

Pour la souscription de l'assurance des biens, la Compagnie tient compte de divers facteurs pertinents, dont la condition matérielle, la valeur à neuf des biens, les antécédents de sinistres et le secteur géographique. Tous les membres du personnel du service de souscription suivent une formation appropriée, et leur travail fait l'objet d'un contrôle par la Compagnie. Les conseillers et les courtiers sont rémunérés, en partie, selon la rentabilité de leur portefeuille.

Conformément aux exigences du BSIF, la Compagnie soumet ses provisions à un examen complet par des pairs, tous les trois ans; dans cet intervalle, elle soumet également ses méthodes et ses hypothèses à un examen annuel.

Les politiques d'établissement des prix de la Compagnie tiennent compte de nombreux facteurs, y compris les tendances en matière de fréquence et de gravité des sinistres, le taux des dépenses par catégorie de produits, les facteurs de risque spéciaux, le capital nécessaire au maintien de la catégorie de produits et le revenu de placement à gagner sur ce capital. Le processus d'établissement des prix de la Compagnie est conçu de manière à procurer un rendement approprié sur les capitaux propres, tout en assurant la stabilité des taux à long terme. L'application des faits et circonstances à ces risques constitue un jugement important dans l'évaluation des contrats d'assurance. Ces facteurs sont examinés annuellement et donnent lieu à des ajustements périodiques afin de tenir compte du contexte courant.

La Compagnie veille à demeurer conforme à toute la réglementation pertinente et participe activement à des discussions avec les organismes de réglementation, les gouvernements et les groupes sectoriels pour demeurer bien informée des modifications envisagées et pour bien faire connaître ses préoccupations. Lors de sa planification stratégique, elle évalue les conséquences des modifications éventuelles à son contexte réglementaire et politique afin d'ajuster ses plans au besoin.

**e) Objectifs, politiques et processus de gestion du risque d'assurance par la réassurance**

La Compagnie a pour stratégie de conserver le risque de souscription lorsque c'est financièrement prudent de le faire. Elle évalue annuellement ses besoins d'assurance pour déterminer le niveau de réassurance requis. La réassurance est souscrite pour limiter l'exposition de la Compagnie à un risque en particulier, à une catégorie de risques ou à un risque lié à une zone géographique. Pour gérer le risque de contrepartie de réassurance, la Compagnie évalue et surveille périodiquement la vigueur financière de ses réassureurs.

La Compagnie souscrit des affaires très diversifiées, tant pour ce qui est des branches d'activité que des emplacements géographiques. Rien ne garantit qu'une catastrophe n'entraînera pas des demandes de règlement dépassant la garantie de réassurance maximale de la Compagnie; toutefois, compte tenu des modèles de risque de catastrophe de la Compagnie, celle-ci bénéficie d'une protection d'un niveau qu'elle juge prudent et qui va au-delà des exigences réglementaires.

La Compagnie a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance afin de limiter sa responsabilité à un montant maximum pour un seul et même sinistre. De plus, la Compagnie a conclu un contrat de réassurance qui limite sa responsabilité si un même événement entraîne une série de demandes de règlement, sauf dans le cas de l'assurance voyage (voir plus loin).

Les montants de conservation nette de la Compagnie s'établissent comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Sinistre individuel		
Assurance des biens	7 500	7 500
Assurance responsabilité générale	5 000	5 000
Assurance automobile	5 000	5 000
Assurance détournements et responsabilité des administrateurs	5 000	5 000
Catastrophe		
Limite globale	1 700 000	2 000 000
Plein de conservation de la Compagnie	115 000	99 950

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Pour certaines catégories spéciales d'entreprises ou certains types de risques, le plein de conservation pour un seul et même événement peut être inférieur en raison de l'existence d'un traité particulier ou d'une réassurance facultative. La limite globale pour la réassurance contre les catastrophes s'applique à tous les dossiers d'assurance IARD ultimement détenus par GCL. Après application du programme de réassurance contre les catastrophes, le plein de conservation de la Compagnie à l'égard des sinistres survenus se chiffre à 115 000 \$ (99 950 \$ en 2024).

L'assurance accident et maladie en voyage de CUMIS Générale, souscrite par l'AGG, est cédée à 100 % : 45 % (45 % en 2024) à CCAV et 55 % (55 % en 2024) à un réassureur externe. Une protection supplémentaire de réassurance contre les pertes excédentaires est souscrite à l'externe, par personne et par catastrophe. L'assurance maladie en voyage est plafonnée à 6 750 \$ (6 750 \$ en 2024) et est assujettie à une limite par catastrophe de 15 250 \$ (15 250 \$ en 2024). L'assurance annulation, après application de la cession de 55 % susmentionnée, est plafonnée à 6 750 \$ (6 750 \$ en 2024). Les accidents de vol sont entièrement réassurés, et les sinistres pour décès accidentel survenant lors d'un événement unique impliquant 15 vies ou plus sont couverts à hauteur de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2024).

Les conséquences sur le plan de la souscription du recours par la Compagnie à des programmes de réassurance, pour les résultats de l'exercice, sont décrites à la note 10.

#### f) Analyse de sensibilité

La Compagnie est exposée à des risques dans chacune des catégories d'affaires, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière. La corrélation des hypothèses a une incidence importante pour la détermination du passif ultime lié au sinistre, et les mouvements dans les hypothèses ne sont pas linéaires; en outre, on ne peut quantifier la sensibilité de certaines hypothèses clés, par exemple les modifications législatives à venir.

Pour s'assurer de disposer d'un capital suffisant pour résister à divers scénarios plausibles et considérablement défavorables, la Compagnie réalise un Examen de la santé financière (« ESF ») visant à tester la suffisance de son capital. L'ESF est effectué tous les ans, comme l'exigent la *Loi sur les sociétés d'assurances* et le BSIF et conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). L'ESF est préparé par l'actuaire désigné, et les scénarios défavorables font l'objet d'un examen annuel afin que les risques appropriés soient inclus dans l'ESF. Le risque lié à la fréquence des sinistres et à leur gravité, le risque d'inflation, le risque de prime, le risque de réassurance et le risque lié aux placements ont été pris en compte dans les scénarios défavorables plausibles retenus pour le dernier ESF, qui influent sur le ratio sinistres-primés nets de la façon illustrée par l'analyse de sensibilité présentée ci-après. L'exposition au risque de tremblement de terre et le défaut des réassureurs ont aussi été considérés pour des simulations de crise, comme il est décrit à la note 9 g). Les derniers résultats ont indiqué que les perspectives financières et la situation du capital de la Compagnie sont satisfaisantes, compte tenu des hypothèses retenues.

Les tableaux ci-dessous présentent la sensibilité estimative du résultat net avant impôt et des capitaux propres aux changements dans les hypothèses se rapportant aux contrats d'assurance de la Compagnie, avant et après l'incidence de la réassurance :

		31 décembre 2025			
		Incidence sur le résultat net avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
Hypothèse	Sensibilité	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$
Ratio sinistres-primés <sup>1</sup>	+10 %	(373 840)	(354 120)	(276 642)	(262 049)
Erreur d'estimation actuarielle	Insuffisance de 1 %	(49 143)	(44 979)	(36 366)	(33 284)

		31 décembre 2024			
		Incidence sur le résultat net avant impôt		Incidence sur les capitaux propres	
Hypothèse	Sensibilité	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$	Brute \$	Déduction faite de la réassurance \$
Ratio sinistres-primés <sup>1</sup>	+10 %	(382 139)	(344 402)	(282 783)	(254 857)
Erreur d'estimation actuarielle	Insuffisance de 1 %	(45 879)	(40 567)	(33 950)	(30 020)

<sup>1</sup> La sensibilité au ratio sinistres-primés illustre l'incidence d'une augmentation de 10 % des sinistres et frais de règlement et de la charge ou du recouvrement de l'élément de perte se rapportant aux contrats d'assurance émis, exclusion faite de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque. Le chiffre, déduction faite de la réassurance, tient compte des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, y compris le composant de recouvrement de perte, et exclut lui aussi l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### g) Concentrations du risque d'assurance

La Compagnie est exposée à des risques de catastrophe en raison des polices d'assurance biens et automobile de formule générale qu'elle souscrit partout au pays. Les concentrations de risques d'assurance exposés à des sinistres de catastrophe sont évaluées, et la Compagnie a adopté une stratégie de réassurance visant à réduire ces risques à un niveau acceptable.

Une attention particulière est accordée aux risques de tremblement de terre en Colombie-Britannique, au Québec et dans l'est de l'Ontario. La Compagnie utilise des techniques de modélisation des tremblements de terre acceptées dans le secteur pour comprendre son exposition et elle se fonde sur cette information pour établir la garantie contre les catastrophes décrite à la note 9 e). En plus des tremblements de terre, d'autres risques de catastrophe sont aussi modélisés, comme les violents orages convectifs, les ouragans et les tempêtes hivernales, et la Compagnie souscrit de la réassurance en fonction du risque susceptible d'entraîner la perte la plus prononcée. Puisque la réassurance souscrite contre les catastrophes n'est pas spécifique à un risque, la Compagnie obtient donc un niveau élevé de protection contre les sinistres de catastrophe pouvant découler d'autres risques. Les simulations de crise en cas de tremblement de terre visant le capital de la Compagnie sont basées sur des événements qui se produisent une fois par 500 ans. Les scénarios testés respectent ou dépassent les exigences de l'ICA.

Les principaux résultats techniques de la Compagnie, répartis par catégorie de produits, s'établissent comme suit :

	Produits des activités d'assurance \$	Charges liées aux sinistres survenus et autres charges \$	Variations du passif au titre des sinistres survenus \$
<b>31 décembre 2025</b>			
Assurance automobile	2 833 452	2 174 144	(29 697)
Assurance habitation	1 568 458	927 254	(107 014)
Assurance agricole	261 843	142 231	(9 555)
Assurance entreprise	1 020 272	553 761	(36 725)
Assurance voyage et autres	283 579	125 673	(26 624)
<b>Total</b>	<b>5 967 604</b>	<b>3 923 063</b>	<b>(209 615)</b>

	Produits des activités d'assurance \$	Charges liées aux sinistres survenus et autres charges \$	Variations du passif au titre des sinistres survenus \$
<b>31 décembre 2024</b>			
Assurance automobile	2 474 134	2 061 850	32 940
Assurance habitation	1 383 883	1 017 555	(15 000)
Assurance agricole	236 543	61 522	1 955
Assurance entreprise	970 099	654 092	(92 340)
Assurance voyage et autres	285 802	138 349	(25 840)
<b>Total</b>	<b>5 350 461</b>	<b>3 933 368</b>	<b>(98 285)</b>

### h) Risques financiers liés aux contrats d'assurance

L'information relative au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché pour les passifs au titre des contrats d'assurance, y compris une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt, est présentée à la note 8.

## 10. Passifs au titre des contrats d'assurance

### a) Analyse des soldes des contrats d'assurance et de réassurance par catégorie de produits

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Passif au titre des sinistres survenus \$	Actif au titre des sinistres survenus \$	Passif au titre des sinistres survenus \$	Actif au titre des sinistres survenus \$
Assurance automobile	3 158 499	158 151	2 845 726	227 365
Assurance habitation	548 311	30 301	606 510	87 124
Assurance agricole	97 403	3 708	80 312	4 076
Assurance entreprise	1 044 159	185 524	974 584	162 229
Assurance voyage et autres	65 948	38 699	80 811	50 444
<b>Total</b>	<b>4 914 320</b>	<b>416 383</b>	<b>4 587 943</b>	<b>531 238</b>

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**b) Report des passifs au titre des contrats d'assurance**

Les tableaux ci-dessous présentent le report des passifs nets au titre des contrats d'assurance émis; le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus sont indiqués séparément. Le solde de clôture des actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition présenté ci-dessous devrait être décomptabilisé dans son intégralité et inclus dans l'évaluation des groupes de contrats d'assurance connexes dans moins d'un an.

31 décembre 2025	Note	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte \$	Élément de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$		
Passifs au titre des contrats d'assurance au 1 <sup>er</sup> janvier		307 657	20 484	4 321 193	266 750	(19 090)	4 896 994
Produits des activités d'assurance		(5 967 604)					(5 967 604)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges liées aux sinistres survenus et autres charges engagées			(34 290)	3 823 189	99 874		3 888 773
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		1 128 015					1 128 015
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires			47 575				47 575
Variations du passif au titre des sinistres survenus				(134 578)	(75 037)		(209 615)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance		1 128 015	13 285	3 688 611	24 837	-	4 854 748
Résultat des activités d'assurance		(4 839 589)	13 285	3 688 611	24 837	-	(1 112 856)
Charges financières d'assurance	7	-	2	142 373	-	-	142 375
Total des variations dans l'état du résultat global		(4 839 589)	13 287	3 830 984	24 837	-	(970 481)
Flux de trésorerie							
Primes reçues		5 977 529					5 977 529
Charges liées aux sinistres et autres charges payées				(3 529 444)			(3 529 444)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		(1 059 965)				(93 941)	(1 153 906)
Total des flux de trésorerie		4 917 564	-	(3 529 444)	-	(93 941)	1 294 179
Affectation aux groupes de contrats d'assurance des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		(92 299)				92 299	-
Passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre		293 333	33 771	4 622 733	291 587	(20 732)	5 220 692

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

31 décembre 2024	Note	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte \$	Élément de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$		
Passifs au titre des contrats d'assurance au 1 <sup>er</sup> janvier		320 941	50 645	3 748 183	239 773	(16 850)	4 342 692
Produits des activités d'assurance		(5 350 461)					(5 350 461)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges liées aux sinistres survenus et autres charges engagées			(57 560)	3 836 584	96 784		3 875 808
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		1 054 318					1 054 318
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires			15 958				15 958
Variations du passif au titre des sinistres survenus				(28 478)	(69 807)		(98 285)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance		1 054 318	(41 602)	3 808 106	26 977	-	4 847 799
Résultat des activités d'assurance		(4 296 143)	(41 602)	3 808 106	26 977	-	(502 662)
Charges financières d'assurance	7	-	11 441	241 554	-	-	252 995
Total des variations dans l'état du résultat global		(4 296 143)	(30 161)	4 049 660	26 977	-	(249 667)
Flux de trésorerie							
Primes reçues		5 376 373					5 376 373
Charges liées aux sinistres et autres charges payées				(3 476 650)			(3 476 650)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		(1 007 911)				(87 843)	(1 095 754)
Total des flux de trésorerie		4 368 462	-	(3 476 650)	-	(87 843)	803 969
Affectation aux groupes de contrats d'assurance des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		(85 603)				85 603	-
Passifs au titre des contrats d'assurance au 31 décembre		307 657	20 484	4 321 193	266 750	(19 090)	4 896 994

L'élément de perte comptabilisé dans le passif au titre de la couverture restante se rapporte principalement aux produits d'assurance automobile.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**c) Report des actifs au titre des contrats de cession en réassurance**

Les montants présentés en tant qu'actifs au titre des contrats de cession en réassurance dans l'état consolidé de la situation financière se rapportent aux droits et aux obligations contractuels nets de la Compagnie aux termes de contrats de réassurance. Les tableaux ci-dessous présentent le report des actifs nets au titre des contrats de réassurance détenus; l'actif au titre de la couverture restante et les sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus sont indiqués séparément.

31 décembre 2025	Note	Actif au titre de la couverture restante		Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus		Total \$
		Exclusion faite du composant recouvrement de perte \$	Composant recouvrement de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Actifs au titre des contrats de réassurance au 1 <sup>er</sup> janvier		17 355	9 494	497 418	33 820	558 087
Imputation des primes de réassurance payées		(364 020)				(364 020)
Sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus						
Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges			(19 641)	228 315	11 818	220 492
Composant recouvrement de perte sur les contrats sous-jacents déficitaires et ajustements			14 633			14 633
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus				(40 581)	(12 809)	(53 390)
Total des sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus		-	(5 008)	187 734	(991)	181 735
Charges (produits) afférents aux contrats de réassurance, montant net		(364 020)	(5 008)	187 734	(991)	(182 285)
Charges financières de réassurance	7	-	-	11 299	-	11 299
Total des variations dans l'état du résultat global		(364 020)	(5 008)	199 033	(991)	(170 986)
Flux de trésorerie						
Primes payées		368 343				368 343
Sommes reçues				(312 897)		(312 897)
Total des flux de trésorerie		368 343	-	(312 897)	-	55 446
Actifs au titre des contrats de réassurance au 31 décembre		21 678	4 486	383 554	32 829	442 547

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

31 décembre 2024	Note	Actif au titre de la couverture restante		Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus		Total \$
		Exclusion faite du composant recouvrement de perte \$	Composant recouvrement de perte \$	Estimation de la VA des flux de trésorerie futurs \$	Ajustement au titre du risque \$	
Actifs au titre des contrats de réassurance au 1 <sup>er</sup> janvier		30 679	642	374 714	31 591	437 626
Imputation des primes de réassurance payées		(403 490)				(403 490)
Sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus						
Sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus et autres charges			(643)	392 613	17 090	409 060
Composant recouvrement de perte sur les contrats sous-jacents déficitaires et ajustements			9 495			9 495
Variations des sommes à recouvrer au titre des sinistres survenus				(43 214)	(14 861)	(58 075)
Total des sommes à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus		-	8 852	349 399	2 229	360 480
Charges (produits) afférents aux contrats de réassurance, montant net		(403 490)	8 852	349 399	2 229	(43 010)
Charges financières de réassurance	7	-	-	20 397	-	20 397
Total des variations dans l'état du résultat global		(403 490)	8 852	369 796	2 229	(22 613)
Flux de trésorerie						
Primes payées		390 166				390 166
Sommes reçues				(247 092)		(247 092)
Total des flux de trésorerie		390 166	-	(247 092)	-	143 074
Actifs au titre des contrats de réassurance au 31 décembre		17 355	9 494	497 418	33 820	558 087

#### d) Estimations et jugements importants utilisés dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de cession en réassurance

L'estimation actuarielle initiale des flux de trésorerie futurs relatifs au passif au titre des sinistres survenus est un montant non actualisé. La Compagnie ajuste cette estimation dans les passifs au titre des contrats d'assurance afin de refléter la valeur temps de l'argent. Au cours de l'exercice, la Compagnie a modifié la méthodologie servant à dériver les taux d'actualisation, qui repose désormais sur la courbe de Fiera de l'Institut canadien des actuaires. Un ajustement est en outre appliqué à la prime d'illiquidité dérivée par référence à des taux observables sur le marché. La Compagnie utilise les taux d'actualisation suivants pour tous ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus (contrats de cession en réassurance) :

31 décembre 2025				31 décembre 2024			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
3,05 %	3,56 %	3,88 %	4,59 %	3,21 %	3,31 %	3,53 %	4,05 %

Un ajustement au titre du risque est inclus dans le passif au titre des sinistres survenus compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour les groupes de contrats d'assurance émis par la Compagnie, l'ajustement au titre du risque représente l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie engendrée par les risques non financiers. Pour les contrats de réassurance détenus par la Compagnie, l'ajustement au titre du risque représente le montant du risque transféré au réassureur.

La détermination d'un ajustement au titre du risque approprié fait appel au jugement. La Compagnie emploie une approche hybride pour déterminer l'ajustement au titre du risque et applique une méthode fondée sur le coût du capital, déduction faite de la réassurance détenue au niveau de la Compagnie, pour éclairer la sélection de marges d'ajustement au titre du risque. Les marges d'ajustement au titre du risque ultimes peuvent refléter une indemnité supplémentaire exigée par la Compagnie en sus de ce que la méthode fondée sur le coût du capital prescrit. L'ajustement au titre du risque est ensuite dérivé par application des marges d'ajustement au titre du risque aux provisions pertinentes. La méthode fondée sur le coût du capital retenue reflète l'avantage de la diversification dans l'ensemble de la Compagnie, et l'approche appliquée se traduit par un niveau de confiance correspondant qui se situe dans le 86<sup>e</sup> percentile au 31 décembre 2025 (83<sup>e</sup> percentile en 2024).

Les estimations importantes qui sous-tendent les estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés sont présentées à la note 9.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 11. Impôt sur le résultat

### a) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

Dans l'état consolidé du résultat net, la charge d'impôt sur le résultat reflète un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôt	868 527		320 667	
Impôt aux taux prévus par la loi	225 817	26,0	83 373	26,0
Incidences des éléments suivants :				
Revenus de placement non imposables	(6 831)	(0,8)	(8 440)	(2,6)
Charges non déductibles	483	0,1	477	0,1
Changement dans les taux d'impôt	808	0,1	54	-
Écart de taux d'impôt effectif des filiales	855	0,1	632	0,2
Ajustement de la charge d'impôt au titre d'exercices antérieurs	(671)	(0,1)	(851)	(0,3)
Autres	(23 093)	(2,7)	371	0,1
Charge d'impôt	197 368	22,7	75 616	23,5

Le taux d'impôt prévu par la loi est demeuré inchangé à 26,0 % en 2025 (26,0 % en 2024).

### b) Impôt sur le résultat inclus dans l'état consolidé du résultat net

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Période considérée	254 662	89 473
Changement dans les taux d'impôt	645	(117)
Ajustement au titre de périodes précédentes	178	(1 769)
Autres	-	371
	255 485	87 958
Charge d'impôt différé		
Naissance et reprise des différences temporaires	(57 431)	(13 431)
Changement dans les taux d'impôt	163	171
Ajustement au titre de périodes précédentes	(849)	918
	(58 117)	(12 342)
Charge d'impôt	197 368	75 616

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	7 316	23 488
Charge d'impôt différé	5 584	3
Total de la charge d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global	12 900	23 491

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

**c) Impôt sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global**

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net :</b>		
Profits nets latents sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	3 972	13 579
Ajustement de reclassement au titre des (profits) pertes portés au résultat net, montant net	(3 784)	2 366
<b>Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net</b>	<b>188</b>	<b>15 945</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net :</b>		
Profits nets latents sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	6 531	7 520
Profits nets réalisés sur les actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVBAÉRG	597	26
Réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite	5 584	-
<b>Total de la charge d'impôt inclus dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>12 900</b>	<b>23 491</b>

**d) Composants de l'impôt différé**

31 décembre 2025	Actifs \$	Passifs \$	Montant net \$
Actifs investis	483	-	483
Immobilisations incorporelles	382	(3 805)	(3 423)
Immobilisations corporelles	1 067	-	1 067
Actifs au titre de droits d'utilisation	(8 048)	-	(8 048)
Passifs au titre des contrats d'assurance	27 113	-	27 113
Obligations au titre des prestations de retraite	22 511	-	22 511
Obligations locatives	8 922	-	8 922
Provisions et autres passifs	72 911	-	72 911
Pertes reportables prospectivement et crédits	24 777	640	25 417
<b>Total</b>	<b>150 118</b>	<b>(3 165)</b>	<b>146 953</b>
31 décembre 2024	Actifs \$	Passifs \$	Montant net \$
Actifs investis	(2 027)	-	(2 027)
Immobilisations incorporelles	(676)	(4 098)	(4 774)
Immobilisations corporelles	708	17	725
Actifs au titre de droits d'utilisation	(8 063)	-	(8 063)
Passifs au titre des contrats d'assurance	8 140	-	8 140
Obligations au titre des prestations de retraite	27 013	-	27 013
Obligations locatives	8 939	-	8 939
Provisions et autres passifs	65 112	-	65 112
Pertes reportables prospectivement et crédits	55	570	625
<b>Total</b>	<b>99 201</b>	<b>(3 511)</b>	<b>95 690</b>

Le tableau qui suit présente l'évolution nette de l'impôt différé :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	95 690	83 351
Recouvrement inscrit à l'état du résultat net	58 117	12 342
Charge inscrite dans les autres éléments du résultat global	(5 584)	(3)
Autres éléments	(1 270)	-
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>146 953</b>	<b>95 690</b>

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

#### e) Pertes reportables prospectivement

La Compagnie dispose de pertes autres qu'en capital reportables prospectivement de 100 310 \$ (2 855 \$ en 2024) à l'égard desquelles un montant d'impôt différé de 25 338 \$ (570 \$ en 2024) a été comptabilisé. Les pertes autres qu'en capital reportables prospectivement viennent à échéance comme suit :

	\$
2034	3
2035	37
2036	46
2037	70
2038	777
2039	1 127
2040	109
2041	387
2042	26
2043	478
2044	97 250

## 12. Immobilisations incorporelles

	Note	Goodwill \$	Licences \$	Marque \$	Relations clients \$	Logiciels \$	Total \$
<b>Coût</b>							
1 <sup>er</sup> janvier 2024		6 806	28 650	800	66 992	32 568	135 816
Entrées		-	-	-	345	-	345
Sorties		-	(573)	-	-	-	(573)
31 décembre 2024		6 806	28 077	800	67 337	32 568	135 588
<b>Entrées</b>		-	-	-	<b>4 904</b>	-	<b>4 904</b>
<b>Sorties</b>		-	<b>(1 725)</b>	-	-	-	<b>(1 725)</b>
<b>Liquidation d'une filiale</b>		-	-	-	<b>(10 472)</b>	-	<b>(10 472)</b>
<b>31 décembre 2025</b>		<b>6 806</b>	<b>26 352</b>	<b>800</b>	<b>61 769</b>	<b>32 568</b>	<b>128 295</b>
<b>Cumul des amortissements</b>							
1 <sup>er</sup> janvier 2024		-	-	-	39 565	27 043	66 608
Amortissement	21	-	-	-	6 647	2 762	9 409
31 décembre 2024		-	-	-	46 212	29 805	76 017
<b>Amortissement</b>	21	-	-	-	<b>7 046</b>	<b>2 763</b>	<b>9 809</b>
<b>Liquidation d'une filiale</b>		-	-	-	<b>(8 164)</b>	-	<b>(8 164)</b>
<b>31 décembre 2025</b>		-	-	-	<b>45 094</b>	<b>32 568</b>	<b>77 662</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
31 décembre 2024		6 806	28 077	800	21 125	2 763	59 571
<b>31 décembre 2025</b>		<b>6 806</b>	<b>26 352</b>	<b>800</b>	<b>16 675</b>	-	<b>50 633</b>

Au cours de l'exercice, la Compagnie a comptabilisé une perte de valeur de ses licences de néant (néant en 2024). La valeur recouvrable a été établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente, celle-ci étant déterminée à partir de transactions récentes ou imminentes réalisées avec des tiers.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

### 13. Autres actifs

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Sommes dues par des parties liées	34 274	36 254
Immobilisations corporelles	9 909	11 036
Sommes à payer aux programmes de partage des risques	(81)	(106)
Charges payées d'avance	17 254	13 988
Actifs au titre de droits d'utilisation	36 877	31 040
Sommes exigibles auprès d'intermédiaires	97 157	96 930
Autres	11 335	9 650
<b>Total</b>	<b>206 725</b>	<b>198 792</b>

### 14. Provisions et autres passifs

	Note	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Provision pour commissions de transition des conseillers		245 686	217 652
Obligations locatives		40 277	34 412
Commissions de transition des conseillers à payer		32 285	30 510
Autres provisions et passifs		298	494
Contrats de change à terme	8	148	9 866
<b>Total</b>		<b>318 694</b>	<b>292 934</b>

Des flux de trésorerie éventuels non actualisés de 86 138 \$ (80 780 \$ en 2024) ont été exclus des obligations locatives, puisqu'il n'est pas raisonnablement certain que les contrats de location correspondants seront reconduits. Les obligations locatives ne tiennent pas compte non plus de flux de trésorerie futurs non actualisés de 44 \$ (1 055 \$ en 2024) à l'égard des contrats de location qui lient la Compagnie, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

#### Estimations importantes utilisées dans l'évaluation des provisions

La provision pour commissions de transition des conseillers est une obligation envers les conseillers actifs dont le calcul s'appuie sur le cumul des prestations acquises jusqu'à ce moment à la valeur actualisée et repose sur l'hypothèse que les sorties de trésorerie associées aux prestations acquises auront été effectuées à la date prévue de cessation d'emploi. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation de la provision sont notamment le taux d'actualisation et l'âge moyen à la cessation d'emploi. La provision est actualisée au taux réel de 1,88 % (2,07 % en 2024) et suppose un âge moyen de 56 ans à la cessation d'emploi (56 ans en 2024).

Un rapprochement de la provision pour commissions de transition des conseillers est présenté ci-après :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	217 652	201 414
Provision supplémentaire imputée au résultat		
Cumul des avantages des conseillers	31 836	26 451
Charge d'intérêts	9 085	8 872
Règlements relatifs à la cessation d'emploi des conseillers	(17 455)	(22 621)
Modifications des hypothèses	4 568	3 536
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>245 686</b>	<b>217 652</b>

Hypothèse importante	Modification de l'hypothèse	Incidence sur la provision pour commissions de transition des conseillers		Incidence sur le résultat net	
		31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	1,00 %	15 640	13 845	(11 574)	(10 245)
Âge moyen à la cessation d'emploi	2 ans	4 973	5 091	(3 680)	(3 768)

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 15. Obligations au titre des prestations de retraite

La Compagnie offre des avantages postérieurs à l'emploi, notamment a) des prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie et b) un régime de retraite à cotisations définies à l'intention des retraités admissibles et de certaines autres personnes.

### a) Prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie

La Compagnie offre des prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie à l'intention des retraités admissibles et de certaines autres personnes. L'obligation au titre des prestations constituées a été calculée au 31 décembre 2025 en fonction des hypothèses actuarielles qui avaient été mises à jour lors de l'évaluation effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le régime n'est pas capitalisé et la Compagnie s'acquitte de ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La prochaine évaluation actuarielle triennale doit être effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Les informations concernant le coût, le passif et les hypothèses actuarielles du régime se présentent comme suit :

	Note	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>			
Solde à l'ouverture de l'exercice		103 831	98 924
Coût des services rendus au cours de l'exercice		4 283	4 565
Intérêts sur les prestations constituées		3 954	4 597
Prestations versées		(3 895)	(4 255)
Profits de réévaluation			
Gains actuariels découlant de modifications des hypothèses financières		(2 894)	-
Gains actuariels découlant de modifications des hypothèses démographiques		(2 517)	-
Autres ajustements <sup>1</sup>		(16 111)	-
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>		<b>86 651</b>	<b>103 831</b>
<b>Éléments du coût des prestations constaté au cours de l'exercice</b>			
Coût des services rendus au cours de l'exercice		4 283	4 565
Intérêts sur les prestations constituées		3 954	4 597
Composants du coût des prestations comptabilisées en résultat net	20	8 237	9 162
Réévaluations du passif net au titre des prestations :			
Gains actuariels découlant de modifications des hypothèses financières		(2 894)	-
Gains actuariels découlant de modifications des hypothèses démographiques		(2 517)	-
Autres ajustements <sup>1</sup>		(16 111)	-
Composants du coût des prestations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global		(21 522)	-
<b>Total des composants du coût des prestations</b>		<b>(13 285)</b>	<b>9 162</b>

<sup>1</sup> Les autres ajustements font suite à la réévaluation effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Estimations importantes utilisées dans l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite

Le coût de l'obligation au titre des prestations est calculé par les actuaires indépendants de la Compagnie sur la base d'hypothèses posées par la direction. L'évaluation des composants des obligations au titre des prestations de retraite est assujettie à l'incertitude relative à la mesure, car la Compagnie doit formuler certaines hypothèses pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie associés aux prestations constituées en fonction de la conjoncture et des résultats techniques disponibles. La nature à long terme des risques courus et des variations futures des résultats réels rend l'évaluation incertaine, d'autant que des hypothèses importantes entrent dans l'estimation de l'obligation, notamment le taux d'actualisation, la mortalité et les tendances estimatives des coûts des soins médicaux.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les principales hypothèses actuarielles retenues aux 31 décembre sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	5,00 %	4,75 %
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins médicaux aux 31 décembre		
Taux tendanciel initial des coûts des soins médicaux	4,50 %	4,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,50 %	4,50 %
Exercice au cours duquel le taux est censé se stabiliser	2025	2022
Mortalité		
Membres du personnel prenant leur retraite à la clôture de l'exercice considéré :		
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	22,4	22,3
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	24,6	24,6
Membres du personnel prenant leur retraite 20 ans après la clôture de l'exercice considéré :		
Espérance de vie moyenne pour un homme prenant sa retraite à 65 ans	23,4	23,3
Espérance de vie moyenne pour une femme prenant sa retraite à 65 ans	25,6	25,5

Les hypothèses relatives au taux de mortalité futur sont établies en fonction de conseils actuariels conformes aux statistiques publiées.

Du fait de son régime de prestations pour soins médicaux, soins dentaires et assurance vie, la Compagnie est exposée à des risques normaux, dont la variation de rendements obligataires et l'espérance de vie. Le taux d'actualisation est dérivé des rendements d'obligations de sociétés, une diminution des rendements obligataires entraînant une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Les prestations pour soins médicaux et soins dentaires sont versées pendant toute la vie du membre, donc tout accroissement de l'espérance de vie entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût ultime du régime dépendra des événements futurs qui se produiront réellement plutôt que des hypothèses formulées. La sensibilité de l'obligation au titre des autres régimes d'avantages aux modifications des principales hypothèses actuarielles (après pondération) est la suivante :

Hypothèses importantes	Variation de l'hypothèse	Incidence sur l'obligation au titre des autres régimes d'avantages	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1,00 %	Diminution de 10 669 \$	Augmentation de 13 298 \$
Taux tendanciels des coûts médicaux et dentaires	1,00 %	Augmentation de 12 367 \$	Diminution de 10 420 \$
Espérance de vie	1 an	Augmentation de 5 194 \$	Diminution de 5 041 \$

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une variation d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. En fait, il est peu probable qu'une telle situation se produise, car les variations de certaines hypothèses peuvent être reliées. Pour calculer la sensibilité de l'obligation à des hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées qui a été appliquée au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

La durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations constituées est de 15,3 années (15,2 années en 2024).

#### **b) Régime de retraite à cotisations définies**

La Compagnie offre un régime de retraite à cotisations définies à l'ensemble de son personnel. Le coût total comptabilisé du régime à cotisations définies est de 24 260 \$ (23 355 \$ en 2024) et il est inscrit dans les autres charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 16. Capital-actions

Le nombre d'actions et les montants par action ne sont pas exprimés en milliers.

### Nombre autorisé d'actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de catégorie A, les actions privilégiées de catégorie B et les actions privilégiées de catégorie E sont de rang égal entre elles et ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

1 440 000	Actions privilégiées de catégorie A, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 37,50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie F, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie A, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 100 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 100 \$ l'action. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie B, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 50 \$ l'action, ayant une valeur attribuée de 25 \$ l'action. Convertibles en actions privilégiées de catégorie G, série A. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série A, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 5,75 % par année jusqu'au 30 juin 2002. Après le 30 juin 2002, les dividendes correspondront à 90 % du taux préférentiel jusqu'à concurrence de 5,50 %. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le porteur aura le droit de convertir les actions privilégiées de catégorie E, série A, en actions privilégiées de catégorie E, série B, rachetables, à dividende non cumulatif, à raison de une action pour une. Le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pouvait racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action. Après le 30 juin 2002 et en tout temps par la suite à l'exception des dates anniversaires, la Compagnie pouvait racheter la totalité ou une partie des actions émises à 25,50 \$ l'action. Le 30 juin 2007, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série A, au prix de rachat en trésorerie de 25,00 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série B, émises le 30 juin 2002 et tous les cinq ans par la suite, uniquement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série A. Le dividende non cumulatif, s'il est déclaré, est payable trimestriellement. Le 21 <sup>e</sup> jour précédant le 30 juin 2002 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à au moins 95 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada. Le 30 juin 2007 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, la Compagnie pourra racheter la totalité des actions émises à 25 \$ l'action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série C, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 0,3125 \$ par action, soit un rendement de 5,00 % par année. Le dividende initial de 0,3767 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2007. Le 30 juin 2012 et par la suite, la Compagnie pourra racheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série C, en circulation contre un versement en trésorerie de 26,00 \$ par action privilégiée de catégorie E, série C, au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2012, contre un versement en trésorerie de 25,75 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 20 juin 2013, contre un versement en trésorerie de 25,50 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2014, contre un versement en trésorerie de 25,25 \$ par action au cours de la période de 12 mois débutant le 30 juin 2015 et contre un versement en trésorerie de 25,00 \$ par action à partir du 30 juin 2016. Le paiement versé pour chacune des périodes susmentionnées devra également inclure un montant correspondant à tous les dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées jusqu'à la date de rachat, exclusivement.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série D, à dividende non cumulatif, s'il est déclaré, payable trimestriellement au taux de 1,8125 \$ par action, soit un rendement de 7,25 % par année. Le dividende initial de 0,6505 \$ par action a été déclaré et payé le 30 septembre 2009. Le 30 juin 2014 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, le taux de dividende sera fixé à nouveau afin qu'il corresponde au rendement alors en vigueur des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 5,21 %. Les actions privilégiées de catégorie E, série D, n'étaient pas rachetables avant le 30 juin 2014. Le 30 juin 2014, la Compagnie a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série D, au prix de rachat en trésorerie de 25,00 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie E, série E, émises le 30 juin 2014 et tous les cinq ans par la suite, seulement à la conversion des actions privilégiées de catégorie E, série D. Le dividende à taux variable trimestriel non cumulatif, s'il est déclaré, correspond au rendement alors en vigueur des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois majoré de 5,21 %. La Compagnie peut racheter une partie ou la totalité des actions privilégiées de catégorie E, série E, en circulation, à son gré et sans le consentement des porteurs, en payant un montant en trésorerie pour chaque action privilégiée de catégorie E, série E, ainsi rachetée, lequel montant correspond : i) à 25,00 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués le 30 juin 2019 et le 30 juin de chaque période quinquennale ultérieure, ou ii) à 25,50 \$ l'action majoré d'un montant égal à la somme de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement, dans le cas de rachats effectués à toute date postérieure au 30 juin 2014 qui n'est pas une date de conversion des actions privilégiées de catégorie E, série E.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

#### **Nombre autorisé d'actions privilégiées de rang inférieur**

Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie C pouvant être émises en séries.
100 000	Actions privilégiées de catégorie C, série A, à dividende non cumulatif de 6 % et à dividende participatif d'au plus 5 %, devant chacun être déterminé annuellement par le conseil d'administration, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série B, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie D, série C, à dividende non cumulatif devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie F, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimal de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 37,50 \$ par action, d'une valeur déclarée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie G, série A, à dividende non cumulatif sous réserve d'un taux minimal de 5 %, s'il est déclaré, devant être déterminé annuellement par le conseil d'administration, rachetables à 50 \$ par action, d'une valeur déclarée de 25 \$ par action.
Nombre illimité	Actions privilégiées de catégorie H, série A, à dividende non cumulatif devant être déterminé chaque semestre par le conseil d'administration, sous réserve d'un taux minimal de 5 % de la valeur de rachat, s'il est déclaré, rachetables à la valeur de rachat de 100 \$ par action, d'une valeur déclarée de 100 \$ par action. La Compagnie peut racheter ou acheter en tout temps, à son gré, une partie ou la totalité des actions à leur valeur de rachat selon les conditions établies dans son Règlement n° 2.
Nombre illimité	Les actions privilégiées de catégorie I et J ont été autorisées, mais sans qu'aucune caractéristique ne leur soit attribuée, et elles n'ont pas encore été émises. Le conseil d'administration a le droit de définir les caractéristiques des catégories et de les émettre au besoin.

#### **Nombre autorisé d'actions ordinaires**

Nombre illimité	Actions ordinaires
-----------------	--------------------

Tout rachat d'actions doit être approuvé au préalable par le BSIF.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les changements et le nombre d'actions émises et en circulation s'établissent comme suit :

	Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
<b>31 décembre 2025</b>								
Actions privilégiées de catégorie A, série B	907 053	90 701	9 664	982	73 449	7 363	843 268	84 320
Actions privilégiées de catégorie B	398	11	-	-	2	-	396	11
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375
Actions privilégiées de catégorie H, série A	101 601	10 161	99 490	9 950	11 190	1 119	189 901	18 992
Actions ordinaires	27 155 757	359 778	234 642	-	-	-	27 390 399	359 778
		583 194		10 932		8 482		585 644
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	414 916	19 550	73 572	-	62 033	-	426 455	20 027
		563 644						565 617

	Ouverture de l'exercice		Émises pendant l'exercice		Rachetées pendant l'exercice		Clôture de l'exercice	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
<b>31 décembre 2024</b>								
Actions privilégiées de catégorie A, série B	988 133	98 810	8 711	874	89 791	8 983	907 053	90 701
Actions privilégiées de catégorie B	398	11	-	-	-	-	398	11
Actions privilégiées de catégorie D, série A	13 803	1 380	-	-	-	-	13 803	1 380
Actions privilégiées de catégorie D, série B	42 535	4 254	-	-	-	-	42 535	4 254
Actions privilégiées de catégorie D, série C	43 184	4 318	-	-	-	-	43 184	4 318
Actions privilégiées de catégorie E, série C	4 000 000	100 000	-	-	-	-	4 000 000	100 000
Actions privilégiées de catégorie F, série A	488 624	12 216	-	-	-	-	488 624	12 216
Actions privilégiées de catégorie G, série A	14 984	375	-	-	-	-	14 984	375
Actions privilégiées de catégorie H, série A	18 646	1 865	86 229	8 623	3 274	327	101 601	10 161
Actions ordinaires	27 155 757	359 778	-	-	-	-	27 155 757	359 778
		583 007		9 497		9 310		583 194
Moins le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel	407 920	19 806	64 127	-	57 131	-	414 916	19 550
		563 201						563 644

Le régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel consiste en une série de prêts consentis au personnel de la société mère ultime de la Compagnie et de ses filiales aux fins d'achat d'actions privilégiées de catégorie H, série A, de la Compagnie (auparavant des actions privilégiées de catégorie A, série B). Les prêts sont consentis sans intérêt à tous les membres du personnel à des intervalles préétablis et ils sont remboursés au moyen de prélèvements sur la paie et du versement de dividendes. Les prêts sont habituellement réglés dans un délai de 10 ans et sont garantis par les actions privilégiées. La valeur comptable des actions privilégiées s'approche étroitement de la juste valeur du régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Les dividendes s'établissent comme suit :

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Déclarés \$	Déclarés par action \$	Versés \$	Versés par action \$	Déclarés \$	Déclarés par action \$	Versés \$	Versés par action \$
Catégorie A, série B	4 297	5,00	4 463	5,00	4 618	5,00	4 832	5,00
Catégorie B	1	2,50	1	2,50	1	2,50	1	2,50
Catégorie D, série A	70	5,00	70	5,00	70	5,00	70	5,00
Catégorie D, série B	212	5,00	212	5,00	212	5,00	212	5,00
Catégorie D, série C	216	5,00	216	5,00	216	5,00	216	5,00
Catégorie E, série C	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25	5 000	1,25
Catégorie F, série A	916	1,88	916	1,88	916	1,88	916	1,88
Catégorie G, série A	37	2,50	37	2,50	38	2,50	37	2,50
Catégorie H, série A	839	5,00	618	5,00	406	5,00	198	5,00
Actions ordinaires	490 500	18,06	490 555	18,06	70 000	2,58	70 000	2,58
Total	502 088		502 088		81 477		81 482	

## 17. Résultat par action

Le résultat par action est établi en divisant le résultat net, déduction faite du total des dividendes sur les actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires entièrement libérées en circulation au cours de l'exercice.

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Résultat net	671 159	245 051
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	11 588	11 477
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	659 571	233 574
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	27 273	27 156
Résultat par action (de base et dilué)	24,18	8,60

## 18. Résultats non distribués

Pour l'exercice considéré, la Compagnie n'a pas eu à comptabiliser de charge additionnelle aux résultats non distribués pour rendre compte de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de rachat des actions privilégiées.

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Actions privilégiées de catégorie F, série A	6 108	6 108
Actions privilégiées de catégorie G, série A	375	375
Total	6 483	6 483

## 19. Gestion du capital

La Compagnie considère le capital comme une ressource rare et stratégique. Cette ressource préserve la santé financière de l'organisation et joue un rôle essentiel dans la poursuite d'occasions d'affaires stratégiques par la Compagnie. Un capital suffisant sert également de filet de sécurité en cas de pertes éventuelles imprévues et permet d'établir une relation de confiance entre la Compagnie et les actionnaires, les titulaires de police, les créanciers et les autres intervenants.

Aux fins de la gestion du capital, la Compagnie a défini le capital comme étant les capitaux propres. La politique de gestion du capital de la Compagnie est approuvée par le conseil d'administration. L'objectif de cette politique est de protéger le capital et d'évaluer la répartition de la ressource rare et stratégique qu'est le capital, de maximiser le rendement du capital investi et de prévoir les besoins futurs en capital. Le comité de gestion du capital surveille le capital au niveau de la société mère ultime de la Compagnie.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

La Compagnie a recours à la réassurance pour protéger son capital contre les pertes découlant de catastrophes causées notamment par des tremblements de terre, des tornades, des tempêtes de vent ou de grêle, des inondations et des incendies. La fréquence et la gravité des pertes découlant de catastrophes sont imprévisibles. Afin de limiter leur incidence potentielle, la Compagnie souscrit des contrats de réassurance, lesquels permettent de rembourser les sinistres à la Compagnie. Le programme de réassurance de la Compagnie est exposé en détail à la note 9 e). Le plein de conservation de la Compagnie par événement se chiffre à 115 000 \$ (99 950 \$ en 2024), ce qui représente environ 3,9 % de son capital (3,6 % en 2024).

Chaque année, l'actuaire désigné prépare un ESF qui permet de prévoir et d'analyser les tendances en matière de suffisance du capital selon divers scénarios défavorables plausibles. Également chaque année, la Compagnie effectue une simulation de crise conformément à la ligne directrice E-18 du BSIF. Cette simulation sert à déterminer les répercussions éventuelles, sur la situation financière de la Compagnie, d'une séquence précise de changements de facteurs de risque qui correspond à des événements exceptionnels, mais plausibles. Au moins une fois l'an, la Compagnie effectue une évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « dispositif ORSA ») pour déterminer le montant minimal de capital qu'elle peut détenir dans les limites de sa propension à prendre des risques (le « capital établi selon le dispositif ORSA »). Les résultats de cette évaluation sont remis au conseil d'administration.

CAGC et certaines de ses filiales doivent se conformer aux exigences en matière de capital réglementaire du BSIF et de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le BSIF évalue la vigueur financière des assureurs IARD au moyen d'un test du capital minimal de solvabilité. Ce test compare le capital d'une entreprise, y compris le cumul des autres éléments du résultat global, avec le profil de risque de cette entreprise. Le cadre de suffisance du capital fondé sur les risques permet d'évaluer le risque lié aux actifs, aux contrats d'assurance, aux règlements échelonnés, aux lettres de crédit, aux instruments dérivés, aux contrats de réassurance sans licence et à d'autres risques, en tenant compte de divers facteurs.

La cible interne de la Compagnie, ou test du capital minimal interne, est déterminée en fonction du capital établi selon le dispositif ORSA, et tient compte des résultats de l'ESF et de la simulation de crise ainsi que de la cible pour le test du capital minimal de solvabilité selon le BSIF, qui est de 150 %. Le capital minimal interne de la Compagnie a été fixé à 185 % (180 % en 2024) par le conseil d'administration. Au 31 décembre 2025, le capital détenu par la Compagnie et ses filiales dépassait aussi bien le ratio cible fixé par le BSIF que les montants minimaux que la Compagnie s'est elle-même fixés.

## 20. Charges, par catégorie

	Note	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Sinistres et prestations (y compris l'ajustement au titre du risque)		3 543 455	3 668 608
Pertes (recouvrements) sur contrats d'assurance déficitaires		13 285	(41 602)
Taxes sur les primes		205 029	183 552
Commissions		667 365	639 350
Rémunération		594 731	558 141
Obligations au titre des prestations de retraite	15	8 237	9 162
Amortissement		25 221	24 266
Charge d'intérêts		1 904	1 434
Autres		233 420	194 011
<b>Total des charges afférentes aux activités d'assurance et des autres charges d'exploitation</b>		<b>5 292 647</b>	<b>5 236 922</b>
Le total des charges se répartit comme suit :			
Charges afférentes aux activités d'assurance		4 854 748	4 847 799
Autres charges d'exploitation		437 899	389 123
<b>Total des charges afférentes aux activités d'assurance et des autres charges d'exploitation</b>		<b>5 292 647</b>	<b>5 236 922</b>

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 21. Tableau consolidé des flux de trésorerie

### a) Autres éléments hors trésorerie

	Note	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>i) Éléments sans incidence sur la trésorerie</b>			
(Profits) pertes provenant des activités d'investissement		(129 741)	3 135
Liquidation d'une filiale		5 340	-
Variation des pertes de crédit attendues	7	(786)	345
Amortissement des éléments suivants :			
Prime/escompte à l'émission d'obligations		(544)	(5 426)
Accroissement lié aux créances hypothécaires		5	63
Immobilisations incorporelles	12	9 809	9 409
Immobilisations corporelles		3 031	3 175
Actifs au titre de droits d'utilisation		12 368	11 670
Variation de la juste valeur des actifs investis à la JVBRN	7	(41 934)	(189 862)
Impôt différé	11	(56 847)	(12 342)
Obligations au titre des prestations de retraite		4 342	4 907
		<b>(194 957)</b>	<b>(174 926)</b>
<b>ii) Variations des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Passifs au titre des contrats d'assurance		323 707	554 302
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance		115 540	(120 461)
Régime de prêts pour l'achat d'actions à l'intention du personnel		(477)	256
Autres actifs		(8 816)	1 237
Créditeurs et charges à payer		36 167	28 146
Impôts à payer		104 274	(50 217)
Provisions et autres passifs		30 929	25 215
		<b>601 324</b>	<b>438 478</b>

Les créiteurs et charges à payer comprennent des sommes à payer sur des acquisitions d'actifs investis non réglées. Les autres actifs se composent essentiellement de sommes à recevoir de ventes d'actifs investis non réglées.

### b) Informations supplémentaires

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Intérêts et dividendes reçus	290 733	256 202
Intérêts payés	1 904	1 434
Impôts payés, montant net	150 893	136 063

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 22. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été conclues entre parties liées :

31 décembre 2025	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés mères \$	Total \$
Produits des activités d'assurance	-	2 857	-	2 857
Charges afférentes aux activités d'assurance	(115 451)	(38 363)	(6 253)	(160 067)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	-	(3 933)	-	(3 933)
	(115 451)	(39 439)	(6 253)	(161 143)
Honoraires et autres produits				
Services de conseils en placement	-	(8 121)	-	(8 121)
Autres revenus de placement	-	-	1 017	1 017
	-	(8 121)	1 017	(7 104)
Autres charges d'exploitation				
Services généraux	-	1 813	301 145	302 958
Avantages du personnel – assurances	-	3 788	-	3 788
	-	5 601	301 145	306 746
Dividendes déclarés	-	-	491 951	491 951
Soldes à la clôture de l'exercice				
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	-	15 227	-	15 227
Passifs au titre des contrats d'assurance	-	(14 385)	-	(14 385)
Sommes dues par des parties liées	873	3 254	31 620	35 747
Sommes dues à des parties liées	-	28 429	33 380	61 809
Emprunts	-	-	357	357

31 décembre 2024	Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés sous contrôle commun \$	Sociétés mères \$	Total \$
Produits des activités d'assurance	-	3 535	-	3 535
Charges afférentes aux activités d'assurance	(125 178)	(40 822)	(6 997)	(172 997)
Charges afférentes aux contrats de réassurance, montant net	-	(4 257)	-	(4 257)
	(125 178)	(41 544)	(6 997)	(173 719)
Honoraires et autres produits				
Services de conseils en placement	-	(7 073)	-	(7 073)
	-	(7 073)	-	(7 073)
Autres charges d'exploitation				
Services généraux	-	1 849	247 577	249 426
Avantages du personnel – assurances	-	2 188	-	2 188
	-	4 037	247 577	251 614
Dividendes déclarés	-	-	27 572	27 572
Soldes à la clôture de l'exercice				
Actifs au titre des contrats de cession en réassurance	-	27 757	-	27 757
Passifs au titre des contrats d'assurance	-	(14 776)	-	(14 776)
Sommes dues par des parties liées	1 332	3 588	32 981	37 901
Sommes dues à des parties liées	-	34 227	27 731	61 958
Emprunts	-	345	570	915

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Dans les tableaux précédents, le terme « sociétés mères » englobe toutes les transactions entre parties liées avec les sociétés mères immédiates et ultimes, au sens de la note 1. Le terme « sociétés sous contrôle commun » désigne toutes les transactions entre parties liées conclues entre des sociétés contrôlées par la même société mère ultime. Le terme « Entreprises associées de sociétés sous contrôle commun » désigne toutes les transactions entre parties liées conclues entre la Compagnie et AZGA, qui est une entreprise associée de CCAV. Se reporter à la note 26 pour connaître les événements postérieurs à la date de clôture. Le terme « entreprises associées et coentreprises » désigne toutes les transactions entre parties liées sur lesquelles la Compagnie a une influence notable ou exerce un contrôle conjoint. Toutes les transactions conclues entre CAGC et ses filiales ont été éliminées à la consolidation; elles ne sont pas indiquées dans la présente note.

Exception faite des services généraux, qui sont basés sur un contrat interne, tous les services sont offerts dans le cours normal des activités et sont établis à des conditions convenues entre les parties.

Les sommes dues par ou à des parties liées représentent les comptes courants des parties liées, qui sont généralement réglés dans les 30 jours.

Les principaux dirigeants de la Compagnie comprennent tous les administrateurs, les cadres dirigeants et les membres de la haute direction. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice s'établit comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Salaires et autres avantages à court terme	23 761	23 119
Avantages postérieurs à l'emploi	2 314	2 346
Autres avantages à long terme	5 206	3 185
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>31 281</b>	<b>28 650</b>

## 23. Informations sectorielles

Les résultats d'exploitation de la Compagnie sont passés en revue par la haute direction et le conseil d'administration selon un seul secteur opérationnel à présenter, à savoir l'assurance IARD.

### Information réglementaire

La valeur comptable totale du capital-actions des filiales de la Compagnie s'établit comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Souveraine	200 953	200 953
CUMIS Générale	157 471	157 471
CIAL	67 800	67 800
CSGC	35 458	35 458
<b>Valeur comptable totale du capital-actions des filiales</b>	<b>461 682</b>	<b>461 682</b>

### Produits découlant de parties liées

Moins de 1 % (moins de 1 % en 2024) des produits sont tirés de transactions avec des parties liées.

### Répartition géographique

Les activités de la Compagnie se déroulent exclusivement au Canada, dans l'ensemble des territoires et des provinces.

### Principaux clients

La Compagnie tire ses produits de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

## 24. Éventualités et engagements

La Compagnie fait parfois l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités d'assurance. Des litiges entourant l'interprétation des garanties sont nés de la crise sanitaire de COVID-19 et ont entraîné certains recours collectifs contre la Compagnie. La Compagnie est d'avis que ces litiges n'auront pas de répercussions importantes sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie. De plus, la Compagnie est parfois engagée dans des poursuites judiciaires autres que les poursuites liées à des sinistres en vertu de ses polices. Les poursuites sont souvent assujetties à nombre d'incertitudes et il est impossible de prévoir l'issue de chacune. De l'avis de la direction, la Compagnie a constitué des provisions suffisantes ou a souscrit des assurances suffisantes à l'égard de la totalité des demandes de règlement et des poursuites. Par conséquent, aucun règlement ne devrait avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Dans la mesure permise par la loi, la Compagnie conclut des ententes d'indemnisation avec des administrateurs contre lesquels certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions. Elle souscrit une assurance des administrateurs et des dirigeants afin de réduire l'incidence financière possible de ces engagements. Les garanties maximales sont comparées aux données de référence canadiennes obtenues auprès des institutions financières clientes du courtier de la Compagnie et d'autres sources du secteur. Elles sont conformes aux garanties maximales souscrites par les entreprises de taille similaire et la direction estime que leurs montants sont suffisants et raisonnables.

La Compagnie s'est engagée à fournir des investissements de 80 314 \$ (80 314 \$ en 2024) à des fonds de capital-investissement, ainsi que des apports en capital de 203 468 \$ US (203 468 \$ US en 2024) à des structures de société en commandite. Le commandité peut demander le versement des apports en capital au moment où il le juge approprié et selon le montant qu'il estime nécessaire. Au 31 décembre 2025, la Compagnie avait fourni des apports en capital totalisant 308 451 \$ (314 538 \$ en 2024) pour le financement de ces participations dans des sociétés en commandite, qui sont décrits à la note 7.

## 25. Entités à tarifs réglementés

L'assurance automobile est un domaine réglementé dans toutes les provinces en ce qui a trait à la nature et à l'étendue des prestations. En outre, l'établissement et la gestion des grilles et algorithmes tarifaires, ainsi que les règles de tarification, sont réglementés dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, où des régimes d'assurance privés existent. Le droit de la Compagnie de souscrire de l'assurance automobile est limité et réglementé dans ces provinces par des programmes publics d'assurance automobile.

Les coûts liés aux demandes de règlement de sinistres de la Compagnie subissent l'influence des gouvernements en raison des lois et des règlements adoptés par ces derniers, qui changent la nature ou l'étendue des prestations, et d'autres exigences qui ont une incidence sur les coûts et le processus de règlement des sinistres.

Les processus réglementaires auxquels la Compagnie est assujettie se classent en trois catégories, ou propositions tarifaires, qui régissent la modification des grilles et algorithmes tarifaires. La réglementation prescrit l'un ou l'autre des trois processus selon la portée de la déclaration effectuée et le contenu des documents déposés :

Catégorie	Description
Soumission et application	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires et doivent attendre un temps précis avant de les mettre en application.
Soumission pour approbation	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires et attendent l'approbation de ces dernières avant d'appliquer les tarifs soumis.
Application et soumission	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités réglementaires dans un certain délai après leur mise en application.

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire.)

Le tableau ci-dessous indique les organismes provinciaux qui réglementent les tarifs de l'assurance automobile. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits des activités de l'assurance automobile dans ces provinces comptaient pour 47,1 % (45,8 % en 2024) du montant brut des produits des activités d'assurance de la Compagnie pour l'exercice.

Territoire de compétence	Organisme de réglementation	Processus réglementaire
Alberta	Alberta Automobile Insurance Rate Board, Office of the Alberta Superintendent of Insurance	Soumission et application ou soumission pour approbation
Terre-Neuve-et-Labrador Nouveau-Brunswick	Board of Commissioners of Public Utilities Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Soumission et application ou soumission pour approbation
Nouvelle-Écosse	Commission des services publics et de révision de la Nouvelle-Écosse	Soumission et application ou soumission pour approbation
Ontario	Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Soumission et application ou soumission pour approbation
Île-du-Prince-Édouard	Commission de réglementation et d'appels de l'Île	Soumission et application
Québec	Autorité des marchés financiers	Application et déclaration

## 26. Événements postérieurs à la date de clôture

La direction a évalué les événements survenus après le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date à laquelle la publication des présents états financiers a été autorisée. Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, une société sous contrôle commun, Co-operators Compagnie d'assurance-vie, a mené à bien la vente de sa participation de 45 % dans AZGA Service Canada Inc. à Allianz Partners SAS.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Compagnie a conclu avec Allianz une convention de réassurance modifiée aux termes de laquelle la Compagnie distribuera l'assurance voyage, mais cédera à Allianz la totalité des primes et des sinistres qui en découleront. En échange de son activité de façade, la Compagnie recevra une rémunération. Il s'agit pour la Compagnie d'une modification significative de sa participation actuelle au secteur de l'assurance voyage.

# Répertoire de l'entreprise

## La Compagnie d'assurance générale Co-operators

101 Cooper Drive  
Guelph (Ontario) N1C 0A4  
Téléphone : 519-824-4400  
service@cooperators.ca  
cooperators.ca

### Robert Wesseling

Président et  
chef de la direction

### Jessica Baker

Première vice-présidente et  
cheffe des ventes au détail,  
Conseillers/conseillères,  
centres de contact et gestion  
de patrimoine au détail

### Emmie Fukuchi

Première vice-présidente et  
cheffe de l'expérience

### Lisa Guglietti

Première vice-présidente et  
cheffe de l'exploitation,  
Solutions d'assurance de dommages

### Paul Hanna

Premier vice-président,  
Relations avec les membres,  
Gouvernance  
et Services d'entreprise

### Karen Higgins

Première vice-présidente et  
cheffe des finances

### Kathleen Howie

Vice-présidente principale,  
cheffe du contentieux et  
secrétaire associée

### Laura Mably

Première vice-présidente et  
cheffe des ressources humaines

### Aayaz Pira

Premier vice-président et  
chef de l'information

## Symbole boursier

Symbole à la Bourse de Toronto  
« CCS.PR.C »

## Relations avec les investisseurs

### Peter Shaker

Vice-président, Développement de  
l'entreprise et Gestion du capital  
101 Cooper Drive  
Guelph (Ontario) N1C 0A4  
peter\_shaker@cooperators.ca

## Gestionnaires des ventes au détail

### Lesley Christodoulou

Vice-présidente, Ventes au détail  
101 Cooper Drive  
Guelph (Ontario) N1C 0A4

### Patrick Décarie

Vice-président, Opérations des ventes  
3080, boul. Le Carrefour, bur. 700  
Laval (Québec)  
H7T 2R5

## La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS

151 North Service Road  
Burlington (Ontario) L7R 4C2  
Téléphone : 800-263-9120  
cumis.com

### Lisa Guglietti

Première vice-présidente et  
cheffe de l'exploitation,  
Solutions d'assurance de dommages

### Zack Fuerstenberg

Vice-président principal et  
président, Distribution aux caisses  
d'épargne et de crédit et  
Marchés spécialisés

## La Souveraine, Compagnie d'assurance générale

520-3700 3rd Avenue SW  
Calgary (Alberta) T2P 0R3  
Téléphone : 403-298-4200  
souveraineassurance.ca

### Colette Taylor

Première vice-présidente et  
cheffe de l'exploitation

# Conseil d'administration

## Robert Moreau

Président  
Atlantique

## Jessica Provencher

Vice-président  
Québec

## Robert Wesseling

Président et  
chef de la direction  
Ontario

### Alberta

Kate Hill  
Tim Hofstra  
Jim Laverick

### Atlantique

Jim MacFarlane  
Shanti Samaroo

### Colombie-Britannique

John Kay  
Shelley McDade  
Christie Stephenson

### Manitoba

Mike Csversko  
Rod Wilson

### Ontario

Michael Barrett  
Brent Clode  
Pierre Dorval  
Chris Johnson  
Reba Plummer  
Mark Reusser  
Nicole Waldron

### Québec

François Hastir

### Saskatchewan

Lorna Knudson  
Jennifer Uhren

# Organisations membres

Les membres du Groupe Co-operators limitée sont principalement des coopératives, des centrales de caisses de crédit et des organismes représentant le milieu agricole.

## Alberta

- Alberta Federation of Agriculture
- Alberta Federation of Rural Electrification Associations
- Credit Union Central Alberta Limited
- Federation of Alberta Gas Co-ops Ltd.
- UFA Co-operative Limited

## Atlantique

- Amalgamated Dairies Limited
- Atlantic Central
- Fédération des coopératives de détail en Atlantique
- Fédération canadienne des coopératives de travail<sup>†</sup>
- Newfoundland-Labrador Federation of Co-operatives
- Northumberland Cooperative Limited
- Scotian Gold Cooperative Limited
- UNI Coopération financière

## Colombie-Britannique

- Agrifoods International Cooperative Limited<sup>†</sup>
- BC Agriculture Council
- Central 1 Credit Union<sup>†</sup>
- Modo Co-operative
- PBC Health Benefits Society
- Realize Strategies Co-op

## Manitoba

- Arctic Co-operatives Limited
- Miel Bee Maid limitée<sup>†</sup>
- Credit Union Central of Manitoba Limited
- Keystone Agricultural Producers

## Ontario

- Caisse Populaire Alliance limitée
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada<sup>†</sup>
- Écono Coop
- La coopérative Aliments Gay Lea Ltée
- GROWMARK, Inc.
- Fédération de l'agriculture de l'Ontario
- Ontario Organic Farmers Co-operative Inc.
- La Fromagerie coopérative St-Albert inc.
- Syndicat des Métallos - district 6<sup>†</sup>

## Québec

- Exceldor<sup>†</sup>
- Fédération des coopératives d'alimentation du Québec
- Fédération des coopératives du Nouveau-Québec / ILAGiiSAQ
- Fédération des coopératives funéraires du Québec
- Fédération québécoise des coopératives de santé
- Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire/ COOPSCO
- Sollio Groupe Coopératif
- william.coop

## Saskatchewan

- Access Communications Co-operative Limited
- Agricultural Producers Association of Saskatchewan
- Credit Union Central of Saskatchewan
- Federated Co-operatives Limited<sup>†</sup>
- Regina Community Clinic

<sup>†</sup> Membre multirégion









Co-operators, 101 Cooper Dr., Guelph (Ontario) N1C 0A4  
Téléphone : 519-824-4400 | [cooperators.ca](http://cooperators.ca) | [service@cooperators.ca](mailto:service@cooperators.ca)  
Disponible en anglais ~ Available in English  
Publication : 11 mars 2026 | ICA-3992F (03/26)

Faites circuler ce document ou recyclez-le une fois votre lecture terminée.

